



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- COPIE -

Service de la gestion des
documents et archives – VTR

Lundi le 13 janvier 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 13 janvier 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Sylvie Panneton, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-
Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur
général adjoint, sont aussi présents.

97-1

Adoption de l'ordre du jour

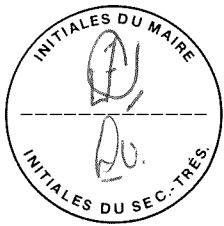
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Avis de motion - Règlement numéro 390 - Modifiant le règlement numéro 341 concernant la tenue des sessions du Conseil
- 9- Législation - Autorisation des dépenses des membres du Conseil 1997
- 10- Législation - Nomination du maire suppléant
- 11- Administration - Adoption du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 9 janvier 1997
- 12- Administration - Cotisation annuelle 1997 à l'UMQ
- 13- Transport - Demande de permis d'excavation au ministère des Transports
- 14- Transport - Location de machinerie pour le service des travaux publics
- 15- Transport - Entretien du réseau d'éclairage public
- 16- Hygiène du milieu - Approbation du règlement d'emprunt 96-33 de la Municipalité de Champlain
- 17- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 468-4
- 18- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de décembre 1996
- 19- VARIA
 - 19.1- Urbanisme et mise en valeur du territoire - Demande à la SQAÉ - Acquisition d'une parcelle de terrain excédentaire sur le lot numéro 466
 - 19.2- Administration - Entente avec Monsieur Jean-Claude Beaumier
- 20- Dépôt de documents - Cour Supérieure - Mise en demeure de M. Donat Langevin
- 21- PAROLE À LA SALLE
- 22- Levée de l'assemblée

Adopté

97-2

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 9 et du 16 décembre 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-3

Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

période du 1^{er} au 31 décembre 1996.

Adopté

97-4

Administration - Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

13117	Le Noel du Pauvre	100,00
13118	Société Canadienne des Postes	2 369,58
13119	Jean Mercier	50,00
13120	Jean-Claude Beaumier	50,50
13121	Entretien M.C. enr.	1 680,83
13122	Pierre Jackson	450,00
13123	Pierre Jackson	450,00
13124	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
13125	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
13126	Richard Dufresne	47,00
13127	Entretien M.C. enr.	1 578,27
13128	Municipalité de Sainte-Marthe	195,64
13129	Hydro-Québec	3 940,24
13130	James Poirier	300,00
13131	Compresseur Martin inc.	1 868,86
13132	Annulé	
13133	SQAE	2 717,66
13134	Jean Barette	217,01
13135	Serge Caron	63,95
13136	Denis Desmarais & al	86,57
13137	Paul-Émile Turcotte	49,90
13138	Canadian Tire	36,37
13139	Lionel Gélinas	28,02
13140	Gaston Girard	36,32
13141	Lyse Francoeur	250,17
13142	Les Gestions L. Francoeur inc.	2 259,36
13143	Municipalité de Sainte-Marthe	1 193,39
13144	Municipalité de Sainte-Marthe	14 656,10
13145	Laurent Pontbriand	150,00
13146	Municipalité de Sainte-Marthe	438,40
13147	Municipalité de Sainte-Marthe	10 628,01
13148	Nelson Ward in Trust	5 000,00
13149	André Carle	5 000,00
13150	Club Rotary	108,00
13151	Bell Canada	260,67
13152	Hydro-Québec	3 757,43
13153	Bell Mobilité Pagette	125,16
13154	Pitney-Bowes	102,22
13155	Frédéric Prescott	311,19
13156	Vidéotron Itée	23,59
13157	Cantel	69,36
13158	MRC De Francheville	2 239,48
13159	Romuald Hébert	155,56
13160	Jean-Claude Beaumier	92,92
13161	Chambre de commerce du Cap	910,00
13162	Olco	598,00
13163	Louis Dubois	169,86
13164	St-Vincent-de-Paul	100,00
13165	Shell Canada Itée	180,17
13166	Jules Milette inc.	8 909,71



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

13167	Gaston Girard	14 259,83
13168	Commcorp	378,32
13169	Good Year	1 572,58
13170	Électricité A.C.A. inc.	3 079,06
13171	Municipalité de Sainte-Marthe	8 080,67
13172	Remise 2000 enr.	1 139,36
13173	Remise 2000 enr.	19,36
13174	Clément Bastien Excavation enr.	182,33
13175	Jo-Billard	299,00
13176	Excavation Girard & Simard inc.	752,10
13177	Gravier Mont-Carmel inc.	2 117,75
13178	Roger Jean	101,59
13179	Sébastien Richard	200,00
13180	Dessureault, Lemire, Desaulniers	2 415,09
13181	Baseball Mineur Ste-Marthe inc.	121,59
13182	Jean-Claude Beaumier	722,42
13183	Entretien M.C. enr.	1 811,88
13184	Frédéric Prescott	348,51
13185	Pierre Jackson	450,00
13186	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
13187	Comm. adm. régimes de retraites	989,58
13188	Trust général du Canada	6 671,28
13189	SCFP	421,60
13190	Hydro-Québec	1 830,22
13191	Bell Canada	506,07
13192	Dynabec Itée	4 717,74
13193	Wilson & Lafleur	231,12
13194	Combeq	125,35
13195	Lamothe & Ayotte	85,47
13196	Ville de Cap-de-la-Madeleine	4 523,84
13197	Cogeco Câble	11,34
13198	Nove Environnement inc.	271,78
13199	Roger Courteau	150,00
13200	Guy Veillette	150,00
13201	Dany Pronovost	150,00
13202	Ronald Houle	150,00
13203	James Poirier	150,00
13204	Bell Canada	380,90
13205	Le Passe droit	80,00
13206	Annulé	
13207	Normand Courteau	1 301,50
13208	Création Loumi	50,00
13209	Annulé	
TOTAL :		<u>138 235,46</u>

Comptes à payer au 31 décembre 1996

13210	Autobus Bell-Horizon inc.	284,88
13211	Alex Coulombe Itée	157,56
13212	Buromax inc.	399,61
13213	Bernier & Crépeau	30,98
13214	Boutique Le Chantier inc.	9,12
13215	Clément Bastien Excavation enr.	3 113,84
13216	Const. & Pavage Maskimo Itée	471,27
13217	Dynabec Itée	129,62
13218	Dicom Express	70,51



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

13219	Décoralium	284,89
13220	Déneigement Pierre	75,00
13221	Gravier Mont-Carmel inc.	2 033,67
13222	Guillevin International inc.	125,23
13223	Garage Charest & Frères inc.	33,93
13224	Hymec inc.	105,25
13225	Hewitt	381,73
13226	Hydra Tech inc.	297,42
13227	Honco inc.	1 111,06
13228	Imprimerie Art Graphique inc.	1 452,93
13229	Jean Bastien	325,00
13230	L'Hebdo Journal	256,40
13231	Laboratoire de services spécialisés	66,09
13232	Location Trois-Rivières	180,46
13233	Les Laboratoires LCQ	280,90
13234	Les Pétroles Irving inc.	100,12
13235	Les Équipements Aginco inc.	113,90
13236	Le Supermarché du Métal	82,96
13237	Major Mini Moteur enr.	92,53
13238	McKerlie-Millen (Québec) inc.	48,80
13239	Micromédica inc.	45,47
13240	Mines Seleine inc.	3 818,17
13241	Plurilab	106,66
13242	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	139,65
13243	Protection incendie CFS Itée	21,65
13244	P.A. Thibeault Itée	40,93
13245	Produits chimiques Sany inc.	138,46
13246	Plante Sports	119,54
13247	Praxair	220,63
13248	Québec Linge MC	108,31
13249	Reynolds Radio inc.	66,09
13250	Remise 2000 enr.	403,08
13251	Serrurier du Cap inc.	36,92
13252	Site d'enfouissement Girard	45,58
13253	Simard Beaudry inc.	1 337,70
13254	Techni FM (1991) enr.	19,37
13255	Telecon	370,35
13256	Westburne Itée	2 756,57
13257	SPAM	119,65
13258	SQAE	22,61
13259	Jean Boisvert	51,28
13260	Garage Pierre Turcotte inc.	86,61
13261	J.P. Doyon Itée	410,24
TOTAL :		<u>22 601,18</u>

Adopté

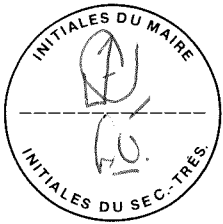
97-5

Avis de motion - Règlement numéro 390 - Modifiant le règlement numéro 341
concernant la tenue des sessions du Conseil

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présente lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 341 concernant la tenue des sessions du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 390 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

97-6

Législation - Autorisation des dépenses des membres du Conseil 1997

ATTENDU que le budget de l'exercice 1997 attribue des montants au maire et aux conseillers pour des frais de représentation à encourir dans le cadre de leur fonction;

ATTENDU que des sommes ont également été prévues pour la participation à un congrès;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le maire et les conseillers à encourir des dépenses de représentations dans l'exercice de leur fonction pour un montant équivalent à celui prévu au budget 1997;
- 2- DE DÉLÉGUER deux représentants pour participer au congrès de leur choix.

Adopté

97-7

Législation - Nomination du maire suppléant

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER Monsieur Roger Jean maire suppléant pour le prochain terme, soit du 1^{er} février 1997 au 30 avril 1997;
- 2- DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand maire suppléant pour le prochain terme, soit du 1^{er} mai 1997 au 31 juillet 1997;
- 3- DE NOMMER Monsieur Louis Dubois maire suppléant pour le prochain terme, soit du 1^{er} août 1997 au 31 octobre 1997;
- 4- DE NOMMER Monsieur Richard Dufresne maire suppléant pour le prochain terme, soit du 1^{er} novembre 1997 au 31 janvier 1998.

Adopté

97-8

Administration - Adoption du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 9 janvier 1997

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER les recommandations faites dans le compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 9 janvier 1997.

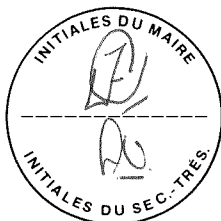
Adopté

97-9

Administration - Cotisation annuelle 1997 à l'UMQ

ATTENDU qu'il est du désir des membres du Conseil municipal de faire partie d'une union municipale afin de bénéficier de certaines expertises dans la gestion de la municipalité;

ATTENDU que les besoins de la municipalité ont changé au cours des dernières années;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que les services offerts par l'Union des Municipalités du Québec correspondent davantage aux besoins de gestion de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap adhère à l'Union des Municipalités du Québec et autorise le versement de la cotisation fixé à 0,327 \$ par habitant pour l'année 1997, soit un montant total de 2 246,23 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (Cotisation et abonnements).

Adopté

97-10

Transport - Demande de permis d'excavation au ministère des Transports

ATTENDU que la municipalité devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 1997;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la municipalité doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la municipalité devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le ministère des Transports;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap demande au ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 1997.

Adopté

97-11

Transport - Location de machinerie pour le service des travaux publics

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire occasionnellement la location de machinerie, soit pour le balayage, le nivelage des rues, le transport de matériaux ou autres, au cours de l'année 1997;

ATTENDU que ces locations sont requises puisque la municipalité ne possède pas les équipements nécessaires;

ATTENDU les crédits disponibles pour l'année 1997 aux différents postes budgétaires concernant la location de machinerie à des fins particulières;

ATTENDU la politique de demandes de prix à au moins deux fournisseurs locaux pour des équipements comparables;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Fernand Veillette et Jean Mercier à faire la location de machinerie lorsque la municipalité ne dispose pas des équipements requis pour certains travaux d'entretien, et ce jusqu'à concurrence des montants apparaissant au budget initial ou à tout rapport budgétaire subséquent adopté par les membres du Conseil.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-12

Transport - Entretien du réseau d'éclairage public

ATTENDU l'entretien du réseau d'éclairage public qui est la responsabilité de la municipalité;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soit : Guillevin International inc. et Westburne Québec inc. pour l'acquisition de pièces de rechange pour les luminaires et l'achat de nouveaux luminaires;

ATTENDU les prix soumis par un seul fournisseur, soit Westburne Québec inc. et que sa soumission est conforme;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Westburne Québec inc., soit le seul soumissionnaire, une quantité de pièces de rechange et de nouveaux luminaires au montant de 8 187,45 \$;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-340-00-640 (Éclairage des rues) et 03-100-00-902 (FDI - luminaires).

Adopté

97-13

Hygiène du milieu - Approbation du règlement d'emprunt 96-33 de la Municipalité de Champlain

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a déjà approuvé le règlement 93-04 de la Municipalité de Champlain;

ATTENDU que l'évaluation des travaux décrété au règlement 93-04 de la Municipalité de Champlain pour l'étanchéisation du site d'enfouissement et le traitement du lixiviat a été modifié à la hausse suite à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement à la loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.q-2);

ATTENDU que la Municipalité de Champlain a adopté le 2 décembre 1996 un règlement d'emprunt décrétant une dépense additionnelle à son règlement 93-04 n'excédant pas 470 000 \$;

ATTENDU que l'entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritiques et ordures ménagères par méthode d'enfouissement sanitaire approuvée par le ministre des Affaires municipales, le 31 août 1981 prévoit que : "les dépenses futures en capital à effectuer pour le bon fonctionnement du système intermunicipal de gestion des déchets ne peuvent être faites qu'avec l'accord de toutes les corporations municipales parties à l'entente";

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap approuve le règlement d'emprunt 96-33 adopté par la Municipalité de Champlain pour un montant maximum de 470 000 \$.

Adopté

Hygiène du milieu - Approbation du règlement d'emprunt 96-33 de la Municipalité de Champlain

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a déjà approuvé le règlement 93-04 de la Municipalité de Champlain;

~~97-14~~

Annulé voir
rés. 97-13



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que l'évaluation des travaux décrété au règlement 93-04 de la Municipalité de Champlain pour l'étanchéisation du site d'enfouissement et le traitement du lixiviat a été modifié à la hausse suite à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement à la loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.q-2);

ATTENDU que la Municipalité de Champlain a adopté le 2 décembre 1996 un règlement d'emprunt décrétant une dépense additionnelle à son règlement 93-04 n'excédant pas 470 000 \$;

ATTENDU que l'entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritiques et ordures ménagères par méthode d'enfouissement sanitaire approuvée par le ministre des Affaires municipales, le 31 août 1981 prévoit que : "les dépenses futures en capital à effectuer pour le bon fonctionnement du système intermunicipal de gestion des déchets ne peuvent être faites qu'avec l'accord de toutes les corporations municipales parties à l'entente";

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap approuve le règlement d'emprunt 96-33 adopté par la Municipalité de Champlain pour un montant maximum de 470 000 \$.

Adopté

97-15

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 468-4

ATTENDU la requête effectuée par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, en date du 14 novembre 1996 concernant le lot 468-4 propriété du Club Sportif de la Mauricie;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2851 étant la subdivision numéro 468-4.

Adopté

97-16

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de décembre 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 4 permis ont été émis au cours du mois de décembre 1996 pour une valeur estimée de 79 100 \$;

ATTENDU que sur ces 4 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 70 000 \$;

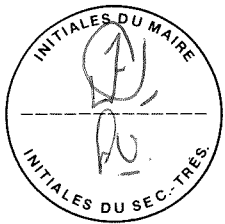
Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de décembre 1996.

Adopté

97-17

Urbanisme et mise en valeur du territoire - Demande à la SQAE - Acquisition d'une parcelle de terrain excédentaire sur le lot numéro 466

ATTENDU que la SQAE possède une partie du lot numéro 466, laquelle partie est située à l'extérieur du site de traitement des eaux usées et enclavée entre deux chemins;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain n'a aucun intérêt à acquérir cette parcelle de terrain excédentaire puisqu'elle ne fait pas partie du site de traitement des eaux usées;

ATTENDU que la municipalité désire acquérir cette parcelle de terrain, laquelle sera conservée en espace vert et servira à des activités récréo-touristique;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER à la SQAÉ de céder, à la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, une partie du lot numéro 466 d'une superficie de 6160,3 mètres carrés, portant le numéro de matricule 8241-12-1055 et ce, pour la somme de 1 \$;
- 2- DE PERMETTRE à la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap de construire un accès (entrée charretière) à la dite partie du lot numéro 466.

Adopté

97-18

Administration - Entente avec Monsieur Jean-Claude Beaumier

ATTENDU que les mandats confiés à Monsieur Jean-Claude Beaumier furent plus nombreux que ceux prévus initialement;

ATTENDU que Jean-Claude Beaumier Consultant a dû consacrer plus d'heures que les 22 heures et demie prévues à l'entente initiale;

ATTENDU qu'au moment de l'entrevue, la possibilité d'un rajustement pour bonne performance fut clairement signifiée;

ATTENDU que le Conseil est d'avis que Jean-Claude Beaumier Consultant a répondu efficacement aux exigences du contrat;

ATTENDU que l'expérience est satisfaisante pour les deux parties et qu'elles désirent poursuivre l'entente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE RECONDUIRE l'entente avec Jean-Claude Beaumier Consultant pour une période indéterminée
- 2- DE GARDER à 22 heures et demie par semaine la somme de travail, en plus de la présence aux séances du Conseil et ce pour 48 semaines;
- 3- DE VERSER un montant forfaitaire de 5 000 \$ pour la première partie du mandat;
- 4- QU'À compter de mars 1997, le contrat annuel passera de 28 000 \$ à 33 000 \$ payé en 26 versements égaux;
- 5- DE CONVENIR que cette entente peut être résiliée, en tout temps, par les deux parties sur simple préavis écrit de 60 jours.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Dépôt de documents

Cour Supérieure - Mise en demeure de M. Donat Langevin

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-4, 97-9, 97-12, 97-17 et 97-18.


Secrétaire d'assemblée

97-19

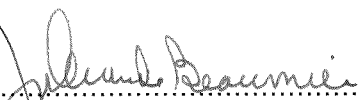
Levée de l'assemblée

À 7:55 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 27 janvier 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 27 janvier 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Sylvie Panneton, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

97-20

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 27 JANVIER 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Adoption du règlement numéro 390 - Modifiant le règlement numéro 341 concernant la tenue des sessions du Conseil
- 8- Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 23 janvier 1997
- 9- Administration - Proclamation de février - Mois du coeur 1997
- 10- Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie
- 11- Hygiène du milieu - Engagement de la firme d'avocats concernant la poursuite de M. Donat Langevin
- 12- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 529-11
- 13- Loisirs - Demande à la Ville de Cap-de-la-Madeleine
- 14- Loisirs - Demande du Regroupement des aidants naturels
- 15- VARIA
 - 15.1- Administration - Nomination de Monsieur Martin Goulet au poste d'inspecteur municipal et inspecteur en bâtiment
 - 15.2- Administration - Acquisition de l'école Dominique-Savio
 - 15.3- Administration - Acquisition de l'école Sainte-Marthe
 - 15.4- Avis de motion - Règlement numéro 391
- 16- PAROLE À LA SALLE
- 17- Levée de l'assemblée

Adopté

97-21

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 janvier 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

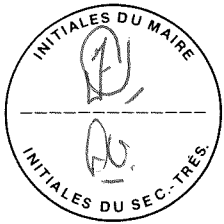
Adopté

97-22

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 janvier 1997.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

97-23

Adoption du règlement numéro 390 - Modifiant le règlement numéro 341
concernant la tenue des sessions du Conseil

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 390, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-24

Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du
23 janvier 1997

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER les recommandations faites dans le compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 23 janvier 1997.

Adopté

97-25

Administration - Proclamation de février - Mois du coeur 1997

ATTENDU que depuis plus de 40 ans, la Fondation des maladies du coeur du Québec et sa formidable équipe de bénévoles ont contribué à faire diminuer le taux de décès attribuables aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux;

ATTENDU que grâce à la générosité du grand public, la Fondation des maladies du coeur du Québec continue d'appuyer la recherche et de mettre de l'avant des programmes de promotion de la santé;

ATENDU que par ses actions contrètes, la Fondation des maladies du coeur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes;

Il est résolu unanimement DE PROCLAMER février mois du coeur et d'encourager les conseillers et toute la population à être au coeur de la solution.

Adopté

97-26

Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des
animaux de la Mauricie

ATTENDU le projet d'entente concernant les services offerts par la Société protectrice des animaux de la Mauricie pour l'année 1997;

ATTENDU les dispositions du règlement municipal numéro 379 relatif à la garde d'animaux;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie pour l'année 1997;
- 2- D'AUTORISER les agents de la Société protectrice des animaux de la Mauricie à émettre des constats d'infraction relativement à l'application des dispositions du règlement numéro 379 relatif à la garde d'animaux pour l'année 1997.

Adopté

97-27

Hygiène du milieu - Engagement de la firme d'avocats concernant la poursuite de M. Donat Langevin

ATTENDU la poursuite intentée contre la Municipalité de Champlain et le site d'enfouissement sanitaire par Monsieur Donat Langevin;

ATTENDU que l'entente intermunicipale, qui a donné naissance à ce site collectif d'enfouissement, engage notre solidarité dans un tel cas;

ATTENDU que la Municipalité de Champlain, mandataire pour opérer ce site, a déjà désigné l'étude légale Pothier, Delisle, société d'avocats en nom collectif, pour la représenter;

ATTENDU qu'il est préférable que nous ayons tous les mêmes procureurs dans cette causes;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE MANDATER l'étude légale Pothier, Delisle, société d'avocats en nom collectif, pour représenter la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap dans le litige qui l'oppose à Monsieur Donat Langevin et ce, solidairement avec les autres municipalités signataires de l'entente.

Adopté

97-28

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 529-11

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 20 janvier 1997 concernant le lot 529-11 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2301 étant la subdivision 529-11.

Adopté

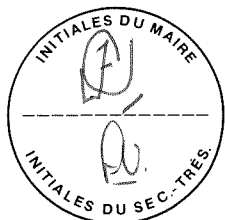
97-29

Loisirs - Demande à la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que le Carnaval de Sainte-Marthe désire reprendre une activité qui fut très populaire à Cap-de-la-Madeleine, soit "la course de chiens";

ATTENDU le besoin d'équipements pour assurer la sécurité, tant des participants que des spectateurs;

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine possède déjà ces équipements;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage à assumer toute responsabilité en cas de bris sur les équipements demandés;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DEMANDER à la Ville de Cap-de-la-Madeleine de prêter à l'organisation du Carnaval de Sainte-Marthe, 400 pieds de barrières de sécurité pour les 14, 15, 16 et 17 février prochain.

Adopté

97-30

Loisirs - Demande du Regroupement des aidants naturels

ATTENDU la demande reçue le 18 octobre 1996 du Regroupement des aidants naturels;

ATTENDU l'utilité d'une telle association pour la communauté régionale;

ATTENDU que cet organisme souhaite un soutien de la municipalité;

ATTENDU que des familles de chez nous bénéficient déjà de leurs services;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER un montant forfaitaire de 50 \$ par famille qui bénéficiera du service des aidants naturels;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-992 (Activités culturelles - Assistance aux aidants naturels).

Adopté

97-31

Administration - Nomination de Monsieur Martin Goulet au poste d'inspecteur municipal et inspecteur en bâtiment

ATTENDU l'augmentation de la charge de travail aux services technique et d'urbanisme;

ATTENDU que Monsieur Martin Goulet, technicien en génie civil, a été à l'emploi de la municipalité au cours des deux dernières années;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER Monsieur Martin Goulet inspecteur municipal et inspecteur en bâtiment, ainsi qu'inspecteur régional adjoint sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap pour la MRC de Francheville.
- 2- QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap consente à ce que Monsieur Martin Goulet soit désigné par le Conseil de la MRC de Francheville selon les modalités administratives prévues au règlement de contrôle intérimaire pour la délivrance des permis sur son territoire.

Adopté

97-32

Administration - Acquisition de l'école Dominique-Savio

ATTENDU que l'école Dominique-Savio, sise au numéro civique 140, 8^e rue à Sainte-Marthe-du-Cap, est désaffectée depuis juillet 1994;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'état de vétusté du bâtiment;

ATTENDU le règlement numéro 37-90 du ministère de l'Éducation;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap offre à la Commission scolaire Samuel-De Champlain d'acquérir l'immeuble, soit les terrains et le bâtiment désigné comme École Dominique-Savio, à savoir le terrain portant le numéro 103 partie, du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, d'une superficie de 7775,6 mètres carrés, avec bâtiment y érigé, pour la somme de 1 \$ plus les profits réalisés à la disposition de cet actif, le cas échéant;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (administration générale).

Adopté

97-33

Administration - Acquisition de l'école Sainte-Marthe

ATTENDU que l'école Sainte-Marthe, sise au numéro civique 70, 6^e rue à Sainte-Marthe-du-Cap, est désaffectée depuis juillet 1991;

ATTENDU l'état de vétusté du bâtiment;

ATTENDU le règlement numéro 37-90 du ministère de l'Éducation;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap offre à la Commission scolaire Samuel-De Champlain d'acquérir l'immeuble désigné comme École Sainte-Marthe, à savoir le terrain connu et désigné comme étant le lot 104, partie, du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, d'une superficie de 3102,7 mètres carrés, avec bâtiment y érigé, circonstances et dépendances à Sainte-Marthe-du-Cap, pour la somme de 1 \$ plus les profits réalisés à la disposition de cet actif, le cas échéant;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (administration générale)

Adopté

97-34

Avis de motion - Règlement numéro 391

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant les incendies dans les véhicules automobiles pour les non-résidents de Sainte-Marthe-du-Cap;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 391 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-30, 97-32 et 97-33.


Secrétaire d'assemblée

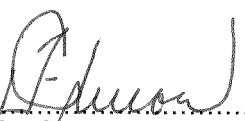
97-35

Levée de l'assemblée

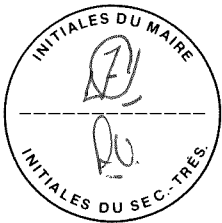
À 20:10 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 10 février 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 10 février 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Messieurs
les Conseillers

Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Sylvie Panneton, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-
Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur
général adjoint, sont aussi présents.

97-36

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Avis de motion - Règlement numéro 391 - Relatif à la création d'une régie intermunicipale de sécurité publique
- 9- Administration - Appui pour l'implantation d'un centre de radiothérapie dans la région
- 10- Administration - Acquisition des écoles Dominique-Savio et Sainte-Marthe
- 11- Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 5 février 1997
- 12- Sécurité publique - Engagement de la firme de consultants Quo Vadis
- 13- Urbanisme - Paiement de la cotisation pour l'année 1997 à la CEDIC
- 14- Urbanisme - Acquisition des lots numéros 572-5, 572-10, 572-45 et 572-46 (rues Jacinthe et Denise)
- 15- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1997
- 16- Loisirs - Contribution aux comités de secteurs
- 17- Culture - Maîtrise du Cap
- 18- VARIA
 - 18.1- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 583-42
 - 18.2 - Loisirs - Demande d'aide de l'organisme Pétanqu'Ami
- 19- Clôture de l'assemblée
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

97-37

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 janvier 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-38

Correspondance

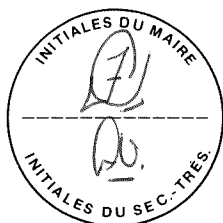
Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 janvier 1997.

Adopté

97-39

Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

13262	Beaumier, Richard, avocats	4 513,05
13263	Carnaval de Ste-Marthe-du-Cap	518,00
13264	Dessureault, Lemire, Desaulniers	2 145,17
13265	Bell Mobilité Cellulaire	35,27
13266	Bell Mobilité Pagette	27,21
13267	Vidéotron Itée	23,59
13268	Municipalité de Sainte-Marthe	9 913,08
13269	Municipalité de Sainte-Marthe	167,22
13270	Hydro-Québec	3 839,32
13271	Canadian Tire	102,46
13272	Bell Canada	138,07
13273	Commcorp	378,32
13274	Cantel	48,98
13275	Olco	676,21
13276	Olco	30,85
13277	Conseil du Trésor	150,00
13278	Larose & Fils	574,46
13279	Larose & Fils	83,75
13280	Shell Canada Itée	193,50
13281	Jules Milette inc.	8 909,71
13282	Evelyne Lavergne	25,00
13283	Les Archers Le Mirador	100,00
13284	UMQ	2 246,23
13285	Jean-Claude Beaumier	5 000,00
13286	Pierre Jackson	450,00
13287	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
13288	CHEM	227,91
13289	Entretien M.C. enr.	1 851,77
13290	Frédéric Prescott	198,15
13291	Société Canadienne des Postes	27,23
13292	Municipalité de Sainte-Marthe	15 078,15
13293	Municipalité de Sainte-Marthe	829,06
13294	Laurent Pontbriand	79,56
13295	Roger Jean	81,40
13296	Gaston Girard	23 766,39
13297	Normand Courteau	1 519,00
13298	Gestion de placements Trimark inc.	52,50
13299	Dessureault, Lemire, Desaulniers	2 003,11
13300	Bell Canada	198,21
13301	Hydro-Québec	9 742,22
13302	SQAE	4 569,91
13303	Cogeco câble	11,34
13304	Chambre de commerce du Cap	130,00
13305	Ville de Cap-de-la-Madeleine	2 891,27
13306	J.B. Deschamps iinc.	1 668,51
13307	Bell Canada	201,91
13308	Pierre Jackson	113,48
13309	Frédéric Prescott	186,50
13310	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
13311	Pierre Jackson	450,00
13312	Richard Dufresne	59,00
13313	S.C.F.P.	177,12
13314	Ministre du Revenu	9 691,09
13315	Receveur général du Canada	7 043,76
13316	Comm. adm. des régimes de retraite	3 073,76
13317	Comm. adm. des régimes de retraite	494,79
13318	Ministre du Revenu	15,89



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

13319	Receveur général du Canada	40,05
13320	SQAE	1 030,31
13321	C.S.S.T.	490,58
13322	Entretien M.C. enr.	1 595,37
13323	MRC de Francheville	37 211,49
13324	Bell Canada	439,21
13325	J.C. Lussier collection	99,43
13326	Normand Courteau	1 519,00
13327	Jean-Claude Beaumier	71,00
13328	Municipalité de Sainte-Marthe	656,37
13329	Municipalité de Sainte-Marthe	11 351,91
13330	Combeq	339,77
13331	Municipalité de Sainte-Marthe	<u>536,57</u>

TOTAL : 184 257,34

Comptes à payer au 31 janvier 1997

13332	Autobus Bell-Horizon inc.	142,44
13333	Buromax inc.	1 081,27
13334	Belitec inc.	10,29
13335	Boutique Le Chantier inc.	496,81
13336	Clément Bastien Excavation enr.	1 430,14
13337	Charbonnerie Champlain ltée	1 525,80
13338	Contrain	508,91
13339	Dynabec ltée	831,86
13340	Dicom Express	31,79
13341	Déneigement Pierre	1 615,00
13342	Électricité A.C.A. inc.	2 654,01
13343	Excavation Girard & Simard inc.	7 321,61
13344	Ferme R. Vaillancourt & Fils inc.	1 556,98
13345	Gaston Girard	341,87
13346	Henri Bourgeois inc.	296,58
13347	Hymec inc.	26,82
13348	J.D. Paré Électrique inc.	565,44
13349	Jean Bastien	900,00
13350	L'Hebdo Journal	199,42
13351	Lamothe, Ayotte & Grenier	776,03
13352	Les Cafés Populaires Henri enr.	80,03
13353	Les Pétroles Irving inc.	238,19
13354	Laboratoire Laviolette inc.	693,67
13355	Les Spécialités Fernand Daigle inc.	262,09
13356	Major Mini Moteur enr.	13,28
13357	McKerlie-Millen (Québec) inc.	91,08
13358	Micromédica inc.	22,74
13359	Mines Seleine inc.	9 632,48
13360	Plurilab	47,41
13361	Pièces d'auto H.P. Hacques inc.	45,86
13362	Pluritec ltée	90,02
13363	Québec Linge MC	50,80
13364	RPM Tech inc.	299,06
13365	R.J. Levesque & Fils ltée	5 326,26
13366	Remise 2000 enr.	1 776,94
13367	Sani-Marc inc.	304,62
13368	Service de pneus C.T.R. ltée	127,16
13369	St-Cyr Photo	36,45
13370	Serrurier du Cap inc.	39,77



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

13371	S. Boisvert & Fils inc.	239,31
13372	Spécialités Pierre Martin inc.	102,02
13373	Stanchem inc.	4 068,56
13374	Terrassement Sylvain Doucet	339,59
13375	Cedic inc.	6 992,00
13376	S.P.A.M.	56,98
13377	Heenan Blaikie	879,39
13378	Jean-Marie Lottinville	30,00
13379	Yves Montplaisir	32,00
13380	Roger Nadeau	1 407,00
13381	Alarme Microcom	239,31
13382	Bonaventure Communication	1 223,88
13383	C.P. Ltée	11,40
13384	Les Jardins Vivaces de la Mauricie enr.	1 094,54
13385	Trudel & Associés, huissiers	23,59
13386	Ward & Germain	<u>703,28</u>
TOTAL :		<u>58 933,83</u>

Adopté

97-40 Avis de motion - Règlement numéro 392

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à la création d'une régie intermunicipale de sécurité publique.

Adopté

97-41 Administration - Appui pour l'implantation d'un centre de radiothérapie dans la région

ATTENDU que la région n'est pas dotée d'équipements pour dispenser des soins de radiothérapie aux personnes atteintes de cancer;

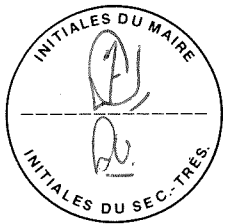
ATTENDU que pour obtenir de tels soins, les personnes de la région doivent se rendre soit à Montréal, à Québec ou à Sherbrooke, ce qui représente des frais importants de déplacements et de séjour à l'extérieur, en plus d'occasionner des malaises supplémentaires aux personnes atteintes de cancer;

ATTENDU que les autorités gouvernementales étudient la possibilité d'installer des équipements de radiothérapie dans la région depuis le début des années 1980;

ATTENDU que depuis quelques années, les autorités gouvernementales promettent l'implantation de tels équipements à court terme mais que d'année en année, ce projet est retardé pour diverses considérations;

ATTENDU qu'au printemps 1996, le ministre de la Santé, Monsieur Rochon, affirmait publiquement qu'un centre de radiothérapie serait installé dans la région de Trois-Rivières et pourrait être fonctionnel pour 1998 ou 1999;

ATTENDU qu'actuellement, le centre hospitalier St-Joseph semble être l'endroit retenu pour l'implantation d'un tel centre de services;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que ce centre hospitalier présente des contraintes d'espace en ce qui concerne la construction, le stationnement et les infrastructures publiques et municipales existantes;

ATTENDU que ces contraintes pourront avoir de sérieux impacts au niveau des coûts de construction et engendrer de nouveaux retards dans l'échéancier de réalisation de ce projet;

ATTENDU que dans le contexte économique difficile que nous connaissons, ce projet se doit d'être réalisé à l'endroit le mieux adapté et représentant le moins de contraintes possibles afin d'être réalisé dans les plus brefs délais et aux meilleurs coûts possibles;

ATTENDU qu'après plus de 15 ans d'études et de discussions sur un tel projet, il y a lieu que dans notre région, les personnes atteintes de cancer aient droit à des traitements adéquats;

Il est résolu unanimement DE DEMANDER au ministre de la Santé un engagement formel des autorités gouvernementales ainsi qu'un échéancier précis et rapide pour l'implantation d'un centre de radiothérapie dans la région de Trois-Rivières et ce, au plus tard en 1998.

Adopté

97-42

Administration - Acquisition des écoles Dominique-Savio et Sainte-Marthe

ATTENDU les résolutions numéros 97-32 et 97-33 adoptées à la séance du 27 janvier 1997;

ATTENDU que des résolutions avaient été adoptées concernant l'acquisition des écoles Dominique-Savio et Sainte-Marthe, lors des séances du 25 septembre 1995 et du 23 octobre 1995, soit les résolutions numéros 95-299 et 95-326;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE RESCINDER les résolutions numéros 95-299 et 95-326.

Adopté

97-43

Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 5 février 1997

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER les recommandations faites dans le compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 5 février 1997.

Adopté

97-44

Sécurité publique - Engagement de la firme de consultants Quo Vadis

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a intérêt à se joindre aux Municipalités de St-Louis-de-France et de Pointe-du-Lac pour faire effectuer une étude sur la création d'une régie de sécurité publique;

ATTENDU l'offre de services de la firme de consultants Quo Vadis, experts pour effectuer une étude concernant la création d'un corps policier

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'ACCORDER le mandat à la firme de consultants Quo Vadis, au montant de 8 500 \$ plus taxes, dans le dossier de la sécurité publique.
- 2- D'ASSUMER ce mandat conjointement avec les Municipalités de St-Louis-de-France et de Pointe-du-Lac;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-210-00-431 (sécurité publique).

Adopté

97-45

Urbanisme - Paiement de la cotisation pour l'année 1997 à la CEDIC

ATTENDU les avantages de se concerter afin de favoriser un développement optimum des ressources humaines et économiques de notre territoire;

ATTENDU que la cotisation annuelle 1997 pour la Corporation économique de développement industriel et commercial du Trois-Rivières métropolitain inc. a été fixée à 6 992 \$, soit 1,16 \$ per capita;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- DE PAYER la cotisation annuelle 1997 à la Corporation économique de développement industriel et commercial du Trois-Rivières métropolitain inc. au montant de 6 992 \$, soit 1,16 \$ per capita;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-620-00-494 (Cotisation à la CEDIC).

Adopté

97-46

Urbanisme - Acquisition des lots numéros 572-5, 572-10, 572-45 et 572-46 (rues Jacinthe et Denise)

ATTENDU que les lots numéros 572-5, 572-10, 572-45 et 572-46 sont la propriété de Monsieur Jacques Guilbeault;

ATTENDU que ces rues existantes doivent être cédées à la municipalité puisqu'elle en assume l'entretien;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACQUÉRIR de Monsieur Jacques Guilbeault les lots numéros 572-5, 572-10, 572-45 et 572-46 étant les rues Jacinthe et Denise et ce, pour la somme de 1 \$;
- 2- DE CONFIER à Me Hugues Germain, notaire, la rédaction de l'acte notarié;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents donnant effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Urbanisme - honoraires professionnels);
- 5- DE RESCINDER la résolution numéro 92-118.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-47

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1997

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 7 permis ont été émis au cours du mois de janvier 1997 pour une valeur estimée de 90 500 \$;

ATTENDU que sur ces 7 permis, aucun n'a été émis pour la construction de résidence unifamiliale;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de janvier 1997.

Adopté

97-48

Loisirs - Contribution aux comités de secteurs

ATTENDU que des comités de secteurs ont la responsabilité de nos patinoires et équipements;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour le gardiennage et l'entretien mécanique;

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la directrice des loisirs et des services à la communauté;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER un montant de 1 700 \$ aux comités des secteurs Norbert, des Prairies et St-Malo pour l'entretien de leurs équipements et leurs patinoires;
- 2- D'OCTROYER un montant de 1 000 \$ pour le secteur Roger Guilbault à titre de subvention annuelle pour leurs activités;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-61-999, 02-701-51-999, 02-701-31-999 et 02-701-41-999 (contribution au comité).

Adopté

97-49

Culture - Maîtrise du Cap

ATTENDU la demande reçue de la Maîtrise du Cap;

ATTENDU que 19 citoyens de notre municipalité sont membres de cette organisation;

ATTENDU le volet culturel important de leurs activités;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER la somme de 500 \$ à la Maîtrise du Cap, à titre d'aide financière pour l'organisation de leurs activités;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (subvention à des organismes sans but lucratif).

Adopté

97-50

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 583-42

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 29 janvier 1997 concernant le lot 583-42 propriété de Monsieur Daniel Lavergne;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 12815 étant la subdivision 583-42.

Adopté

97-51

Loisirs - Demande d'aide de l'organisme Pétanqu'Ami

ATTENDU la demande de l'association sans but lucratif Pétanqu'Ami;

ATTENDU que cette association contribuera à procurer un excellent divertissement à une bonne partie de notre population;

ATTENDU que Pétanqu'Ami redonnera vie à un édifice laissé vacant depuis la fermeture du marché d'alimentation;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER une table de billard pour un montant maximum de 3 413 \$;
- 2- QUE cette table de billard soit prêtée à l'association Pétanqu'Ami;
- 3- QUE cette table de billard demeurera toujours la propriété des loisirs Sainte-Marthe-du-Cap et que nous pourrions en tout temps la récupérer pour nos propres fins;
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-999 (Achat d'actif immobilisé - autres dépenses).

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-39, 97-44 à 97-46, 97-48 et 97-51


Secrétaire d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-52

Levée de l'assemblée

À 20:05 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 24 février 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 24 février 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Roger Jean
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Sylvie Panneton, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-
Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur
général adjoint, sont aussi présents.

97-53

Adoption de l'ordre du jour

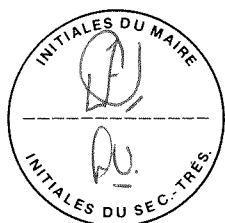
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 24 FÉVRIER 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Avis de motion - Règlement numéro 393
- 8- Adoption du règlement numéro 391 - Pour décréter un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule
- 9- Adoption du projet de règlement numéro 393 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263
- 10- Administration - Demande de Bell Canada - Établissement d'une servitude permanente en leur faveur sur le lot numéro 580-7
- 11- Administration - Paiement de la cotisation annuelle et de l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle de la secrétaire-trésorière par intérim pour l'année 1997
- 12- Administration - Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)
- 13- Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 20 février 1997
- 14- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 15- Loisirs - Versement à la Ville de Saint-Louis-de-France
- 16- VARIA
 - 16.1- Tourisme - Signalisation touristique
 - 16.2- Acquisition du lot numéro 88-107 et de deux parties du lot numéro 88 propriété de Messieurs André Lemyre et Anatole Courteau
 - 16.3- Témoignage de sympathie à la famille de Monsieur Serge Vallières
- 17- Clôture de l'assemblée
- 18- Levée de l'assemblée

Adopté

97-54

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 février 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-55

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 février 1997.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-56

Avis de motion - Règlement numéro 393

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 393 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-57

Adoption du règlement numéro 391 - Pour décréter un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 391, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-58

Adoption du projet de règlement numéro 393 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER le projet règlement numéro 393, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-59

Administration - Demande de Bell Canada - Établissement d'une servitude permanente en leur faveur sur le lot numéro 580-7

ATTENDU que la compagnie Bell Canada a fait une demande pour l'établissement d'une servitude sur le lot numéro 580-7 (rue Désiré);

ATTENDU qu'un projet de contrat a été préparé, à cet effet, par Monsieur Louis Paquin, notaire;

ATTENDU qu'une vérification a été faite par le directeur des travaux publics et qu'il recommande son approbation;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- DE PERMETTRE à la compagnie Bell Canada d'établir une servitude permanente en leur faveur, sur le lot numéro 580-7 (rue Désiré) afin de faire l'entretien de leurs équipements de télécommunication;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

97-60

Administration - Paiement de la cotisation annuelle et de l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle de la secrétaire-trésorière par intérim pour l'année 1997

ATTENDU les avantages pour notre municipalité de renouveler la cotisation annuelle de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec pour la secrétaire-trésorière par intérim au coût de 250,70 \$ pour l'année 1997;

ATTENDU l'offre de la CSMQ de contribuer à l'assurance cautionnement et responsabilité pour la secrétaire-trésorière par intérim au coût de 110 \$ pour l'année 1997;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE RENOUVELER la cotisation annuelle et l'assurance cautionnement et responsabilité de la secrétaire-trésorière par intérim offert par la Corporation des secrétaires municipaux du Québec pour l'année 1997 et ce pour un montant total de 360,70 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (Cotisation et abonnements).

Adopté

97-61

Administration - Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)

ATTENDU les avantages de communiquer de manière adéquate entre les différents intervenants municipaux et les autres villes en pleine expansion;

ATTENDU l'utilité de cette association pour le développement de notre municipalité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- DE RENOUVELER la cotisation annuelle de l'Association des communicateurs municipaux du Québec pour 1997, au montant global de 195 \$;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements).

Adopté

97-62

Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 20 février 1997

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

D'ACCEPTER les recommandations faites dans le compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 20 février 1997.

Adopté

97-63

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 97-01 tenue le 11 février 1997;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

97-64

Loisirs - Versement à la Ville de Saint-Louis-de-France

ATTENDU le regroupement du hockey mineur de Sainte-Marthe-du-Cap, de Saint-Maurice et de Saint-Louis-de-France;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévu au budget 1997;

ATTENDU que la Ville de Saint-Louis-de-France a pris en charge les négociations de location de patinoires avec le Complexe sportif les 2 glaces;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER à la Ville de Saint-Louis-de-France, une somme forfaitaire de 6 217,15 \$ à titre de premier versement sur la subvention de 1997;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-84-999 (Hockey mineur).

Adopté

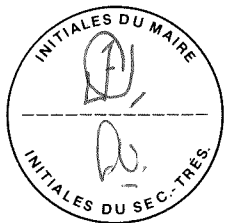
97-65

Tourisme - Signalisation touristique

Attendu que les propriétaires d'établissements hôteliers de la municipalité désirent se regrouper afin de favoriser une meilleure signalisation pour leurs services;

ATTENDU que la municipalité a comme priorité le développement récréo-touristique;

ATTENDU que la rue Saint-Maurice est devenue, par l'ouverture de l'autoroute, une voie intermunicipale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que les propriétaires d'établissements concernés participeront financièrement à la réalisation de cette signalisation;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE DEMANDER la collaboration de la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour élaborer une signalisation qui répondrait aux demandes des propriétaires d'établissements hôteliers de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

97-66

Administration - Acquisition du lot numéro 88-107 et de deux parties du lot numéro 88 propriété de Messieurs André Lemyre et Anatole Courteau

ATTENDU l'offre de Messieurs André Lemyre et Anatole Courteau pour la vente du lot numéro 88-107 et de deux parties du lot numéro 88;

ATTENDU l'intérêt pour la municipalité d'acquérir ces lots pour le développement futur de la zone blanche;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Messieurs André Lemyre et Anatole Courteau le lot numéro 88-107 et deux parties du lot numéro 88 portant les matricules 8140-61-1600 et 8140-70-8043, et ce, pour le prix de 11 300 \$, soit la valeur de l'évaluation municipale en plus de la TPS et TVQ;
- 2- DE MANDATER Me Nelson Ward, notaire, pour préparer l'acte notarié;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisation - administration générale).

Adopté

97-67

Témoignage de sympathie à la famille de Monsieur Serge Vallières

ATTENDU le décès de Monsieur Serge Vallières, frère de Madame Denise Vallières-Faucher;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos plus sincères condoléances à tous les membres de la famille éprouvés par ce décès.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-60, 97-61, 97-64 et 97-66.


Secrétaire d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-68

Levée de l'assemblée

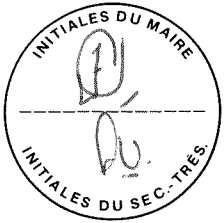
À 19:50 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 10 mars 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 10 mars 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, Madame Sylvie
Panneton, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette,
directeur général adjoint, sont aussi présents.

97-69

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière adjointe;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 10 MARS 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Administration - Mandat accordé à la secrétaire-trésorière adjointe - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes
- 9- Administration - Réseau québécois de Villes et Villages en santé
- 10- Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 6 mars 1997
- 11- Administration - Achat de fournitures de bureau
- 12- Urbanisme - Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
- 13- Urbanisme - CPTAQ - Demande d'autorisation - Lots 85-4 et 85-10-2
- 14- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de février 1997
- 15- Loisirs - Félicitation au Comité du Carnaval 1997
- 16- Loisirs - Contribution au comité du secteur Roger Guilbault
- 17- VARIA
 - 17.1- Administration - Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Canada, Québec, Municipalité
- 18- Clôture de l'assemblée
- 19- Levée de l'assemblée

Adopté

97-70

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 février 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-71

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 15 au 28 février 1997.

Adopté

97-72

Administration - Comptes

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

13387	Roger Jean	78,50
13388	Municipalité de Champlain	7 316,19
13389	Sébastien Richard	200,00
13390	Micheline Courteau	85,47
13391	Ville de Cap-de-la-Madeleine	68,15
13392	Tremblay, Bois, Mignault	1 440,11
13393	Chambre de commerce	28,00
13394	Dessureault, Lemire, Desaulniers	2 173,58
13395	Société québécoise d'assainissement des eaux	392,81
13396	Hydro-Québec	4 945,94
13397	Larose & Fils	668,55
13398	Larose & Fils	412,60
13399	Déneigement Pierre	225,00
13400	Jean-Claude Beaumier	108,96
13401	Trust Général du Canada	3 073,76
13402	Carnaval de Sainte-Marthe	400,00
13403	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
13404	Pierre Jackson	450,00
13405	Normand Courteau	1 519,00
13406	Banque Royale du Canada	3 046,41
13407	Bell Mobilité Pagette	27,21
13408	Cantel	108,58
13409	Richard Dufresne	56,00
13410	Bell Canada	327,87
13411	Carnaval de Sainte-Marthe	50,00
13412	Shell Canada	126,00
13413	Gilles Hamel	451,08
13414	Comité Loisirs Place Norbert	1 700,00
13415	Comité sectoriel des Prairies	1 700,00
13416	Comité sectoriel St-Malo	1 700,00
13417	Comité sectoriel Guilbault	1 000,00
13418	Maîtrise du Cap	500,00
13419	Tremblay, Bois, Mignault	200,96
13420	Bell Mobilité	35,27
13421	Entretien M.C. enr.	1 612,46
13422	Suzanne Germain	25,00
13423	SPAM	2 304,00
13424	Jules Milette inc.	8 917,12
13425	Olco	583,33
13426	Olco	582,36
13427	Olco	122,88
13428	Municipalité de Sainte-Marthe	781,86
13429	Municipalité de Sainte-Marthe	14 226,91
13430	Frédéric Prescott	126,16
13431	Gaston Girard	23 766,39
13432	Cogeco câble	11,34
13433	Beaumier, Richard, avocats	639,22
13434	Commcorp	378,32
13435	Pitney Bowes Leasing	369,21
13436	Vidéotron Itée	24,47
13437	Receveur général du Canada	7 978,26
13438	Comm. adm. régimes de retraite	510,44
13439	Ministre du Revenu	10 129,93
13440	Trust général du Canada	3 332,10
13441	SCFP	190,96
13442	Normand Champoux	13,79
13443	Dessureault, Lemire, Desaulniers	1 988,89



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

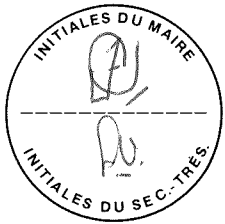
No de résolution
ou annotation

13444	Bell Canada	38,24
13445	Hydro-Québec	5 234,34
13446	MRC de Francheville	2 703,14
13447	Commission scolaire protestante	106,33
13448	Club Optimiste de Ste-Marthe	210,00
13449	Richard Dufresne	75,00
13450	Carnaval de Sainte-Marthe	233,50
13451	Marc-André Morin	246,00
13452	Guy Dufresne	328,00
13453	Estampage JPL Itée	61,50
13454	L'UMQ	1 623,87
13455	Entretien MC enr.	1 612,46
13456	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
13457	Francis Beaudet	36,51
13458	Jean-Claude Beaumier	52,87
13459	Bell Canada	528,81
13460	CSMQ	360,70
13461	Association des communicateurs municipaux	195,00
13462	Ville de Saint-Louis-de-France	6 217,15
13463	Normand Courteau	1 594,00
13464	Combeq	18,14
13465	Receveur général du Canada	434,00
13466	Société de l'Assurance Automobile	3 166,00
13467	Pierre Jackson	450,00
13468	Municipalité de Sainte-Marthe	9 029,39
13469	Municipalité de Sainte-Marthe	759,94
13470	Frédéric Prescott	187,99
13471	Déneigement Pierre	<u>1 050,00</u>

TOTAL : 151 938,12

Comptes à payer au 28 février 1997

13472	Autobus Bell-Horizon inc.	569,76
13473	Alex Coulombe Itée	284,89
13474	Auclair & Landry	16,24
13475	Buromax inc.	283,09
13476	Belitec inc.	34,23
13477	Boutique Le Chantier inc.	88,91
13478	Clément Bastien Excavation enr.	2 082,53
13479	Canada Billard & Bowling inc.	3 355,97
13480	Dynabec Itée	420,20
13481	Électricité A.C.A. inc.	828,45
13482	Excavation Girard & Simard inc.	1 558,35
13483	Emco Québec	2 317,56
13484	Gravier Mont-Carmel inc.	8 202,67
13485	Guillevin International inc.	401,35
13486	Hymec inc.	392,23
13487	Imprimerie Comeau inc.	371,15
13488	Jules Milette inc.	182,33
13489	Jean Bastien	1 450,00
13490	Les Cafés Populaires Henri enr.	73,75
13491	Location Trois-Rivières	57,31
13492	Les Pétroles Irving inc.	368,18
13493	McKerlie-Millen (Québec) inc.	506,81
13494	Micromédica inc.	658,66



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

13495	Mines Seleine inc.	11 691,96
13496	Onan Est du Canada inc.	52,05
13497	Plurilab	210,12
13498	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	103,36
13499	P.A. Thibeault Itée	8,53
13500	Produits chimiques Sany inc.	750,55
13501	Plante Sports	95,72
13502	Praxair	114,10
13503	Québec Linge MC	92,65
13504	RPM Tech inc.	247,32
13505	Remise 2000 enr.	57,69
13506	Ramtex	136,75
13507	R & D Rousseau inc.	148,14
13508	Sani-Marc inc.	47,80
13509	St-Cyr Photo	26,43
13510	Serrurier du Cap inc.	71,91
13511	Spécialités Pierre Martin inc.	107,01
13512	Services Batteries Électriques Itée	7,55
13513	Westburne Itée	6 720,32
13514	Chambre de Commerce du Cap	75,00
13515	Franklin l'Empire	12 079,23
13516	Jean-Paul Deshaies inc.	<u>477,76</u>
TOTAL :		<u>57 826,57</u>

Adopté

97-73

Administration - Mandat accordé à la secrétaire-trésorière adjointe - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes

ATTENDU l'article 1038 du Code municipal mentionnant que la municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes municipales sur son territoire, par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE MANDATER Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe pour représenter la municipalité à l'enchère qui se tiendra le jeudi 10 avril 1997 à la salle du conseil de la MRC de Francheville;
- 2- D'AUTORISER Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à miser, au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, le montant des taxes et des frais contingents lors de la vente des propriétés apparaissant à la liste ci-annexée.

Adopté

97-74

Administration - Réseau québécois de Villes et Villages en santé

ATTENDU l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que notre municipalité s'engage à promouvoir avec équité, partout sur son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE RENOUVELER notre adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partager cette expérience avec d'autres municipalités;
- 2- DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand, conseiller, et le fonctionnaire Madame Carole Chevalier, pour nous représenter au sein de ce comité de travail;
- 3- DE DÉFRAYER le coût de notre cotisation annuelle au montant de 100 \$;
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements).

Adopté

97-75

Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 6 mars 1997

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 6 mars 1997.

Adopté

97-76

Administration - Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, au coût approximatif de 800 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670 (Fournitures de bureau).

Adopté

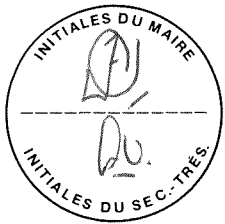
97-77

Urbanisme - Nomination au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que le Conseil a adopté le règlement numéro 275 relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu du règlement, le comité est composé de deux membres du conseil et de trois résidents de la municipalité, ces personnes étant nommées par résolution du Conseil;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux ans et que cette durée se calcule à partir de la date de leur nomination par résolution;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que le mandat des sièges impairs occupés par des résidents se termine en mars 1997;

ATTENDU que Messieurs Réjean Despins et Gilles De La Fontaine sont intéressés à oeuvrer pour un second mandat;

ATTENDU que le siège numéro 3, suite au départ de Monsieur Claude Cossette, sera comblé prochainement;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE NOMMER les personnes suivantes aux sièges mentionnés pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans se terminant le 10 mars 1999

Siège no. 1 : Monsieur Réjean Despins, résident, pour un quatrième et dernier mandat

Siège no. 5 : Monsieur Gilles De La Fontaine, résident, pour un deuxième mandat.

Adopté

97-78

Urbanisme - CPTAQ -Demande d'autorisation - Lots 85-4 et 85-10-2

ATTENDU la demande de Monsieur Réal Turcotte concernant une demande d'autorisation pour une utilisation à une autre fin que l'agriculture sur les lots numéros 85-4 et 85-10-2;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

ATTENDU que le projet ne contrevient pas aux règlements municipaux;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'APPUYER la demande de Monsieur Réal Turcotte auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

97-79

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de février 1997

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 4 permis ont été émis au cours du mois de février 1997 pour une valeur estimée de 133 000 \$;

ATTENDU que sur ces 4 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 102 000 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de février 1997.

Adopté

97-80

Loisirs - Félicitations au Comité du Carnaval 1997

ATTENDU la 12^e édition du carnaval de Sainte-Marthe-du-Cap tenue du 14 au 23 février dernier;

ATTENDU le succès obtenu lors de ces activités;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la participation digne de mention du conseil d'administration, de ses bénévoles et de la population en général;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations au président, Monsieur René Mainville, et à toute son équipe pour leur excellent travail à cette 12^e édition couronnée de succès.

Adopté

97-81

Loisirs - Contribution au comité du secteur Roger Guilbault

ATTENDU que le comité du secteur Roger Guilbault a sous sa responsabilité le fonctionnement de la Maison des jeunes;

ATTENDU qu'un coordonnateur se doit d'être en place pour superviser les activités des adolescents;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER une somme additionnelle de 15 986 \$ au comité du secteur Roger Guilbault pour couvrir les frais inhérents du coordonnateur de la Maison des jeunes, pour une période allant du 26 mars 1997 jusqu'au 31 décembre 1997;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-41-999 (Contribution au comité).

Adopté

97-82

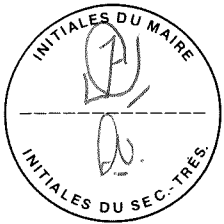
Administration - Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Canada-Québec-Municipalités

ATTENDU que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures pour le remplacement de son réseau d'aqueduc et d'égout domestique, la pose d'un égout pluvial ainsi que la réfection de l'infrastructure des rues du vieux secteur Village;

ATTENDU que selon l'étude préliminaire préparée par les Consultants René Gervais inc. le coût total de ces travaux est évalué à 1 659 410 \$;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'APPROUVER l'étude préliminaire pour le remplacement du réseau d'aqueduc et d'égout domestique, la pose d'un égout pluvial ainsi que la réfection de l'infrastructure des rues du secteur Village, telle que préparée par les Consultants René Gervais inc.;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer le formulaire de demande de subvention dans le cadre du Programme d'Infrastructures Canada-Québec-Municipalités, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 3- D'AUTORISER les Consultants René Gervais inc. à présenter cette étude préliminaire au ministère de l'Environnement pour obtenir un accord de principe;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 4- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe à transmettre copie de cette demande de subvention dans le cadre du Programme d'Infrastructures Canada-Québec-Municipalités, au ministère des Affaires municipales et au député Monsieur Yves Beaumier, pour la bonne marche de ce dossier.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Je soussignée, Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-72, 97-74, 97-76 et 97-81.

Secrétaire-trésorière adjointe

97-83

Levée de l'assemblée

À 19:45 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE
SEC.-TRÉSORIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 24 mars 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 24 mars 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Sylvie Panneton, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-
Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur
général adjoint, sont aussi présents.

97-84

Adoption de l'ordre du jour

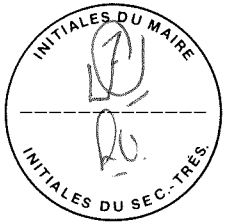
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 24 MARS 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- Période de questions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 6- Correspondance
- 7- Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1996
- 8- Avis de motion
 - 8.1- Règlement numéro 394
 - 8.2- Règlement numéro 395
- 9- Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière - été (PCE)
- 10- Administration - Adoption du plan municipal de sécurité civile
- 11- Administration - Acquisition du lot numéro 93-57 et d'une partie du lot numéro 93 propriété de Domaine Brou-Mont inc.
- 12- Administration - Acquisition de deux parties des lots numéros 95 et 96 propriété de Les Porcherries Yvon Giguère inc.
- 13- Administration - Cours de formation
- 14- Administration - Conciliation du solde en banque
- 15- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 16- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 17- Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 21 mars 1997
- 18- VARIA
 - 18.1- Administration - Acquisition d'une partie du lot numéro 104 propriété de Construction et Rénovation Brou-Mont inc.
 - 18.2- Administration - Vente de parties du chemin rang St-Martin à Madame Gisèle Descoteaux Turcotte
- 19- Clôture de l'assemblée
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

97-85

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 mars 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-86

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 mars 1997.

Adopté

97-87

Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1996

ATTENDU les dispositions de la Loi;

ATTENDU le travail effectué par la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, comptables agréés;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996.

Adopté

97-88

Avis de motion - Règlement numéro 394

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 391 pour décréter un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 394 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-89

Avis de motion - Règlement numéro 395

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à la réfection des infrastructures sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue, sur la 3^e, 4^e et 7^e Rue ainsi que sur des parties de la 6^e, 8^e et 9^e Rue.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 395 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-90

Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière - été (PCE)

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet Placement carrière - été (PCE);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

97-91

Administration - Adoption du plan municipal de sécurité civile

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a fait préparer un plan municipal de sécurité civile par une firme spécialisée dans ce domaine;

ATTENDU que ledit plan de mesures d'urgences a été examiné par la direction générale de la Sécurité civile et Prévention, et qu'il s'avère conforme au modèle proposé pour la protection des personnes et des biens en cas de sinistre;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan municipal de sécurité civile tel que rédigé par la firme Paul Chevette inc.

Adopté

97-92

Administration - Acquisition du lot numéro 93-57 et d'une partie du lot numéro 93 propriété de Domaine Brou-Mont inc.

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à se porter acquéreur d'une partie du lot numéro 93 à des fins de développement domiciliaire et de bande de protection riveraine du cours d'eau St-Pierre;

ATTENDU qu'une partie de ce lot sera revendue pour fins de construction résidentielle;

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir une partie de la 14^e Rue, soit le lot numéro 93-57 ainsi qu'une partie du lot numéro 93 étant une zone tampon située entre le développement résidentiel de la 14^e Rue et le parc Roger Guilbault;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER le lot numéro 93-57 étant la 14^e Rue ainsi qu'une partie du lot numéro 93, propriété de Domaine Brou-Mont inc., tels que montrés sur les plans préparés par le service technique en date du 21 mars 1997 et ce, pour un montant de 85 000 \$ plus les taxes fédérales et provinciales;
- 2- DE CONFIER la préparation de l'acte notarié à Me Nelson Ward, notaire;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 4- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe à affecter une somme de 96 862 \$ taxes incluses, prise à même le surplus accumulé, non autrement approprié, de la municipalité pour les fins de la présente.

Adopté

97-93

Administration - Acquisition de deux parties des lots numéros 95 et 96 propriété de Les Procheres Yvon Giguère inc.

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à se porter acquéreur de deux parties des lots numéros 95 et 96 à des fins de développement domiciliaire et de bande de protection riveraine du cours d'eau St-Pierre;

ATTENDU qu'une partie de ces lots sera revendue pour fins de construction résidentielle;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER deux parties des lots numéros 95 et 96, propriété de Les Porcheres Yvon Giguère inc. telles que montrées sur le plan préparé par le service technique en date du 21 mars 1997 et ce, pour un montant de 30 000 \$ plus les taxes fédérales et provinciales;
- 2- DE CONFIER la préparation de l'acte notarié à Me Nelson Ward, notaire;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 4- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe à affecter une somme de 34 186,50 \$ taxes incluses, prise à même le surplus accumulé, non autrement approprié, de la municipalité pour les fins de la présente.

Adopté

97-94

Administration - Cours de formation

ATTENDU l'avis reçu de la compagnie Dynabec Informatique Municipale à l'effet qu'à compter du 1^{er} janvier 1998, nous devons convertir notre équipement à l'environnement Windows;

ATTENDU que l'administration de la municipalité est entièrement informatisée sur le système municipal Dynabec;

ATTENDU que l'environnement actuellement utilisé par les employés de bureau sera modifié sensiblement et qu'un cours de formation est devenu nécessaire afin de prévoir cette conversion;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ENGAGER la firme spécialisée École commerciale du Cap pour donner un cours de formation aux employés de la municipalité et ce, pour une durée de 54 heures;
- 2- DE PRÉVOIR une somme de 3 384,46 \$ taxes incluses afin de pallier aux frais de ces cours de formation ainsi qu'aux coûts inhérents;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (Gestion du personnel - Frais de formation).

Adopté

97-95

Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 28 février 1997 soit adoptée.

Adopté

97-96

Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 28 février 1997 soit adoptée.

Adopté

97-97

Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 28 février 1997 soit adopté.

Adopté

97-98

Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 21 mars 1997

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 21 mars 1997.

Adopté

97-99

Administration - Acquisition d'une partie du lot numéro 104 propriété de Construction et Rénovation Brou-Mont inc.

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à se porter acquéreur d'une partie du lot numéro 104 à des fins de construction de la 4^e Avenue;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ACQUÉRIR de Construction et Rénovation Brou-Mont inc. une partie du lot numéro 104, telle que montrée sur le plan préparé par le service technique en date du 21 mars 1997 et ce, pour un montant 1 \$;
- 2- DE CONFIER la préparation de l'acte notarié à Me Nelson Ward, notaire;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (achat d'actif immobilisé).

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

97-100

Administration - Vente de parties du chemin rang St-Martin à Madame Gisèle Descoteaux Turcotte

ATTENDU la demande reçue de Madame Gisèle Descoteaux Turcotte pour l'acquisition de deux parties de l'emprise du chemin connu sous le nom de rang St-Martin, lequel est désaffecté depuis plus de 30 ans;

ATTENDU que Madame Gisèle Descoteaux Turcotte désire acquérir ce chemin désaffecté puisque ces résidus sont adjacents à ses terrains et qu'ils feront partie, éventuellement, de nouveaux lots bâtissables;

ATTENDU que Madame Gisèle Descoteaux Turcotte devra aussi acquérir du ministère des Transports, un immeuble excédentaire étant une partie du lot numéro 583 pour que ces nouveaux lots deviennent adjacents à la rue Courteau;

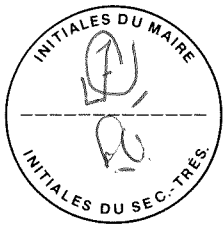
ATTENDU que la municipalité peut légalement disposer de ces sections de chemin désaffecté puisque l'abandon d'entretien par le ministère des Transports du Québec a été publié dans la Gazette officielle en date du 31 octobre 1987;

ATTENDU que sur la parcelle numéro 5, la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap prévoit installer, de façon permanente, un panneau d'identification des limites municipales;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE VENDRE à Madame Gisèle Descoteaux Turcotte, les parcelles numéros. 5 et 14 désaffectées du chemin rang St-Martin, lesquelles parties représentent une superficie approximative de 1665,8 mètres carrés et ce, au prix de 700 \$ avant taxes;
- 2- DE GARDER une servitude permanente sur la parcelle numéro 5 pour la mise en place d'un panneau d'identification des limites municipales avec aménagement paysager, laquelle servitude sera située entre 15 et 22 mètres linéaires à partir de la limite nord de la rue Chemin de l'Ile, le long de la rue Courteau, sur une profondeur de 5 mètres, telle que montrée sur le plan joint à la présente;
- 3- D'INFORMER Madame Gisèle Descoteaux Turcotte qu'elle devra engager, à ses frais, un arpenteur-géomètre pour produire, une description technique et faire le rattachement de ces parties de chemin désaffecté au lot originaire numéro 583;
- 4- DE PRÉCISER que l'acheteur devra assumer tous les frais reliés à la transaction;
- 5- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 6- DE RESCINDER la résolution numéro 96-159.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-90, 97-92 à 97-94 et 97-99.


Secrétaire d'assemblée

97-101

Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mercredi le 2 avril 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce mercredi 2 avril 1997 à 18 heures 45 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Jean
Mercier, inspecteur municipal, sont aussi présents.

Tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap renoncent à l'avis de convocation.

97-102

Adoption de l'ordre du jour

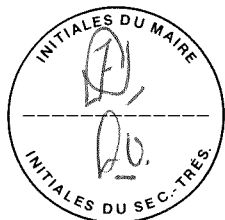
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 2 AVRIL 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 4- Période de questions
- 5- Avis de motion
 - 5.1- Règlement numéro 396
 - 5.2- Règlement numéro 397



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

5.3- Règlement numéro 398

6- Adoption de projets de règlements

6.1- Règlement numéro 396

6.2- Règlement numéro 397

6.3- Règlement numéro 398

7- Urbanisme - Demande de modification au schéma d'aménagement

8- Clôture de l'assemblée

9- Levée de l'assemblée

Adopté

97-103

Avis de motion - Règlement numéro 396

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260 afin de permettre l'aménagement d'un terrain de golf intégrant un développement résidentiel, de soumettre un nouveau territoire à l'obligation de réaliser un plan d'aménagement d'ensemble et d'affecter une nouvelle zone pour l'aménagement d'un cimetière, une autre pour une école et une zone publique dans le parc industriel municipal.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 396 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-104

Avis de motion - Règlement numéro 397

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin de permettre l'aménagement d'un terrain de golf comprenant un développement résidentiel intégré, le site d'un nouveau cimetière et une zone soumise à un plan d'aménagement d'ensemble ainsi que des dispositions générales.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 397 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-105

Avis de motion - Règlement numéro 398

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 269 afin d'ajouter un nouveau territoire soumis à ce règlement.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 398 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-106

Adoption du projet de règlement numéro 396

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 396, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-107

Adoption du projet de règlement numéro 397

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 397, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-108

Adoption du projet de règlement numéro 398

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 398, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-109

Urbanisme - Demande de modification au schéma d'aménagement

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire changer l'affectation d'une partie de son territoire;

ATTENDU que le territoire visé est situé à l'ouest de la 5^e Rue, au nord du boulevard Sainte-Madeleine, à l'est de la limite de la ville de Cap-de-la-Madeleine et au sud du rang St-Malo et est connu sous le nom de Parc industriel;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire que l'affectation Parc industriel soit modifiée pour devenir aire urbaine;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE DEMANDER à la MRC De Francheville de modifier le



No de résolution
ou annotation

97-110

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

schéma d'aménagement afin de changer l'affectation Parc industriel pour
devenir aire urbaine.

Adopté

Levée de l'assemblée

À 19:27 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 14 avril 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 14 avril 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Roger Jean

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

97-111

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Adoption de règlements
 - 8.1- Règlement numéro 394
 - 8.2- Règlement numéro 395
- 9- Administration - Acquisition des lots numéros 96-188 et 96-189 propriété de Samson, Bélair/Deloitte & Touche inc.
- 10- Administration - Échange de terrains et modifications de limites territoriales avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine
- 11- Administration - Engagement d'un notaire pour la préparation de trois actes notariés
- 12- Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 10 avril 1997
- 13- Appellation de la route 138
- 14- Immobilisations - Achat d'un appareil d'arpentage pour le département de services techniques
- 15- Transport - Achat d'abat-poussière (calcium liquide)
- 16- Hygiène du milieu - Achat d'économiseurs d'eau pour les résidences
- 17- Urbanisme - CPTAQ - Demande d'autorisation - Lot P-75
- 18- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mars 1997
- 19- Loisirs - Conseil des loisirs de la Mauricie
- 20- Loisirs - 32^e Finales des Jeux du Québec
- 21- Loisirs - Versement à la ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.
- 22- VARIA

DÉPÔT DE DOCUMENT

Dépôt d'une pétition

- 23- Clôture de l'assemblée
- 24- Levée de l'assemblée

Adopté

97-112

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 24 mars et 2 avril 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-113

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unaniment D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 15 au 31 mars 1997.

Adopté

97-114

Administration - Comptes

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unaniment QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

13517	Shell Canada ltée	146,78
13518	Canadian Tire	199,79
13519	Bell Mobilité pagette	27,21
13520	Dessureault, Lemire, Desaulniers	1 917,86
13521	Louis Dubois	216,25
13522	Laurent Pontbriand	69,92
13523	Career Track Seminars	112,82
13524	Les Publications CCH/FM ltée	160,50
13525	Festifrancien	100,00
13526	MRC De Francheville	317,86
13527	Romuald Hébert	200,00
13528	SQAE	720,18
13529	Hydro-Québec	3 587,52
13530	Consultants H.G.E. inc.	626,75
13531	Fondation Cloutier du Rivage	250,00
13532	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
13533	Pierre Jackson	450,00
13534	Pitney-Bowes	102,22
13535	Bell Canada	224,78
13536	Hydro-Québec	3 362,72
13537	Cantel	42,63
13538	Bell Mobilité	34,13
13539	Normand Courteau	1 519,00
13540	Entretien M.C. enr.	1 697,93
13541	Olco	613,70
13542	Olco	535,22
13543	C.T.A. de Fran-che-mont	2 736,50
13544	Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.	2 420,00
13545	Réseau québécois de villes et villages en santé	100,00
13546	Fondation Cloutier du Rivage	280,00
13547	Nicole Girardeau	50,00
13548	Lucienne Mineau	50,00
13549	Colombe Lottinville Hayes	50,00
13550	Les Clubs 4-H du Québec inc.	10,00
13551	Jules Milette inc.	8 910,00
13552	Municipalité de Sainte-Marthe	10 983,24
13553	Municipalité de Sainte-Marthe	443,69
13554	Frédéric Prescott	381,12
13555	Municipalité de Sainte-Marthe	3 002,18
13556	Hydro-Québec	1 932,45
13557	Receveur général du Canada	6 631,86
13558	Ministre du Revenu	8 782,05
13559	SCFP	188,91
13560	Trust Général du Canada	3 057,88



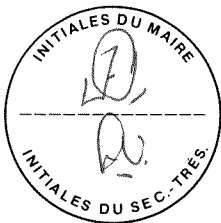
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

13561	Comm. adm. des régimes de retraite	502,65
13562	Entretien M.C. enr.	102,75
13563	Ministre des Finances	39,88
13564	Ordre des comptables agréés du Québec	744,32
13565	Roger Jean	105,59
13566	Municipalité de Champlain	450,00
13567	Municipalité de Sainte-Marthe	145,84
13568	Commcorp	378,32
13569	Vidéotron Itée	23,92
13570	MRC De Francheville	2 837,37
13571	CSST	12 715,00
13572	École commerciale du Cap	153,84
13573	Gaston Girard	19 013,11
13574	SQAE	1 378,11
13575	Frédéric Prescott	209,91
13576	Jean-Claude Beaumier	1 173,08
13577	Jean-Claude Beaumier	505,13
13578	Pierre Jackson	450,00
13579	Bell Canada	510,17
13580	Dessureault, Lemire, Desaulniers	10 107,04
13581	Régie Intermunicipale ass. des eaux	1 400,00
13582	Hydro-Québec	5 155,41
13583	Cogeco Câble	11,34
13584	Normand Courteau	759,50
13585	Pluritec	8 699,86
13586	Annulé	
13587	Entretien M.C. enr.	1 595,37
13588	Municipalité de Sainte-Marthe	10 595,94
13589	Hydro-Québec	740,80
13590	Entretien M.C. enr.	1 207,93
13591	Office de tourisme	877,45
13592	Dessureault, Lemire, Desaulniers	1 974,69
13593	Hydro-Québec	483,17
13594	Municipalité de Sainte-Marthe	<u>139,28</u>
TOTAL :		<u>153 509,34</u>

Comptes à payer au 31 mars 1997

13595	Atelier d'usinage Gomex inc.	1 162,34
13596	Groupe Bell-Horizon	712,20
13597	Alex Coulombe Itée	247,71
13598	Air Liquide Canada inc.	24,95
13599	Automatisation industrielle Baril	1 930,40
13600	Buromax inc.	1 177,21
13601	Bernier & Crépeau	87,73
13602	Boutique Le Chantier inc.	67,46
13603	Clément Bastien Excavation enr.	621,06
13604	Contrain	179,09
13605	Centre du Ressort Trois-Rivières inc.	56,98
13606	Centre Renovaplus	116,03
13607	Déneigement Pierre	625,00
13608	Duoson	45,58
13609	Électricité A.C.A. inc.	4 983,25
13610	Emco	1 452,92
13611	Ferme R. Vaillancourt & Fils inc.	1 200,00
13612	General Bearings Service inc.	17,98



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

13613	Gravier Mont-Carmel inc.	3 900,46
13614	Guillevin International inc.	90,60
13615	Guérin Éditeur	7,34
13616	Garage Marcel Roy & Fils inc.	39,88
13617	Hymec inc.	22,79
13618	Itt Flygt	519,63
13619	Jules Milette inc.	911,64
13620	Jean Bastien	600,00
13621	Les Cafés Populaires Henri enr.	81,32
13622	Les Équipements Aginco inc.	379,07
13623	McKerlie-Millen inc.	55,45
13624	Machineries Baron & Tousignant Itée	11,02
13625	Mines Seleine inc.	3 495,11
13626	Marc Dufresne inc.	21,97
13627	Olco	977,57
13628	Plurilab	357,54
13629	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	475,43
13630	9013-5278 Québec inc. (Pneus S.L.)	40,74
13631	P.A. Thibeault Itée	23,33
13632	Produits Chimiques Sany inc.	99,00
13633	Praxair	114,61
13634	Quévis inc.	5,54
13635	Québec Linge MC	104,73
13636	RPM Tech inc.	114,95
13637	Remise 2000 enr.	142,60
13638	RDS Radio inc.	31,91
13639	Shell Canada Itée	167,03
13640	Ferblanterie S. Boisvert & Fils inc.	17,94
13641	Terrassement Sylvain Doucet	222,21
13642	Westburne Itée	4 317,23
13643	James Poirier	50,00
13644	Receveur Général du Canada	21,40
13645	Gilbert Roberge	1 186,56
13646	Jean-Marie Lottinville	90,00
13647	Francis Leclerc	350,00
13648	Michel Leclerc	950,00
13649	Accessoires Outillage Itée	441,29
13650	Métaux Lamy inc.	<u>651,81</u>
TOTAL :		<u>35 797,59</u>

Adopté

Adoption du règlement numéro 394

Ce point est reporté à une session ultérieure.

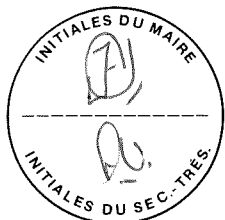
Adoption du règlement numéro 395

Ce point est reporté à une session ultérieure.

97-115

Administration - Acquisition des lots numéros 96-188 et 96-189 propriété de Samson, Bélair/Deloitte & Touche inc.

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Marthe pour acquérir les lots numéros 96-188 et 96-189 propriété de Samson, Bélair/Deloitte & Touche inc.;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que Samson, Bélair/Deloitte & Touche inc. a acquis ces lots à la suite de saisie dans l'affaire de faillite de Claude Deschenes & Fils inc.

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACQUÉRIR de Samson, Bélair/Deloitte & Touche inc. les lots numéros 96-188 et 96-189 pour un montant de 980,14 \$, lequel montant représente 351,13 \$ pour arrérages de taxes plus 629,01 \$ à verser à la signature de l'acte notarié;
- 2- DE CONFIER la préparation de l'acte notarié à Me Nelson Ward;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Roger Jean, maire suppléant et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

97-116

Administration - Échange de terrains et modifications territoriales avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire acquérir de la Ville de Cap-de-la-Madeleine le lot numéro 106-4 et une partie des lots numéros 107, 108, 109, 110 et 111, lesquels sont situés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Cap-de-la-Madeleine de déplacer la limite territoriale pour inclure dans ses limites la partie du lot numéro 568 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, laquelle est située à l'Ouest de l'autoroute 40 et appartient à la Corporation Immobilière Mauricienne inc.;

ATTENDU le désir de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap de régulariser la situation en ce qui concerne la partie de la voie de contour, soit une partie du boulevard J.-Réal Desrosiers qui empiète sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap en permettant l'acquisition par la Ville de Cap-de-la-Madeleine et l'annexion de ladite partie à son territoire;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à un échange de terrains avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine, sans soult et de la façon suivante :

ÉCHANGE

- la subdivision numéro QUATRE du lot originaire numéro CENT SIX (106-4) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain mesurant vers le Nord-Ouest et le Sud-Est trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48m) et vers le Nord-Est et le Sud-Ouest quatre cent vingt-six mètres et soixante-douze centièmes (426,72m); le coin Sud de ladite partie étant situé à sept cent trente-neuf mètres et dix-sept centièmes (739,17m) de la limite Nord-Ouest du lot 106-2, la mesure étant prise le long de la limite des lots 106 et 107 du susdit cadastre;



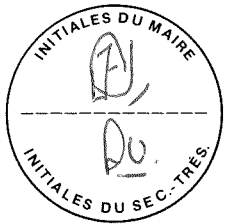
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- une partie du lot original numéro CENT SEPT (Ptie 107) du susdit cadastre; mesurant vers le Nord-Ouest soixante mètres et soixante centièmes (60,60m) vers le Sud-Est soixante mètres et soixante-et-un centièmes (60,61m); vers le Nord-Est cent quarante-trois mètres et quatre-vingt-un centièmes (143,81m) et vers le Sud-Ouest cent quarante-quatre mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (144,94m); le coin Sud de ladite partie étant situé à mille cent un mètres et vingt-huit centièmes (1 101,28m) de la limite Nord-Ouest du lot 107-13, la mesure étant prise le long de la limite des lots 107 et 108 du susdit cadastre;
- une partie du lot original numéro CENT HUIT (Ptie 108) du susdit cadastre; mesurant vers le Nord-Ouest cinquante-huit mètres et quarante-sept centièmes (58,47m); vers le Sud-Est cinquante-huit mètres et quarante-huit centièmes (58,48m); vers le Nord-Est cent quarante-quatre mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (144,94m) et vers le Sud-Ouest cent quarante-six mètres et trois centièmes (146,03m); le coin Sud de ladite partie étant situé à mille cent trois mètres et sept centièmes (1 103,07m) de la limite Nord-Ouest du lot 108-21, la mesure étant prise le long de la limite des lots 108 et 109 du susdit cadastre;
- une partie du lot original numéro CENT NEUF (Ptie 109) du susdit cadastre; mesurant vers le Nord-Ouest quatre-vingt-sept mètres et soixante douze centièmes (87,72m); vers le Sud-Est quatre-vingt-sept mètres et soixante-treize centièmes (87,73m); vers le Nord-Est cent quarante-six mètres et trois centièmes (146,03m) et vers le Sud-Ouest cent quarante-sept mètres et soixante-sept centièmes (147,67m); le coin Sud de ladite partie étant situé à mille cent huit mètres et trente-six centièmes (1 108,36m) de la limite Nord-Ouest du lot 109-16, la mesure étant prise le long de la limite des lots 109 et 110 du susdit cadastre;
- une partie du lot original numéro CENT-DIX (Ptie 110) du susdit cadastre; mesurant vers le Nord-Ouest soixante-et-un mètres et quarante-sept centièmes (61,47m); vers le Sud-Est soixante-et-un mètres et quarante-huit centièmes (61,48m); vers le Nord-Est cent vingt trois mètres et dix-sept centièmes (123,17m) et vers le Sud-Ouest cent vingt-quatre mètres et trente-deux centièmes (124,32m); le coin Sud de ladite partie étant situé à mille cent cinquante-quatre mètres et quarante-trois centièmes (1 154,43m) de la limite Nord-Ouest du lot 110-20, la mesure étant prise le long de la limite des lots 110 et 111 du susdit cadastre;
- une partie du lot original CENT ONZE (Ptie 111) du susdit cadastre; mesurant vers le Nord-Ouest et le Sud-Est vingt-neuf mètres et vingt centièmes (29,20m); vers le Nord-Est cent vingt-quatre mètres et trente deux centièmes (124,32m) et vers le Sud-Ouest cent vingt-quatre mètres et quatre-vingt-six centièmes (124,86m); le coin Sud de ladite partie étant situé à mille cent cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (1 154,85m) de la limite Nord-Ouest du lot 111-7, la mesure étant prise le long de la limite des lots 111 et 112 du susdit cadastre.

L'immeuble ci-dessus décrit est montré sur un plan préparé par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, le 26 avril 1996, sa minute 12521;

- 2- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte de céder à la Ville de Cap-de-la-Madeleine l'immeuble suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

VOIE DE CONTOUR

Un terrain connu et désigné comme étant le lot 428-A1 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain. Ce terrain fait partie de l'emprise de la voie de contour construite par la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

LIMITES TERRITORIALES

La Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage dès à présent à se prononcer en faveur d'un règlement d'annexion de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'effet d'inclure les terrains ci-après décrits au territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, savoir :

VOIE DE CONTOUR

Une portion du boulevard J.-Réal Desrosiers décrite ci-dessus, laquelle portion doit être acquise de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Un terrain faisant partie du lot 568 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ledit terrain étant en forme de pointe et situé entre l'autoroute 40, la limite de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Louis-de-France et la limite de Sainte-Marthe-du-Cap et Cap-de-la-Madeleine ayant une superficie approximativement de 14,48 hertares, la partie de terrain est démontrée sur un extrait de la matrice graphique, lequel est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

De plus, la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte de participer activement aux procédures d'annexion avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine afin que le territoire visé et mentionné ci-dessus puisse être annexé dans les meilleurs délais au territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

- 3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage à payer les honoraires professionnels reliés aux terrains à acquérir par elle;
- 4- QUE les honoraires professionnels reliés aux terrains que la Ville de Cap-de-la-Madeleine doit acquérir ainsi que les changements de limites territoriales soient à la charge de la Ville de Cap-de-la-Madeleine;
- 5- DE CONFIER à Me Nelson Ward, notaire, la préparation de l'acte notarié;
- 6- D'AUTORISER Monsieur Roger Jean, maire suppléant et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer les documents donnant effet à la présente et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 7- DE RESCINDER la résolution numéro 96-191.

Adopté

97-117

Administration - Engagement d'un notaire pour la préparation de trois actes notariés

ATTENDU les résolutions numéro 97-32 et 97-33 concernant l'acquisition des Écoles Ste-Marthe et Dominique-Savio;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la municipalité a repris deux propriétés pour taxes impayées, soit la propriété de Monsieur Alain Dupont au 5 rue Lemay et une partie du lot numéro 104 appartenant à M. Jean-Guy Bélanger, portant le numéro de matricule 8138-92-9241;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE CONFIER la préparation de ces trois actes notariés à Me Robert Carrier, notaire;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Roger Jean, maire suppléant et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 3- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 03-100-00-924 (Dépenses en immobilisations - Écoles Dominique-Savio et Ste-Marthe) et 04-133-10 (Taxes - Certificat de vente pour non paiement des taxes).

Adopté

97-118

Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 10 avril 1997

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 10 avril 1997.

Adopté

97-119

Appellation de la route 138

ATTENDU que la route 138 emprunte le tracé de la voie de communication reliant les Villes de Québec et de Montréal qui était autrefois connue sous le nom de "Chemin du Roy";

ATTENDU que cette appellation historique est de nouveau utilisée entre les municipalités de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a demandé au gouvernement du Québec que la route 138 redevienne le "Chemin du Roy" sur toute sa longueur;

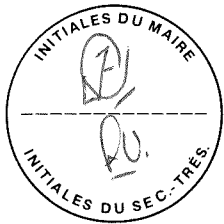
Il est résolu unanimement QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'associe à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour demander au gouvernement du Québec, et plus particulièrement au ministère des Transports du Québec, de reconnaître le caractère historique et le riche potentiel touristique et culturel de la route 138 en lui redonnant le nom de "Chemin du Roy" sur toute sa longueur.

Adopté

97-120

Immobilisations - Achat d'un appareil d'arpentage pour le département de services techniques

ATTENDU que le niveau automatique du département de services techniques a besoin d'une remise en état majeure;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la nécessité de travailler avec un instrument de travail adéquat;

ATTENDU que l'achat d'un appareil neuf, un niveau de type "Lazer", est plus avantageux que de faire réparer le niveau utilisé actuellement;

ATTENDU qu'il n'y a qu'un seul fournisseur dans la région pour ce type d'appareil;

ATTENDU que des prix ont été demandés à Bélitec inc.;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Bélitec inc. un niveau de type "Lazer" pour un montant de 1 703,63 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-930 (Achat d'actifs immobilisés).

Adopté

97-121

Transport - Achat d'abat-poussière (calcium liquide)

ATTENDU que certaines rues sur le territoire de la municipalité ne sont pas pavées;

ATTENDU que ces rues doivent être traitées avec des produits abat-poussière;

ATTENDU les besoins d'une quantité approximative de 48,000 litres pour entretenir ces rues;

ATTENDU que des appels d'offres, par voie de soumission sur invitation, ont été envoyés à deux entrepreneurs, soit : Calclo ltée et Somavrac inc.;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de la compagnie Somavrac inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, une quantité approximative de 48,000 litres d'abat-poussière au prix avant taxes de 0,179 \$ le litre pour un montant total de 9 791,01 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-639 (Voirie - Abat-poussière et calcium).

Adopté

97-122

Hygiène du milieu - Achat d'économiseurs d'eau pour les résidences

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a intérêt à inciter ses citoyens à l'économie de l'eau potable;

ATTENDU que la pose d'économiseur d'eau de marque L'Éc'eau dans les réservoirs de toilettes de chacune des résidences permettrait une économie d'environ 5 millions de gallons d'eau par année, pour une économie d'environ 6 300 \$;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'ACHETER de la compagnie 2633-1256 inc., une quantité de 1,100 économiseurs d'eau de marque L'Éc'eau pour le prix de 4 976,42 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-641 (Réseau de distribution de l'eau).

Adopté

97-123

Urbanisme - CPTAQ - Demande d'autorisation - Lot P-75

ATTENDU la demande de Monsieur André Montplaisir;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

ATTENDU que le projet ne contrevient pas aux règlements municipaux;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur André Montplaisir auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

97-124

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mars 1997

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 11 permis ont été émis au cours du mois de mars 1997 pour une valeur estimée de 507 000 \$;

ATTENDU que sur ces 11 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 275 000 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mars 1997.

Adopté

97-125

Loisirs - Conseil des loisirs de la Mauricie

ATTENDU les services d'expertises que peut nous rendre un organisme tel que le Conseil des loisirs de la Mauricie;

ATTENDU qu'il demeure une source de référence importante pour tous nos organismes de loisirs;

ATTENDU que les services du Conseil des loisirs de la Mauricie sont accessibles aux membres seulement, ceci inclus le programme des Jeux du Québec, Finales régionale et provinciale;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE RENOUVELER notre adhésion au Conseil des loisirs de la Mauricie pour l'année 1997-1998 au coût de 450 \$ taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-86-999 (Cotisation et abonnement - CLM).

Adopté

97-126

Loisirs - 32° Finale des Jeux du Québec

ATTENDU la tenue de la Finale des Jeux du Québec qui a eu lieu du 28 février au 8 mars dernier;

ATTENDU que trois de nos citoyennes se sont méritées une place au sein de la délégation mauricienne;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à Valérie Charette, Karine Dessureault et Geneviève Gauthier pour leur performance remarquée lors de cette 32° Finale des Jeux du Québec.

Adopté

97-127

Loisirs- Versement à la ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.

ATTENDU que la ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. a déposé ses prévisions budgétaires pour 1997;

ATTENDU la vérification effectuée par la directrice des loisirs et que des dépenses de plus de 25 000 \$ auront été encourues pendant l'année financière;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER une somme forfaitaire de 5 000 \$ à la ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc, à titre de subvention pour l'année 1997;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-81-999 (Contribution - Baseball mineur).

Adopté

DÉPÔT DE DOCUMENT

Dépôt d'une pétition de certains résidents de la rue Des Cormiers et du rang St-Malo

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-114, 97-115, 97-117, 97-120 à 97-122, 97-125 et 97-127.


Secrétaire d'assemblée

97-128

Levée de l'assemblée

À 20:25 heures;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

ROGER JEAN
MAIRE SUPPLÉANT

JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 21 avril 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 21 avril 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Roger Jean

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Sylvie Panneton, comptable agréée, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

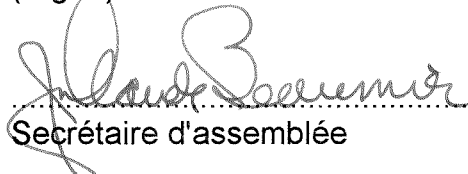
Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Jean-Claude Beaumier pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi 21^e jour d'avril 1996 à 19 heures 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 18^e jour du mois d'avril 1997.

(Signé)

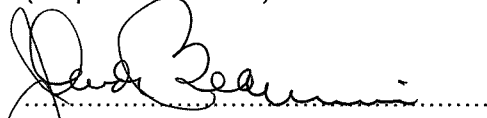

.....
Secrétaire d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

(Copie conforme)


Secrétaire d'assemblée

97-129

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 21 AVRIL 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Adoption du règlement numéro 394
- 6- Adoption du règlement numéro 395
- 7- Administration - Engagement d'un avocat dans la poursuite de Monsieur Marc Dessureault - 55 rue Jacques
- 8- Administration - Vente de la propriété de Monsieur Alain Dupont - 5 rue Lemay
- 9- Clôture de l'assemblée
- 10- Levée de l'assemblée

Adopté

97-130

Adoption du règlement numéro 394

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 394, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

97-131

Adoption du règlement numéro 395

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 395, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

Administration - Engagement d'un avocat dans la poursuite de Monsieur Marc Dessureault - 55 rue Jacques

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

97-132

Administration - Disposition de la propriété de Monsieur Alain Dupont - 5 rue Lemay

ATTENDU que le 8 avril 1995, la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap est devenue adjudicataire de la propriété de Monsieur Alain Dupont, sise au 5 rue Lemay, en raison du non-paiement des taxes municipales;

ATTENDU que Monsieur Dupont n'a pas exercé son droit de retrait dans le délai de deux ans, tel que stipulé à l'article 1043 du Code municipal et que par le fait même, la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap en devient le propriétaire absolu;

ATTENDU qu'une offre d'achat a été faite à la municipalité pour acquérir cette propriété;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER l'offre d'achat de Madame Claudine Hébert, au montant de 7 500 \$ avant taxes pour l'acquisition de la propriété située au 5 rue Lemay;
- 2- DE PRÉCISER dans l'acte notarié que Madame Claudine Hébert devra remplacer la maison mobile présentement en place sur le terrain par celle identifiée dans son offre d'achat et qu'elle procédera à l'aménagement du terrain et ce, à l'intérieur d'un délai de six mois de la date de la présente résolution, à défaut de quoi une pénalité de 20% du prix d'achat sera exigible par la municipalité;
- 3- QUE Madame Claudine Hébert s'engage à procéder à la signature de l'acte notarié avant le 30 juin 1997;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Roger Jean, maire suppléant et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim à signer tous documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté



No de résolution
ou annotation

97-133

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Les membres du Conseil étant tous présents, les points suivants sont ajoutés.

Administration - Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Québec-Municipalités

ATTENDU que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures pour le remplacement de son réseau d'aqueduc et d'égout domestique, la pose d'un égout pluvial ainsi que la réfection de l'infrastructure des rues du vieux secteur Village;

ATTENDU l'absence de Monsieur Frédéric Prescott, maire, pour cause de maladie;

ATTENDU la révision du coût du projet par les Consultants René Gervais inc. au montant de 1 800 000 \$;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'APPROUVER l'étude préliminaire pour le remplacement du réseau d'aqueduc et d'égout domestique, la pose d'un égout pluvial ainsi que la réfection de l'infrastructure des rues du secteur Village, telle que préparée par les Consultants René Gervais inc.;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Roger Jean, maire suppléant et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer le formulaire de demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Québec-Municipalités, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 3- D'AUTORISER les Consultants René Gervais inc. à présenter cette étude préliminaire au ministère de l'Environnement pour obtenir un accord de principe;
- 4- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe à transmettre copie de cette demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Québec-Municipalités, au ministère des Affaires municipales et au député Monsieur Yves Beaumier, pour la bonne marche de ce dossier;
- 5- DE RESCINDER la résolution numéro 97-82.

Adopté

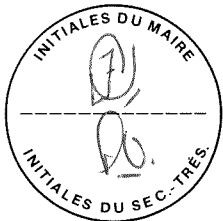
97-134

Législation - Nomination d'un signataire en l'absence de Monsieur Frédéric Prescott, maire

ATTENDU les résolutions numéros 96-322, 97-46, 97-66, 97-92, 97-93, 97-99, 97-100, 97-115 et 97-116 autorisant le maire Monsieur Frédéric Prescott et la secrétaire-trésorière adjointe à signer les documents faisant suite à l'adoption de ces résolutions;

ATTENDU l'absence de Monsieur Frédéric Prescott, maire, pour cause de maladie;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement DE MODIFIER les résolutions 96-322, 97-46, 97-66, 97-92, 97-93, 97-99, 97-100, 97-115 et 97-116 afin d'autoriser Monsieur Roger Jean,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

maire suppléant et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

97-135

Transport - Acquisition d'un balai mécanique de la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine a offert un balai mécanique usagé de marque Vacu-Swip de l'année 1979 à son encan public le 19 avril dernier;

ATTENDU que la mise à prix pour cet équipement était de 14 000 \$;

ATTENDU qu'il n'y a eu aucune offre à l'enchère pour cet équipement lors de cet encan;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'OFFRIR un montant de 14 000 \$ à la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'acquisition d'un balai mécanique usagé de marque Vacu-Swip de l'année 1979;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-930 (Matériel et véhicules).

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 97-135.


Secrétaire d'assemblée

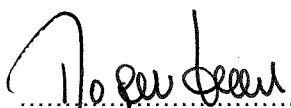
97-136

Levée de l'assemblée

À 20:10 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


ROGER JEAN
MAIRE SUPPLÉANT


JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 28 avril 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 28 avril 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Roger Jean

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-
Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur
général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

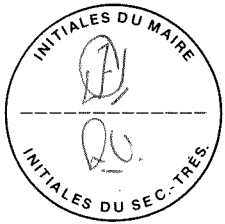
À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par
les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des
séances du Conseil, lundi 28^e jour d'avril 1997 à 19 heures 30, et qu'il y sera
pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

N.B.: La session spéciale sera suivie de la session régulière.



No de résolution
ou annotation

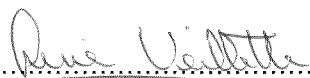
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

DONNÉ ce 25^e jour du mois d'avril 1997.

(Signé)


.....
Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)


.....
Secrétaire-trésorière par intérim

97-137

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 28 AVRIL 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Prière
- 3- Présences
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Assemblée publique de consultation
 - 5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation
 - * Mot de bienvenue
 - * Explication des 4 étapes
 - 5.2- Présentation du projet de règlement numéro 396
 - 5.3- Présentation du projet de règlement numéro 397
 - 5.4- Présentation du projet de règlement numéro 398
 - 5.5- Pause
 - * Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
 - * pour complément d'information
 - * pour préparer leurs questions et/ou commentaires



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

5.6- Période des questions et commentaires

* Procédure à suivre :

- * le participant se lève
- * il s'identifie et précise s'il s'exprime :
 - * à titre personnel
 - * au nom de l'organisme qu'il représente
- * le conseil enregistre ses interventions

5.7- Adoption du règlement numéro 396

5.8- Adoption du second projet de règlement numéro 397

5.9- Adoption du règlement numéro 398

5.10 Clôture de l'assemblée publique de consultation

6- VARIA

7- Levée de l'assemblée

Adopté

97-138

Adoption du règlement numéro 396 - Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 396, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-139

Adoption du second projet de règlement numéro 397 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 397, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-140

Adoption du règlement numéro 398 - Modifiant le règlement sur les plans
d'aménagement d'ensemble numéro 269

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement
D'ADOPTER le règlement numéro 398, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur
remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu
ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en
conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-141

Levée de l'assemblée

À 19:50 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
ROGER JEAN
MAIRE SUPPLÉANT


.....
LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 28 avril 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 28 avril 1997 à 19 heures 50 au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Roger Jean

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-
Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur
général adjoint, sont aussi présents.

97-142

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière par intérim;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu
unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 28 AVRIL 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Législation - Modification à la nomination du maire suppléant
- 8- Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 24 avril 1997
- 9- Transport - Marquage de la chaussée
- 10- Transport - Scellement de fissures sur le rang Saint-Malo
- 11- Transport - Ajout de luminaires de rues
- 12- Loisirs et culture - Embauche de personnel d'animation des terrains de jeux
- 13- VARIA
 - 13.1- Administration - Nomination de représentants pour une demande de subvention en vertu du programme Fonds d'interventions régionales
 - 13.2- Législation - Nomination d'un signataire en l'absence de Monsieur Frédéric Prescott, maire
 - 13.3- Règlement numéro 395 - Engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de réfection des infrastructures sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue, sur la 3^e, 4^e et 7^e Rue ainsi que sur des parties de la 6^e, 8^e et 9^e Rue
- 14- Clôture de l'assemblée
- 15- Levée de l'assemblée

Adopté

97-143

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 14 et du 21 avril 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-144

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 avril 1997.

Adopté

97-145

Législation - Modification à la nomination du maire suppléant

ATTENDU la résolution numéro 97-7 adoptée le 13 janvier 1997 nommant Monsieur Laurent Pontbriand, maire suppléant, pour le terme du 1^{er} mai au 31 juillet 1997;

ATTENDU l'hospitalisation de Monsieur Laurent Pontbriand;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la nécessité de remplacer Monsieur Laurent Pontbriand à titre de maire suppléant pour le prochain terme;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Roger Jean, maire suppléant, pour le terme du 1^{er} mai au 31 juillet prochain.

Adopté

97-146

Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 24 avril 1997

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 24 avril 1997.

Adopté

97-147

Transport - Marquage de la chaussée

ATTENDU le besoin de procéder au marquage de la chaussée des rues de la municipalité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le directeur des travaux publics à engager la firme spécialisée Lignco inc. afin de procéder au marquage de la chaussée, tel que spécifié dans le bordereau de soumission et ce, pour le prix de 5 881,12 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521 (Voirie municipale - entretien et réparation).

Adopté

97-148

Transport - Scellement de fissures sur le rang Saint-Malo

ATTENDU le besoin de procéder au scellement de fissures afin de protéger le pavage du rang Saint-Malo;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le directeur des travaux publics à engager la firme spécialisée Scelbec inc. afin de procéder au scellement de fissures du pavage sur le rang Saint-Malo, soit environ 2500 mètres linéaires, pour un montant n'excédant pas 7 834,41 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521 (Voirie - entretien et réparation).

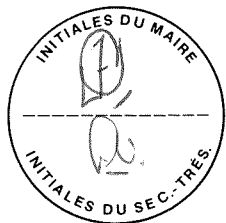
Adopté

97-149

Transport - Ajout de luminaires de rues

ATTENDU la nécessité d'ajouter des lumières de rues sur les rues Girard, Loraine, Joane, Dubé, Robert Biron, 14^e Rue, 3^e Avenue et Thomas Toupin;

ATTENDU que ces ajouts sont rendus nécessaires dus au développement domiciliaire et au rééquilibrage dans les rues existantes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'installation de 19 luminaires de rues 100 watts, tel que démontré aux croquis ci-joints;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-902 (Dépenses en immobilisations - luminaires de rues), telle que prévue au budget 1997.

Adopté

97-150

Loisirs et culture - Embauche de personnel d'animation des terrains de jeux

ATTENDU l'ouverture des terrains de jeux le 23 juin 1997;

ATTENDU que les animateurs doivent être embauchés pour une période de six semaines;

ATTENDU que le nombre d'inscriptions pourrait justifier l'embauche de personnel supplémentaire;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'EMBAUCHER les animateurs selon le besoin pour le calendrier de 1997;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-701-70-111 et 02-701-70-200 (Rémunération et contribution de l'employeur);
- 3- DE PRÉVOIR l'ajout de personnel supplémentaire si le nombre d'inscriptions le justifie;
- 4- D'OCTROYER le budget d'opération pour les terrains de jeux 1997, tel que prévu au poste budgétaire 02-701-70-630 (Biens non durables - animation).

Adopté

97-151

Administration - Nomination de représentants pour une demande de subvention en vertu du programme Fonds d'interventions régionales

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE Monsieur Roger Jean, maire suppléant, ou Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général, soit autorisé à déposer, à traiter et à signer tous documents relatifs à la demande de subvention au programme Fonds d'interventions régionales pour le projet du Golf Sainte-Marthe.

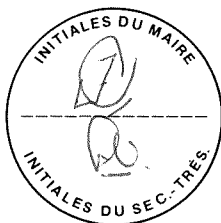
Adopté

97-152

Législation - Nomination d'un signataire en l'absence de Monsieur Frédéric Prescott, maire

ATTENDU la résolution numéro 96-332 autorisant le maire Monsieur Frédéric Prescott et Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général, à signer les documents faisant suite à l'adoption de cette résolution;

ATTENDU l'absence de Monsieur Frédéric Prescott, maire, pour cause de maladie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE MODIFIER la résolution numéro 96-332 afin d'autoriser Monsieur Roger Jean, maire suppléant et monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général, à signer tous les documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

97-153

Règlement numéro 395 - Engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de réfection des infrastructures sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue, sur la 3^e, 4^e et 7^e Rue ainsi que sur des parties de la 6^e, 8^e et 9^e Rue

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 395 par le Conseil municipal le 21 avril 1997 pour exécuter les travaux mentionnés en titre;

ATTENDU la nécessité d'engager une firme d'ingénieurs pour la confection des plans et devis;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'engagement de la firme Consultants René Gervais inc. pour la confection des plans et devis pour le projet de réfection des infrastructures sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue, sur la 3^e, 4^e et 7^e Rue ainsi que sur des parties de la 6^e, 8^e et 9^e Rue, conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-147 à 97-150 et 97-153

Sec.-trésorière par intérim

97-154

Levée de l'assemblée

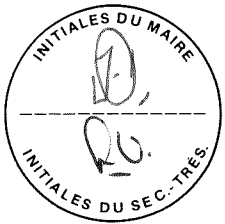
À 20:00 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

ROGER JEAN
MAIRE SUPPLÉANT

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 12 mai 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 12 mai 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Roger Jean
Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude
Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général
adjoint, sont aussi présents.

97-155

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Administration - Félicitations à Madame Claudette Dumas pour son 25^e anniversaire à l'emploi de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 9- Adoption du règlement numéro 397 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263
- 10- Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 8 mai 1997
- 11- Administration - Achat de timbres
- 12- Administration - Achat de produits d'entretien ménager
- 13- Hygiène du milieu - Adhésion à la campagne d'économie d'eau potable 1997
- 14- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 533-57 et 533-58
- 15- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 8-24
- 16- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'avril 1997
- 17- Loisirs - Fête des bénévoles 1997
- 18- VARIA
 - 18.1- Administration - Transferts budgétaires
 - 18.2- Mise en valeur du territoire - Achat d'engrais chimique et de semence à gazon
 - 18.3- Administration - Cession de terrain et modifications territoriales avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine
- 19- Clôture de l'assemblée
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

97-156

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 28-4-97 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-157

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 avril 1997.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-158

Administration - Comptes

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu
unanimentement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la
secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

13651	Entretien M.C. enr.	1 646,65
13652	Bell Canada	272,34
13653	Bell Mobilité	25,11
13654	Cantel	39,51
13655	Vidéotron Itée	23,92
13656	Hydro-Québec	4 534,52
13657	Larose & Fils	343,84
13658	Ville de Cap-de-la-Madeleine	133,46
13659	MRC De Francheville	2 836,64
13660	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
13661	Municipalité de Champlain	18 962,75
13662	Canadian Tire	74,05
13663	André Dubé	470,18
13664	Municipalité de Sainte-Marthe	13 411,02
13665	Municipalité de Sainte-Marthe	343,83
13666	Comité Sectoriel R. Guilbault inc.	532,67
13667	Jules Milette inc.	8 943,04
13668	Ville de Cap-de-la-Madeleine	4 999,71
13669	3102-1066 Québec inc.	62,11
13670	Hydro-Québec	4 946,15
13671	Commcorp	378,32
13672	Municipalité de Sainte-Marthe	136,33
13673	Cogeco câble	11,34
13674	CLM inc.	450,00
13675	Baseball mineur Ste-Marthe inc.	5 000,00
13676	Fondation du Centre hospitalier St-Joseph	50,00
13677	Moisson Mauricie	100,00
13678	Richard Dufresne	102,00
13679	Normand Montplaisir	212,08
13680	Gaston Girard	77,35
13681	André Levesque	61,43
13682	Bernard Gallagher	23,16
13683	2967-2201 Québec inc.	12,52
13684	9001-2451 Québec inc.	58,53
13685	Chantale Lamothe	9,30
13686	Frédéric Prescott	143,33
13687	Les Porcherries Yvon Giguère inc.	4 961,71
13688	Roger Paul	130,97
13689	Marcel Nadeau	1 432,12
13690	J.C. Lussier Collection	17,49
13691	Nelson Ward in trust	11 300,00
13692	Nelson Ward in trust	96 861,75
13693	Nelson Ward in trust	34 186,50
13694	Ville de Cap-de-la-Madeleine	14 000,00
13695	Société de l'assurance automobile	407,00
13696	Entretien M.C. enr.	1 561,18
13697	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
13698	Gaston Girard	14 259,84
13699	Dessureault, Lemire, Desaulniers	1 576,91
13700	Bell Canada	109,75
13701	Hydro-Québec	141,68
13702	Chambre de commerce du Cap	170,00



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

13703	Jean-Claude Beaumier	995,76
13704	Comité Sectoriel R. Guilbault inc.	2 082,47
13705	Municipalité de Sainte-Marthe	12 706,32
13706	Municipalité de Sainte-Marthe	326,88
13707	Paulette Roy	607,19
13708	Danielle Gélinas	787,30
13709	Municipalité de Sainte-Marthe	183,46
13710	Lamothe, Ayotte & Grenier	96,86
13711	SQAE	461,53
13712	La Chambre Immobilière	100,00
13713	Conseil régional de prévention	130,00
13714	Receveur général du Canada	321,74
13715	Receveur général du Canada	10 539,40
13716	Ministre du Revenu	14 332,31
13717	SCFP	306,28
13718	Trust Général du Canada	5 261,92
13719	Comm. adm. des régimes de retraite	502,65
13720	Sébastien Richard	200,00
13721	Ministre des Finances	49,00
13722	Bell Canada	471,41
13723	Hydro-Québec	2 305,05
13724	Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.	6 265,87
13725	Mario Boisclair	111,58
13726	Succession Joseph Douville	101,17
TOTAL :		<u>312 328,70</u>

Comptes à payer au 30 avril 1997

13727	A.G. Normandin inc.	486,21
13728	Automatisation Industrielle Baril	45,58
13729	Buromax inc.	220,60
13730	Belitec inc.	1 818,57
13731	Bernier & Crépeau	125,33
13732	Boutique Le Chantier inc.	192,37
13733	3102-1066 Québec inc.	90,60
13734	Centrale de contrôle d'alarme	9,12
13735	Contrain	44,44
13736	C. Lafond & Fils inc.	113,96
13737	Dicom Express	84,23
13738	Électricité A.C.A. inc.	478,61
13739	Équipements M.N.D. inc.	363,22
13740	General Bearing inc.	11,63
13741	Good Year	495,24
13742	Garage Marcel Roy & Fils inc.	223,35
13743	Henri Bourgeois inc.	125,34
13744	Hymec inc.	523,39
13745	Imprimerie Art Graphique inc.	854,66
13746	L'Hebdo Journal	427,33
13747	Lamothe, Ayotte & Grenier	142,44
13748	Les Équipements Réal Leblanc inc.	120,91
13749	Les Pétroles Irving inc.	1 710,13
13750	Les Équipements Aginco inc.	313,21
13751	Les spécialités Fernand Daigle inc.	23,25
13752	L'Ec'eau	4 976,41
13753	Location P.L.R. inc.	1 280,27



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

13754	Major Mini Moteur enr.	56,24
13755	McKerlie-Millen inc.	308,37
13756	Mines Seleine inc.	1 283,17
13757	Mich-o-tomobile	369,59
13758	Plurilab	31,91
13759	Purolator ltée	21,70
13760	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	376,93
13761	Protection incendie CFS ltée	68,37
13762	P.A. Thibeault ltée	14,67
13763	Plante Sports	7,98
13764	Praxair	100,98
13765	Preston Phipps inc.	142,87
13766	Quevis inc.	204,56
13767	Québec linge MC	68,19
13768	RPM Tech inc.	758,85
13769	Remise 2000 enr.	283,95
13770	Ramtex	36,47
13771	Sani-Marc inc.	360,19
13772	Service de pneus CTR Ltée	273,48
13773	Shell Canada ltée	158,01
13774	Serrurier du Cap inc.	53,85
13775	Site d'enfouissement Girard	91,16
13776	Ferblanterie S. Boisvert	17,95
13777	Simard Beaudry inc.	127,29
13778	Sani mont	5 197,23
13779	Service Véhicules Plus	48,31
13780	Signalisation Ver-Mac inc.	17,09
13781	Westburne ltée	490,43
13782	Chambre de commerce du Cap	370,35
13783	S.P.A.M.	222,21
13784	Accessoires outillage ltée	99,72
13785	Signoplus	495,14

TOTAL : 27 457,61

Adopté

97-159

Administration - Félicitations à Madame Claudette Dumas pour son 25^e anniversaire à l'emploi de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'en date du 6 mai 1997, Madame Claudette Dumas a fêté son 25^e anniversaire à l'emploi de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que sa grande compétence et que l'expérience acquise au cours de ces années en font une personne ressource grandement appréciée;

ATTENDU toute la collaboration et l'efficacité dont Madame Dumas sait faire preuve;

ATTENDU qu'au cours de toutes ces années, Madame Dumas a été hautement estimée de la population;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos plus sincères félicitations à Madame Claudette Dumas pour toutes ces années de loyaux et bons services à la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap en espérant qu'elle soit des nôtres pour encore de nombreuses années.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-160

Adoption du règlement numéro 397 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 397, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur
remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir
lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le
tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-161

Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 8 mai 1997

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu
unanimement D'ACCEPTER le dépôt du compte rendu de la réunion du
Comité de gestion tenue le 8 mai 1997.

Adopté

97-162

Administration - Achat de timbres

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 2 279,10 \$
taxes incluses, pour l'expédition du courrier dans le cours normal des
affaires de la municipalité;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (frais
de poste).

Adopté

97-163

Administration - Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimement:

- 1- DE COMMANDER les produits d'entretien ménager des compagnies
Sany, Sani-Marc et Emballage Bettez, au coût de 878,08 \$ taxes
incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-701-42-620
(Parc Roger Guibault - biens non durables) et 02-190-01-610 (Biens
non durables).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-164

Hygiène du milieu - Adhésion à la campagne d'économie d'eau potable 1997

ATTENDU la documentation reçue de l'AQTE en date du 29 avril 1997;

ATTENDU que la contribution de notre municipalité a été établie à 470 \$ pour 1997;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'ADHÉRER à la campagne d'économie d'eau potable pour l'année 1997;
- 2- DE NOMMER Monsieur Martin Goulet, responsable des communications avec l'AQTE.
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-494 (Réseau de distribution de l'eau - Cotisation aux associations).

Adopté

97-165

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 533-57 et 533-58

ATTENDU la requête effectuée par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, en date du 22 avril 1997 concernant les lots 533-57 et 533-58 propriété de Monsieur Alain Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2947 étant la subdivision 533-57 et 533-58.

Adopté

97-166

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 8-24

ATTENDU la requête effectuée par René Beaudoin, arpenteur-géomètre, en date du 5 mai 1997 concernant le lot 8-24 propriété de Monsieur Sylvain Blais;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 825 étant la subdivision 8-24.

Adopté

97-167

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'avril 1997

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 21 permis ont été émis au cours du mois d'avril 1997 pour une valeur estimée de 634 500 \$;

ATTENDU que sur ces 21 permis, 6 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 554 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement
D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'avril 1997.

Adopté

97-168

Loisirs - Fête des bénévoles 1997

ATTENDU que la municipalité remercie ses bénévoles d'une manière tangible une fois par année;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ORGANISER une soirée sur le MS Jacques Cartier, le jeudi 5 juin 1997;
- 2- D'ADOPTER le budget pour la soirée des bénévoles 1997;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Adopté

97-169

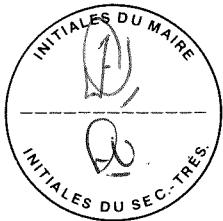
Administration - Transferts budgétaires

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible aux différents postes budgétaires;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à faire les transferts budgétaires suivants afin de pourvoir au paiement de ces dépenses.

<u>Code</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-919-00-899	Gestions des coupons et oblig.		500 \$
02-919-00-896	Intérêts sur remb. de taxes	500 \$	
02-190-01-641	Pièces et accessoires	750 \$	
02-190-01-523	Entretien et réparation		750 \$
02-701-41-999	Contributions au comité		225 \$
02-701-42-414	Coordonnateur	225 \$	
02-320-00-111	Rémunération (empl. ext.)		1 000 \$
02-320-00-112	Temps accumulé payé (40 hres)	1 000 \$	
02-320-00-310	Frais de déplacements	100 \$	
02-320-00-111	Rémunération (empl. ext.)		100 \$
02-330-00-513	Location matériel et véhicules		400 \$
02-330-00-630	Sel, calcium et sable	400 \$	
02-701-43-433	Déneigement	1 450 \$	
02-701-42-433	Contrat entretien et gardiennage		1 450 \$
03-100-00-930	Transport (balai mécanique)	7 000 \$	
03-100-00-999	Autres dépenses		5 000 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

03-100-00-917	Terrain de golf	5 000 \$	
02-320-00-521	Entretien et réparation		<u>7 000 \$</u>
		16 425 \$	16 425 \$

Adopté

97-170

Mise en valeur du territoire - Achat d'engrais chimique et de semence à gazon

ATTENDU l'entretien à faire pour nos espaces verts et nos terrains sportifs;

ATTENDU le besoin de faire l'achat d'engrais chimiques et de semence à gazon pour l'année 1997;

ATTENDU les prix demandés par voie de soumissions sur invitation à deux entreprises, soit : Centre Horticole du Cap inc. et Coopplus Coopérative Agricole;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Coopplus Coopérative Agricole, une quantité de 75 kilos de semence à gazon et de 1,895 kilos d'engrais chimique pour le prix de 1 654,14 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-635 (Biens non durables).

Adopté

97-171

Administration - Cession de terrain et modifications territoriales avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la résolution numéro 97-116 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance régulière du 14 avril 1997 concernant, entre autres, la cession à la Ville de Cap-de-la-Madeleine et l'annexion, à leur territoire, d'une portion du boulevard J.-Réal Desrosiers;

ATTENDU que cette cession et cette annexion ne touchent pas la partie du rang St-Malo qui a fait l'objet de travaux lors de la construction des infrastructures pour la voie de contournement;

ATTENDU les infrastructures appartenant à la Ville de Cap-de-la-Madeleine qui sont situés sur cette partie du rang St-Malo, propriété de la Municipalité;

ATTENDU les avantages pour la Ville et la Municipalité de modifier les limites territoriales afin d'annexer au territoire de la Ville la partie du rang St-Malo à l'intersection du boulevard J.-Réal Desrosiers ainsi que la partie du lot 428-A propriété de la Ville;

ATTENDU que cette annexion aura comme conséquence d'enclaver une partie du lot numéro 428-A, propriété de Corporation Stone Consolidated, actuellement sur le territoire de la Municipalité, à l'intérieur des nouvelles limites territoriales de la Ville;

ATTENDU les avantages d'inclure cette partie du cadastre 428-A, propriété de Corporation Stone Consolidated, au territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement:

- 1- DE CÉDER à la Ville de Cap-de-la-Madeleine, pour une somme de 1 \$, un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 428-A du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, représentant une partie de l'emprise du rang St-Malo et mieux délimité par les lettres A, B, C, D, E, F et A, sur le plan I ci-annexé;
- 2- DE S'ENGAGER à se prononcer en faveur d'un règlement d'annexion de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'effet d'inclure les terrains ci-après décrits au territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, savoir :

PARTIE DE L'EMPRISE DU RANG ST-MALO:

Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 428-A du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain. Ladite partie est mieux délimitée sur le plan I ci-annexé, par les lettres A, B, C, D, E, F et A;

PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE:

Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 428-A du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain. Cette partie de terrain est plus précisément identifiée sur le plan II ci-annexé;

PROPRIÉTÉ DE LA CORPORATION STONE CONSOLIDATED:

Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 428-A du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain. Cette partie de terrain est la propriété de Corporation Stone Consolidated et est délimitée, au Sud-Ouest et au Sud-Est par les limites territoriales de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et au Nord et Nord-Est par l'emprise de la rue J.-Réal Desrosiers. Ladite partie est mieux délimitée sur le plan III ci-annexé par les lettres A, B, C, D, E, F, G et A;

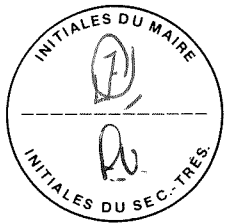
De plus, la Municipalité Sainte-Marthe-du-Cap accepte de participer activement aux procédures d'annexion avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine afin que le territoire visé et mentionné ci-dessus puisse être annexé dans les meilleurs délais au territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

CONDITION PARTICULIÈRE:

La Ville de Cap-de-la-Madeleine devra donner, au terrain appartenant actuellement à la Corporation Stone consolidated, un usage exclusif d'aire d'embellissement ou d'infrastructures routières;

- 3- QUE les honoraires professionnels reliés à la présente soient à la charge de la Ville de Cap-de-la-Madeleine;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Roger Jean, maire suppléant et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tout document donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-158, 97-162, 97-163, 97-164, 97-168 et 97-170.

Secrétaire-trésorière par intérim

97-172

Levée de l'assemblée

À 20:00 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

ROGER JEAN
MAIRE SUPPLÉANT

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 26 mai 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 26 mai 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Roger Jean

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

97-173

Adoption de l'ordre du jour

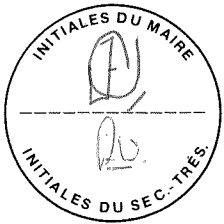
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 26 MAI 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Renouvellement du contrat d'assurance générale de la municipalité
- 8- Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 21 mai 1997
- 9- Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la ville de Cap-de-la-Madeleine
- 10- Urbanisme - Achat et entretien - Sites fleuris municipaux 1997
- 11- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 12- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-21 - Madame Lise Bergeron et monsieur Jean-Luc Morinville
- 13- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-22 - Ferme R. Vaillancourt et Fils inc.
- 14- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 744 à 748
- 15- Loisirs - Subvention à l'Organisme Pétanque-Amis de Sainte-Marthe-du-Cap
- 16- Loisirs - Achat d'un tableau indicateur
- 17- VARIA
- 18- Clôture de l'assemblée
- 19- Levée de l'assemblée

Adopté

97-174

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 mai 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-175

Correspondance

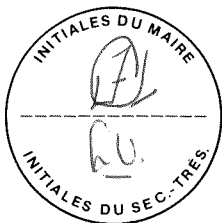
Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 mai 1997.

Adopté

97-176

Administration - Renouvellement du contrat d'assurance générale de la municipalité

ATTENDU les dispositions de l'article 936.2 du Code municipal qui permettent de renouveler, à son échéance et pour une ou plusieurs périodes, un contrat d'assurance sans demande de soumissions pour un terme total qui n'excède pas cinq ans;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'offre reçue de la firme Ferron, Tousignant, Pagé & Associés pour le renouvellement du contrat d'assurance selon les mêmes conditions et à la même prime que pour l'année 1996-1997 mais en incluant la protection concernant la rampe de rouli-roulant;

ATTENDU que les couvertures d'assurance présentées dans l'offre de renouvellement sont moindres que celles compilées dans notre dossier d'assurance et présentées au devis;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER l'offre de renouvellement du contrat d'assurance générale présenté par la firme Ferron, Tousignant, Pagé & Associés pour une somme globale de 19 688 \$, avant taxes, conditionnellement à l'ajustement des couvertures afin qu'elles reflètent les valeurs attribuées aux différents biens de la municipalité telles qu'elles apparaissent au devis présenté à la compagnie;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-190-01-420, 02-390-01-429, 02-390-02-424, 02-490-00-429, 02-701-22-421, 02-701-32-421, 02-701-42-421, 02-701-52-421 et 02-701-62-421 (Assurances).

Adopté

97-177

Administration - Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 21 mai 1997

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de gestion tenue le 21 mai 1997.

Adopté

97-178

Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la ville de Cap-de-la-Madeleine organisent une journée conjointe de collecte de déchets domestiques dangereux qui aura lieu le samedi 18 octobre 1997;

ATTENDU la méthode de répartition des coûts de la journée utilisée en 1996 par la ville de Cap-de-la-Madeleine et acceptée par la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la volonté du Conseil de participer à cette journée selon les termes entendus entre les deux municipalités;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER la ville de Cap-de-la-Madeleine à demander au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap toutes les autorisations nécessaires à l'organisation de cette journée qui se tiendra au garage municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine à l'automne 1997;
- 2- DE PARTICIPER aux coûts inhérents à la collecte selon les différentes bases de répartition apparaissant au tableau ci-joint;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-420-00-499 (Hygiène du milieu - Collecte de déchets dangereux).

Adopté

97-179

Urbanisme - Achat et entretien - Sites fleuris municipaux 1997

ATTENDU la nécessité d'embellir notre municipalité pour l'été 1997;

ATTENDU que cette dépense est prévue au budget 1997;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois fournisseurs, par voie d'invitation écrite, soit : Madame Hedy Defoy et Messieurs Jean-Marc Spénard et Laurent Corbin;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER à Monsieur Laurent Corbin le contrat pour la fourniture et l'entretien de nos sites fleuris 1997 conformément aux clauses du contrat ci-joint pour une somme de 9 128,85 \$, taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-522 (Entretien- Sites fleuris).

Adopté

97-180

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 97-02 tenue le 7 mai 1997;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

97-181

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-21 - Madame Lise Bergeron et Monsieur Jean-Luc Morinville

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de Madame Lise Bergeron et Monsieur Jean-Luc Morinville visant à permettre un revêtement extérieur en façade autre que de la brique;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion la demande de Madame Lise Bergeron et Monsieur Jean-Luc Morinville serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la dérogation mineure;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Madame Lise Bergeron et Monsieur Jean-Luc Morinville.

Adopté

97-182

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-22 - Ferme R. Vaillancourt & Fils inc.

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de la Ferme R. Vaillancourt & Fils inc. visant à réduire de 15 à $\pm$ 9 mètres la marge de recul avant pour un bâtiment agricole afin de construire une bâtisse pour la vente saisonnière de fruits et de légumes et elle serait installée sur une dalle de béton;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion la demande de Ferme R. Vaillancourt & Fils inc. serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la dérogation mineure;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de la Ferme R. Vaillancourt & Fils inc. à la condition que le stationnement respecte les normes à l'accès aux voies rapides et que la bâtisse serve exclusivement à la vente des produits provenant de sa ferme.

Adopté

97-183

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 744 à 748

ATTENDU la requête effectuée, par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 22 mai 1997 concernant les lots 744 à 748, propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la vérification faite par le personnel du service technique;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 734770 étant la subdivision des lots numéros 744, 745, 746, 747 et 748.

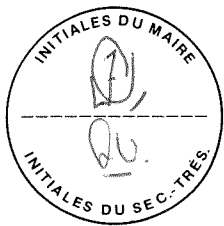
Adopté

97-184

Loisirs - Subvention à l'organisme Pétanque-Amis de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la résolution numéro 96-368 adoptée par le Conseil lors de sa séance du 25 novembre 1996 concernant le soutien financier de la Municipalité envers le regroupement Pétanque-Amis de Sainte-Marthe-du-Cap sous forme de subvention annuelle pouvant correspondre aux taxes municipales;

ATTENDU la demande de subventions de l'organisme pour une somme de 4 251 \$ correspondant à la taxe sur les droits de mutations immobilières résultant de l'acquisition de la bâtisse;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la volonté des membres du conseil de soutenir le regroupement afin de permettre la revitalisation de ce secteur;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE SUBVENTIONNER l'organisme Pétanque-Amis de Sainte-Marthe-du-Cap pour une somme de 4 251 \$, correspondant à la taxe sur les droits des mutations immobilières;
- 2- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à verser la subvention relative à la taxe sur les droits de mutations immobilières directement à la MRC de Francheville;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (Subventions aux organismes sans but lucratif).

Adopté

97-185

Loisirs - Achat d'un tableau indicateur

ATTENDU la demande reçue du baseball mineur de Sainte-Marthe;

ATTENDU le besoin d'un tableau indicateur pour le terrain B;

ATTENDU les prix demandés à trois compagnies;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE DÉFRAYER le coût du tableau indicateur au montant de 3 245 \$, taxes incluses, à Nevco Scoreboard Company Ltd;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-909 (Fonds des dépenses en immobilisation).

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-176, 97-178, 97-179, 97-184 et 97-185.


Secrétaire-trésorière par intérim

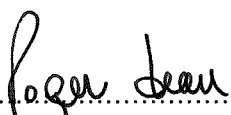
97-186

Levée de l'assemblée

À 19:55 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
ROGER JEAN
MAIRE SUPPLÉANT


.....
LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 9 juin 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 9 juin 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Roger Jean

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Jean-
Claude Beaumier, directeur général, sont aussi présents.

97-187

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Administration - Nomination d'un représentant pour une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune
- 9- Administration - Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau
- 10- Administration - Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain
- 11- Urbanisme - Entreposage extérieur - Cour à rebuts, présences de débris et nuisances
- 12- Loisirs - Versement à la Ligue de balle donnée fille de Sainte-Marthe
- 13- VARIA
 - 13.1- Avis de motion - Règlement numéro 399
- 14- Clôture de l'assemblée
- 15- Levée de l'assemblée

Adopté

97-188

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 mai 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-189

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 mai 1997.

Adopté

97-190

Administration - Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

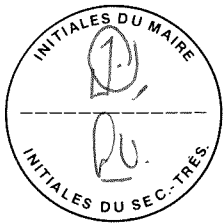
13786	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
13787	Jean-Claude Beaumier	25,00
13788	Denise Faucher	214,24
13789	Bell Mobilité	159,35
13790	Hydro-Québec	3 700,18
13791	Roger Jean	160,48



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

13792	Entretien M.C. enr.	1 561,18
13793	Municipalité de Sainte-Marthe	14 106,88
13794	Municipalité de Sainte-Marthe	687,68
13795	Dessureault, Lemire, Desaulniers	1 974,69
13796	Annulé	
13797	Annulé	
13798	MRC de Francheville	2 864,18
13799	Soc. canadienne de la Croix-Rouge	50,00
13800	Dessureault, Lemire, Desaulniers	2 116,75
13801	Société canadienne des postes	2 279,10
13802	Launier & Fils inc.	30,77
13803	Microtec	246,14
13804	Académie Les Estacades	100,00
13805	AQTE	470,00
13806	Club de canotage du Cap	120,00
13807	Pitney Bowes Leasing	369,21
13808	Commcorp	378,32
13809	Bell Canada	277,71
13810	Bell Mobilité Pagette	54,42
13811	Cantel	46,68
13812	3102-1066 Québec inc.	39,88
13813	Hydro-Québec	4 340,43
13814	Caisse populaire de Pointe-du-Lac	1 007,30
13815	Henri-Paul Durand	25,00
13816	Les Ressources Gadoury inc.	39,25
13817	Gaétan Désilets	61,50
13818	Gaston Girard	20,85
13819	Lise Marchand	84,53
13820	Jules Milette inc.	8 961,27
13821	Olco	575,72
13822	Olco	242,36
13823	Soc. canadienne de la Croix-Rouge	75,00
13824	Chambre de commerce du Cap	25,00
13825	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
13826	Jean-Claude Beaumier	64,27
13827	Annulé	
13828	Vidéotron ltée	23,92
13829	Fondation Cooke inc.	20,00
13930	Hydro-Québec	513,56
13831	Ferron, Tousignant, Pagé	164,00
13832	Compagnie canadienne d'assurance	1 000,00
13833	Cogeco Câble	11,34
13834	Bell Canada	184,40
13835	Bell Canada	125,39
13836	Régie Intermunicipale	1 400,00
13837	C.T.A. de Fran-che-mont	2 736,50
13838	Entretien M.C. enr.	1 561,18
13839	Nelson Ward in Trust	980,14
13840	Gaston Girard	45,31
13841	Laurent Pontbriand	88,40
13842	Municipalité de Sainte-Marthe	10 874,27
13843	Municipalité de Sainte-Marthe	619,83
13844	MRC de Francheville	4 251,00
13845	Croisière MS Jacques Cartier	3 418,65
13846	Dessureault, Lemire, Desaulniers	1 853,93
13847	Ministre du Revenu	9 578,75
13848	Receveur général du Canada	7 284,94



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

13849	S.C.F.P.	190,36
13850	Trust Général du Canada	3 696,60
13851	Comm. adm. des régimes de retraite	502,65
13852	Les Enseignes Mauriciennes	1 012,79
13853	Compagnie canadienne d'assurances	500,00
13854	Bell Canada	499,04
13855	Ministre des Finances	243 544,00
13856	Jeux Loufoque	20,14
13857	Richard Dufresne	53,75
13858	Louis Dubois	108,36
13859	Société canadienne du Cancer	160,00
13860	Frédéric Prescott	155,95
TOTAL :		<u>347 272,93</u>

Comptes à payer au 31 mai 1997

13861	Atelier de réusinage G.B. inc.	231,67
13862	A.G. Normandin inc.	117,75
13863	Automatisation industrielle Baril	2 970,81
13864	Buromax inc.	647,41
13865	Boutique Le Chantier inc.	97,32
13866	Centre de décoration Paré inc.	261,01
13867	Coopérative agricole de Champlain	2 089,98
13868	Clément Bastien Excavation enr.	153,84
13869	Centre du Ressort T-R inc.	290,82
13870	Centre automobile Mauricien inc.	56,91
13871	Dynabec ltée	4 798,94
13872	Dicom Express	14,23
13873	Desroberts inc.	927,03
13874	Électricité A.C.A. inc.	370,35
13875	EMCO Québec	628,52
13876	Emballages Bettez	194,52
13877	Formules Municipales enr.	107,93
13878	General Bearing Service inc.	81,60
13879	Guillevin International inc.	103,26
13880	Good Year	30,32
13881	Henri Bourgeois inc.	421,29
13882	Hymec inc.	124,90
13883	Ilt Flygt	205,80
13884	J.M. Raymond Décors inc.	74,02
13885	Lignco inc.	6 079,52
13886	Les Cafés populaires Henri enr.	81,28
13887	Les Équipements Aginco inc.	108,93
13888	Le Supermarché du Métal	21,33
13889	Les créations Pierre Masson	222,31
13890	Les spécialités Fernand Daigle inc.	56,98
13891	Launier & Fils inc.	68,15
13892	Marchand Audi-Vidéo inc.	227,85
12893	Major Mini Moteur enr.	64,74
13894	McKerlie-Millen inc.	315,86
13895	Micromédica inc.	340,73
13896	Nove Environnement inc.	3 273,77
13897	Nevco Scoreboard co. ltd.	3 245,00
13898	Plurilab	329,90
13899	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	620,84



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

13900	Produits Chimiques Sany inc.	695,66
13901	Plante Sports	108,00
13902	Praxair	145,87
13903	Québec Linge MC	52,73
13904	RPM Tech inc.	694,75
13905	Rolland Clément & Fils inc.	72,13
13906	Remise 2000 enr.	516,14
13907	RDS Radio inc.	740,71
13908	Sani-Marc inc.	156,20
13909	Ferblanterie S. Boisvert	607,38
13910	Simard Beaudry inc.	39,72
13911	Sciage et Forage Québec inc.	213,24
13912	Techni FM enr.	25,07
13913	Théoret Division de A.R.T. inc.	378,21
13914	Vitres d'auto Mauricie inc.	191,18
13915	Westburne ltée	1 672,55
13916	S.P.A.M.	319,08
13917	Romuald Hébert	60,00
13918	Centre Japonais de la photo	70,50
13919	Matériaux Économique inc.	45,58

TOTAL : 36 862,02

Adopté

97-191 Administration - Nomination d'un représentant pour une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune

ATTENDU la demande d'autorisation faite au ministère de l'Environnement et de la Faune concernant l'utilisation des terres appartenant à la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et incluses dans le périmètre de développement d'un terrain de golf et de développements résidentiels;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général à déposer, à traiter et à signer tous documents nécessaires et relatifs à la demande du certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Faune concernant l'utilisation des terres prévues au projet de golf et de développements résidentiels.

Adopté

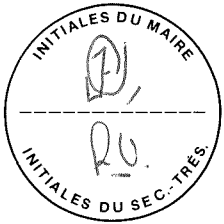
97-192 Administration - Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau

ATTENDU le règlement numéro 287 définissant les restrictions relatives à l'usage de l'eau;

ATTENDU le règlement numéro 294 définissant ce qui constitue une nuisance et prévoyant les amendes aux personnes qui créent et laissent subsister des nuisances sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que le projet de création d'emploi Programme Carrière Été nous permet d'engager un inspecteur pour une période de 8 semaines;

ATTENDU la nécessité de faire respecter cette réglementation pour le bien-être de l'ensemble des citoyens;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER Madame Sara Marquis à titre d'inspecteur en environnement et usage de l'eau pour la période estivale 1997;
- 2- D'AUTORISER Madame Sara Marquis à émettre des contraventions et à signer tous documents reliés à sa tâche.

Adopté

97-193

Administration - Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain

ATTENDU le règlement numéro 365 relatif à l'imposition de compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1996;

ATTENDU l'article 3 qui stipule que la moitié du coût du permis est perçue par la municipalité pour le compte de la Commission Scolaire Samuel-de Champlain;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE VERSER la somme de 1 082 \$ à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain en paiement de sa quote-part pour l'exercice 1996.

Adopté

97-194

Urbanisme - Entreposage extérieur - Cour à rebuts, présences de débris et nuisances

ATTENDU les plaintes répétitives de citoyens demeurant autour de la propriété de Monsieur Jules Guilbeault, 3401, rang Saint-Malo (Lots 463-P, 464-P et 465-P) et dénonçant la présence de débris, d'odeurs, le tout en conséquence de l'état des lieux;

ATTENDU la présence de rebuts et de débris de toutes sortes non compatibles avec l'usage agricole tel : fer, clôture à mailles, instruments et outils désuets, bois, bois inutilisable, béton, tôles ondulées, tôles de piscine, planches, poutres, panneaux de fibre de verre, baignoires, cages, bâtiments, réservoirs à eau chaude, portes et fenêtres non utilisables, bonbonnes de propane non utilisées, acier d'armature, remorques enlisées, mobilier tel que congélateur et réfrigérateur situés à l'extérieur;

Il est résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité constate par le présent rapport l'existence de nuisances et d'insalubrité au 3401, rang Saint-Malo, propriété de Monsieur Jules Guilbeault (Lots 463-P, 464-P et 465-P);
- 2- QUE ces nuisances et causes d'insalubrité sont notamment mais non limitativement les suivantes :
 - a) débris et rebuts de toutes sortes non compatibles avec l'usage agricole tel : fer, clôture à mailles, instruments et outils désuets, bois, bois inutilisable, béton, tôles ondulées, tôles de piscine, planches, poutres, panneaux de fibre de verre, baignoires, cages, bâtiments, réservoirs à eau chaude, portes et fenêtres non utilisables, bonbonnes de propane non utilisées, acier d'armature, remorques enlisées, mobilier tel que congélateur et réfrigérateur situés à l'extérieur;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- b) senteur nauséabonde provenant de bâtiments cadennassés;
- 3- QUE la Municipalité adresse à Monsieur Guilbeault une mise en demeure dénonçant l'existence de telles nuisances et causes d'insalubrité, et l'intimant de sortir des lieux les nuisances ci-dessus mentionnées et ce, dans un délai de 15 jours de la mise en demeure;
- 4- QU'À défaut par Monsieur Jules Guilbeault d'obtempérer à la mise en demeure à lui être adressée, que le Conseil autorise les procédures légales pour faire cesser telles nuisances et que les procureurs Beaumier, Richard soient mandatés à cette fin.

Adopté

97-195

Loisirs - Versement à la Ligue de balle donnée fille de Sainte-Marthe

ATTENDU la structure de la balle donnée fille;

ATTENDU leurs déboursés pour 1997;

ATTENDU la vérification effectuée par la directrice des loisirs et que des dépenses de plus de 4 000 \$ auront été encourues pendant l'année financière;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER une somme forfaitaire de 1 500 \$ à titre de versement à la Ligue de baseball mineur de Ste-Marthe inc. pour la balle donnée fille de Sainte-Marthe;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-82-999 (balle donnée féminine).

Adopté

97-196

Avis de motion - Règlement numéro 399

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à la construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 12^e Rue et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 399 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-190, 97-192, 97-193 et 97-195.


Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

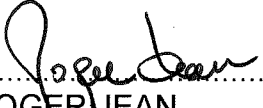
97-197

Levée de l'assemblée

À 19:45 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
ROGER JEAN
MAIRE SUPPLÉANT


.....
LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 23 juin 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 23 juin 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant Roger Jean

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-
Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur
général adjoint, sont aussi présents.

97-198

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 23 JUIN 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Transport - Travaux de rapiéçage et de resurfaçage partiel de diverses rues
- 8- Transport - Identification du garage municipal
- 9- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 10- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-23 - Madame Andrée D'Amours
- 11- Urbanisme et mise en valeur du territoire - Demande à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain
- 12- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1997
- 13- VARIA
 - 13.1- Urbanisme - Opérations cadastrales - Lots 609-1-1, 610-1 et 609-1-2
 - 13.2- Administration - Autorisation de signature - Dossier Monsieur Stacey Dubé
 - 13.3- Avis de motion - Règlement numéro 400
 - 13.4- Avis de motion - Règlement numéro 401
 - 13.5- Avis de motion - Règlement numéro 402
 - 13.6- Avis de motion - Règlement numéro 403
 - 13.7- Législation - Congé de maladie de Monsieur Frédéric Prescott, maire
 - 13.8- Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 - Monsieur Steeve Bergeron
- 14- Clôture de l'assemblée
- 15- Levée de l'assemblée

Adopté

97-199

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 juin 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-200

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 juin 1997.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-201

Transport - Travaux de rapiéçage et de resurfaçage partiel de diverses rues

ATTENDU que certaines rues nécessitent des travaux de réparation de pavage;

ATTENDU qu'un relevé de ces travaux a été fait par le service technique;

ATTENDU que des soumissions sur invitation ont été demandées à quatre entrepreneurs locaux, soit : Pagé Construction inc., Construction & Pavage Maskimo Itée, Les Entreprises Gaston Fournier inc. et Jacques Arsenault Asphalte inc.;

ATTENDU que la firme Les Entreprises Gaston Fournier inc. est le plus bas soumissionnaire;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE CONFIER à la firme Les Entreprises Gaston Fournier inc. les travaux de rapiéçage et de resurfaçage partiel du pavage sur les rues mentionnées au document d'appel d'offre préparé le 18 juin 1997 et ce, pour la somme de 7 443,54 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521 (Voirie - Entretien et réparation).

Adopté

97-202

Transport - Identification du garage municipal

ATTENDU la nécessité d'identifier le garage municipal par l'installation d'une enseigne afin d'en faciliter l'accès;

ATTENDU les prix demandés à trois fabricants d'enseignes, soit : Option Néon inc., Enseignes Mauricienne et Enseignes Professionnelles inc.;

ATTENDU qu'un seul fabricant a soumissionné, soit Enseignes Professionnelles inc. au montant de 1 455,21 \$ taxes incluses et que sa soumission est conforme;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Enseignes Professionnelles inc., soit le seul soumissionnaire, une enseigne pour le garage municipal au montant de 1 455,21 \$ taxes incluses,
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-906 (Dépense en immobilisation - Transport).

Adopté

97-203

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 97-03 tenue le 17 juin 1997;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

97-204

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-23 - Madame Andrée D'Amours

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de Madame Andrée D'Amours visant à permettre l'installation d'une piscine hors-terre de 27 pieds en partie enfouie (2 pieds) dans la terre;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion la demande de Madame Andrée D'Amours serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la dérogation mineure;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Madame Andrée D'Amours.

Adopté

97-205

Urbanisme et mise en valeur du territoire - Demande à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain

ATTENDU que la Société québécoise d'assainissement des eaux a acquis des parties du lot numéro 466 pour l'élargissement du chemin Red Mill Nord, lors de la construction du site de traitement des eaux usées;

ATTENDU qu'une partie du lot numéro 466 demeure une partie excédentaire pour la SQAÉ puisque ladite partie du lot numéro 466 est située à l'extérieur du site de traitement des eaux usées;

ATTENDU la résolution numéro 97-17 par laquelle la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désirait acquérir de la SQAÉ cette partie du lot numéro 466 afin de créer un espace vert;

ATTENDU que la SQAÉ exige que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain donne son accord afin qu'elle dispose de cette partie du lot numéro 466 en faveur de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DEMANDER l'accord de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain afin d'acquérir de la SQAÉ une partie du lot numéro 466, soit le matricule 8241-12-1055.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-206

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1997

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 43 permis ont été émis au cours du mois de mai 1997 pour une valeur estimée de 490 567 \$;

ATTENDU que sur ces 43 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 270 000 \$ et 1 a été émis pour la construction d'un centre des loisirs pour une valeur estimée de 50 000 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mai 1997.

Adopté

97-207

Opérations cadastrales - Lots 609-1-1, 610-1 et 609-1-2

ATTENDU les requêtes effectuées par Édouard Laird, arpenteur-géomètre, en date du 19 juin 1997 concernant les lots 609-1-1, 610-1 et 609-1-2 propriété de Masdro Cam Ltée;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 12581 étant la subdivision 609-1-1 et 610-1 ainsi que le plan numéro 12589 étant la subdivision 609-1-2.

Adopté

97-208

Administration - Autorisation de signature - Dossier Monsieur Stacey Dubé

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a vendu le lot numéro 73-36 à Monsieur Stacey Dubé;

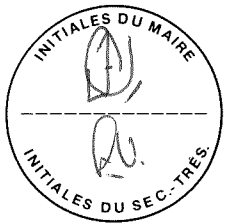
ATTENDU que cette vente était conditionnelle à ce que Monsieur Dubé érige, sur le lot numéro 73-36, une construction satisfaisant aux normes ordinaires du plan d'urbanisme;

ATTENDU que Monsieur Dubé s'est conformé aux exigences de la vente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tout document nécessaire à l'enregistrement d'une main levée concernant l'obligation de construire une maison unifamiliale sur le lot numéro 73-36 dans un délai de six (6) mois de la date de la transaction;
- 2- DE PRÉCISER que les frais relatifs à la présente sont à la charge de Monsieur Stacey Dubé.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-209

Avis de motion - Règlement numéro 400

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant des travaux de drainage, mise en forme et pavage de la rue des Prés-verts;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 400 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-210

Avis de motion - Règlement numéro 401

Madame Paulette Roy donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant des travaux de drainage, mise en forme et pavage de la rue Beaulieu;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 401 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-211

Avis de motion - Règlement numéro 402

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant des travaux de drainage, mise en forme et pavage de la rue Vanier;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 402 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-212

Avis de motion - Règlement numéro 403

Madame Danielle Gélinas donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant des travaux de drainage, mise en forme et pavage de la rue René;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 403 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-213

Législation - Congé de maladie de Monsieur Frédéric Prescott, maire

ATTENDU l'absence pour cause de maladie de Monsieur Frédéric Prescott, maire, lors des séances du Conseil tenues après le 2 avril 1997;

ATTENDU les dispositions de l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DÉCRÉTER que l'absence de Monsieur Frédéric Prescott, maire, est due à un motif sérieux et hors de son contrôle n'entraînant pas la fin de son mandat et qui ne cause aucun préjudice aux citoyens de la municipalité.

Adopté

97-214

Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 - Monsieur Steeve Bergeron

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Steeve Bergeron concernant la modification au règlement de zonage afin de permettre l'usage numéro 77 "Établissement détenteur d'un permis d'alcool" dans la bâtisse située au 599 boul. Sainte-Madeleine;

ATTENDU que ce genre de commerce n'est pas permis dans ce secteur et que l'usage demandé n'est pas compatible avec les usages avoisinants existants;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE REFUSER la demande de modification au règlement de zonage numéro 263 présentée par Monsieur Steeve Bergeron.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-201 et 97-202.


Secrétaire-trésorière par intérim

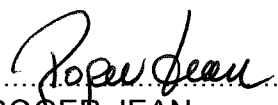
97-215

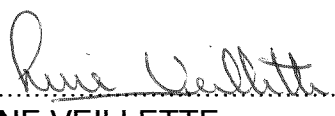
Levée de l'assemblée

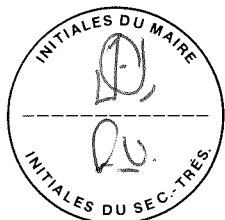
À 19:45 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
ROGER JEAN
MAIRE SUPPLÉANT


.....
LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 7 juillet 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 7 juillet 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Roger Jean

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
~~Roger Jean~~
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude
Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général
adjoint, sont aussi présents.

97-216

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Administration - Conciliation du solde en banque
- 9- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 10- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 11- Transport - Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
- 12- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1997
- 13- Loisirs - Versement au Club Optimiste Ste-Marthe-du-Cap inc.
- 14- Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité
- 15- VARIA
 - 15.1- Administration - Demande de la Commission Scolaire Samuel-de Champlain
 - 15.2- Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 15.3 Avis de motion - Règlement numéro 404
 - 15.4 Avis de motion - Règlement numéro 405
 - 15.5 Urbanisme - Emission de constats d'infraction - Monsieur Jean Joude
- 16- Clôture de l'assemblée
- 17- Levée de l'assemblée

Adopté

97-217

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 23 juin 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-218

Correspondance

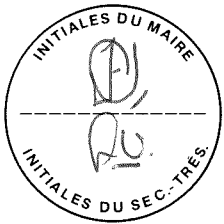
Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 15 au 30 juin 1997.

Adopté

97-219

Administration - Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

13920	Jean-Claude Beaumier, consultant	1 269,23
13921	Hydro-Québec	767,13
13922	Ferron, Tousignant, Pagé inc.	21 396,00
13923	Entretien M.C. enr.	1 561,18
13924	Shell Canada Limitée	126,10
13925	Société Canadienne des Postes	186,89
13926	Comité Sectoriel R. Guilbault inc.	2 200,00
13927	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	11 463,19
13928	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	710,27
13929	Chambre de Commerce du Cap	50,00
13930	Hydro-Québec	3 692,66
13931	Bell Canada	119,26
13932	Bell Mobilité	186,83
13933	Bell Mobilité Pagette	27,21
13934	Cantel	44,35
13935	Pitney-Bowes	105,64
13936	Normand Courteau	200,00
13937	Olco	527,00
13938	Olco	549,89
13939	Olco	70,52
13940	Gilbert Roberge	5 327,62
13941	Canadian Tire	113,92
13942	Paulette Roy	48,49
13943	Robert Carrier, notaire	1 583,46
13944	Frédéric Prescott	484,40
13945	Jean-Claude Beaumier	50,50
13946	Baseball Mineur Ste-Marthe inc.	1 500,00
13947	S.P.A.M.	2 240,00
13948	Commission Scolaire Samuel-de Champlain	1 082,00
13949	René Verville	18,04
13950	Jules Milette inc.	9 013,12
13951	Jean-Claude Beaumier, consultant	1 269,23
13952	Me Nelson Ward	3 518,74
13953	Entretien M.C. enr.	1 561,18
13954	Micromédica inc.	162,39
13955	SQAE	1 517,28
13956	Vidéotron Itée	23,92
13957	Bell Canada	207,72
13958	Commcorp	378,32
13959	MRC	37 716,06
13960	Ville de Cap-de-la-Madeleine	160 000,00
13961	Hydro-Québec	5 941,11
13962	Dessureault, Lemire, Desaulniers	1 818,41
13963	Ministre du Revenu	26,30
13964	Louis Dubois	82,39
13965	Municipalité de Sainte-Marthe	2 269,92
13966	Municipalité de Sainte-Marthe	14 346,45
13967	Claude-Orise Guilbeault	3 000,00
13968	Suzanne Guilbeault	3 000,00
13969	Rosaire Guilbeault	3 000,00
13970	Hydro-Québec	429,81
13971	Receveur général du Canada	7 626,02
13972	Ministre du Revenu	10 018,41
13973	SCFP	206,51
13974	Trust Général du Canada	3 720,60
13975	Frédéric Prescott	452,43
13976	Comm. adm. régimes de retraite	502,65



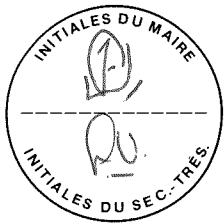
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

13977	Chevaliers de Colomb	200,00
13978	Société du Patrimoine	360,00
13979	Fondation du Centre Hospitalier	110,00
	TOTAL :	<u>330 180,75</u>

Comptes à payer au 30 juin 1997

13980	A.G. Normandin inc.	36,41
13981	Automatisation industrielle Baril	165,23
13982	Avantage Raymond	8 858,86
13983	9008-0417 Québec inc.	68,37
13984	Béton du Cap inc.	169,79
13985	Buromax inc.	233,89
13986	Belitec inc.	268,07
13987	Bergor inc.	343,16
13988	Coopérative Agricole de Champlain	283,13
13989	Cellulaire Communication	511,66
13990	Composts Québec Mauricie inc.	512,80
13991	Centre-Jardin Normandin	199,42
13992	Dynabec ltée	927,03
13993	Dicom Express	14,23
13994	Distribution Richard Tessier inc.	641,57
13995	Électricité A.C.A. inc.	934,43
13996	Excavation Girard & Simard inc.	2 635,22
13997	Eugène Abran Excavation	2 130,96
13998	Hymec inc.	753,08
13999	Imprimerie Art Graphique inc.	1 105,36
14000	J.C. Trépanier	2 159,44
14001	La cie Construction Dollard ltée	1 367,46
14002	Le Nouvelliste	403,97
14003	Location Trois-Rivières	73,15
14004	Les Équipements Aginco inc.	933,59
14005	Les Pétroles Maurice enr.	198,48
14006	Laurent Corbin	3 765,41
14007	Major Mini Moteur enr.	32,11
14008	McKerlie-Millen (Québec) inc.	103,52
14009	Multi-Services résidentiels enr.	375,00
14010	Plurilab	133,84
14011	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	1 067,63
14012	P.A. Thibeault ltée	5,22
14013	Plante Sports	1 405,50
14014	Praxair	286,37
14015	Québec Linge M.C.	50,34
14016	Remise 2000 enr.	1 845,18
14017	Rogert Lagacé Consultants inc.	3 228,72
14018	Service de Pneus C.T.R. ltée	146,18
14019	Site d'enfouissement Girard	45,58
14020	Ferblanterie S. Boisvert	54,70
14021	Simard Beaudry inc.	3 359,77
14022	Sable des Forges inc.	176,63
14023	Somavrac	5 201,48
14024	Sablière du Cap	68,37
14025	Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	1 103,95
14026	Sciage et forage Québec inc.	113,73
14027	Telecon	1 561,19
14028	Théoret Division de A.R.T. inc.	440,22
14029	Westburne ltée	90,85



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

14030	S.P.A.M.	301,98
14031	Raymond Beaudet	75,00
14032	Jean-Noel Thiffault	36,50
14033	Jean-Marie Lottinville	225,00
14034	Normand Corbin	100,00
14035	Patrick Gagnon	64,14
14036	Copie-X-Press	188,14
14037	Centre Japonais de la Photo	31,79
14038	Métaux Lamy (1991) inc.	404,54
14039	Signoplus	2 370,20
14040	Trudel & Associés, huissiers	<u>23,59</u>

TOTAL : 54 411,13
Adopté

97-220 Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mai 1997 soit adoptée.

Adopté

97-221 Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mai 1997 soit adoptée.

Adopté

97-222 Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 1997 soit adopté.

Adopté

97-223 Transport - Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

ATTENDU la proposition de l'UMQ de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium;

ATTENDU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium selon les quantités définies par le service technique;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap confie à L'UMQ le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium, nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium selon les quantités définies par le service technique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage, si l'UMQ adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- 3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap autorise l'UMQ à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil lors de cette réunion;
- 4- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap consente, en considération des services rendus, à verser des frais administratifs à l'UMQ à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 0,4% du montant de contrat avant taxes;
- 5- QUE copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'UMQ;
- 6- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-630 (Transport - Enlèvement de la neige).

Adopté

97-224

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1997

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 36 permis ont été émis au cours du mois de juin 1997 pour une valeur estimée de 492 100 \$;

ATTENDU que sur ces 36 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 195 000 \$;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juin 1997.

Adopté

97-225

Loisirs - Versement au Club Optimiste Ste-Marthe-du-Cap inc.

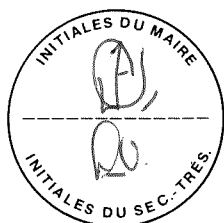
ATTENDU que le Club Optimiste de Ste-Marthe-du-Cap inc. organise une activité "Fort Braillard" pour les jeunes les 8, 9 et 10 août 1997;

ATTENDU que des dépenses de 5 000 \$ seront encourues pour cet événement;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER un montant de 600 \$ au Club Optimiste Ste-Marthe-du-Cap inc. comme subvention à l'activité "Fort Braillard";
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (Subvention à des organismes sans but lucratif).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-226

Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité

ATTENDU la popularité grandissante des fêtes de rues;

ATTENDU que cette initiative démontre de plus en plus un sentiment d'appartenance à notre municipalité;

ATTENDU que le Conseil municipal veut continuer à promouvoir ce genre d'activité;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE CONTRIBUER pour une somme de 100 \$ aux responsables qui organiseront une fête de rues (1 ou 2 rues), pour un montant de 200 \$ pour une fête de quartier (de 3 à 5 rues) et pour un montant de 400 \$ pour une fête de secteur;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-20-999 (Contribution aux fêtes municipales).

Adopté

97-227

Administration - Demande de la Commission Scolaire Samuel-de Champlain

ATTENDU la demande de la Commission Scolaire Samuel-de Champlain afin d'utiliser les écoles Dominique-Savio et Sainte-Marthe, maintenant propriété de la municipalité, à des fins d'entreposage;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap n'a pas de projet immédiat pour ces écoles;

ATTENDU que la Commission Scolaire Samuel-de Champlain dégage la municipalité de toutes responsabilités;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE PERMETTRE à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain d'utiliser les locaux des écoles Dominique-Savio et Sainte-Marthe et ce, jusqu'au 15 août 1997.

Adopté

97-228

Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le règlement municipal numéro 334 relatif au programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la lettre reçue du Comité environnemental pour l'obtention d'une avance de fonds afin de répondre aux demandes des résidents;

ATTENDU qu'une somme de 5 000 \$ est prévue au budget 1997;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- DE VERSER une somme de 5 000 \$ au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap afin de leur permettre d'octroyer des subventions aux résidents admissibles au programme;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-490-00-991 (Subventions aux organismes sans but lucratif);
- 3- DE MENTIONNER que les sommes non utilisés à la fin de l'exercice financier demeurent dues à la municipalité.

Adopté

97-229

Avis de motion - Règlement numéro 404

Madame Paulette Roy donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant des travaux de drainage, mise en forme et pavage des rues Vanier et Hélène (partie);

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 404 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-230

Avis de motion - Règlement numéro 405

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant des travaux de drainage, mise en forme et pavage des rues René, Marcel (partie) et Hélène (partie);

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 405 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-231

Urbanisme - Émission de constats d'infraction - Monsieur Jean Houde

ATTENDU les infractions commises par Monsieur Jean Houde en date du 17 mai, 7 juin, 26 juin, 27 juin et 28 juin 1997;

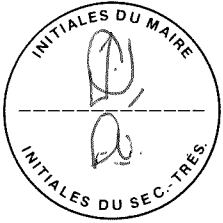
ATTENDU les dispositions de l'article 2 du règlement numéro 284 concernant les Contraventions et sanctions afin de fixer le maximum d'une amende en fonction du maximum autorisé par le Code municipal;

ATTENDU l'article 455 du Code municipal qui permet, dans le cas d'une récidive, de déterminer un montant fixe ou maximal prescrit ne pouvant pas excéder 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique;

ATTENDU que Monsieur Jean Houde a été reconnu coupable sous les mêmes chefs d'accusation en date du 21 novembre 1995 et du 18 septembre 1996 et que les présentes infractions constituent des secondes récidives;

Il est résolu unanimement:

1. D'AUTORISER l'inspecteur municipal à émettre des constats d'infraction pour chacune des infractions commises par Monsieur Jean Houde;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

2. DE FIXER à 1 000 \$, par infraction, la peine réclamée en plus des frais.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-219, 97-223, 97-225 et 97-228

Secrétaire-trésorière par intérim

97-232

Levée de l'assemblée

À 19:45 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

ROGER JEAN
MAIRE SUPPLÉANT

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 28 juillet 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 28 juillet 1997 à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Jean-
Claude Beaumier, directeur général, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

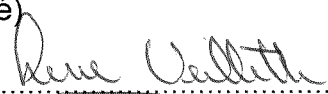
Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par
les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des
séances du Conseil, lundi 28^e jour de juillet 1997 à 19 heures, et qu'il y sera
pris en considération les sujets suivants, savoir :

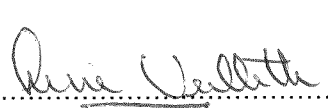
Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 4^e jour du mois de juillet 1997.

(Signé)


.....
Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)


.....
Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-233

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement
D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

97-234

Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 99, 114, 252, 253, 254, 255, 256, 274 et 277

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 963 557 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
99	25 894 \$
114	4 500 \$
252	428 477 \$
253	234 532 \$
254	129 930 \$
255	62 600 \$
256	189 300 \$
256	423 700 \$
274	396 800 \$
277	67 824 \$

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière par intérim;
- 3- Que les billets seront datés du 4 août 1997;
- 4- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;
- 5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:
 - 1.- 122 157 \$
 - 2.- 129 000 \$
 - 3.- 123 000 \$
 - 4.- 130 100 \$
 - 5.- 138 000 \$
- 5.- 1 321 300 \$ (à renouveler);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 6- QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:
- 5 ans (à compter du 4 août 1997); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 252, 253, 254, 255, 256, 274 et 277; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

97-235

Emprunt par billets - Règlements numéros 99, 114, 252, 253, 254, 255, 256, 274 et 277

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte l'offre qui lui est faite par Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc. pour son emprunt de 1 963 557 \$ par billets en vertu des règlements numéros 99, 114, 252, 253, 254, 255, 256, 274 et 277, au prix de 98,063 \$ et échéant en série 5 ans comme suit:

122 157 \$	3,75 %	4 août 1998
129 000 \$	4,50 %	4 août 1999
123 000 \$	5,00 %	4 août 2000
130 100 \$	5,10 %	4 août 2001
1 459 300 \$	5,35 %	4 août 2002

- 2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adopté

97-236

Levée de l'assemblée

À 19:10 heures;

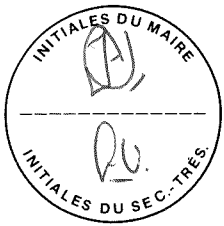
Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

SESSION SPÉCIALE DU 28 JUILLET 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 99, 114,

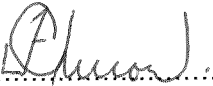


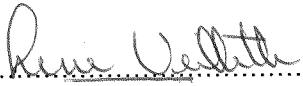
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

252, 253, 254, 255, 256, 274 et 277

- 6- Emprunt par billets - Règlements numéros 99, 114, 252, 253, 254, 255, 256, 274 et 277
- 7- Clôture de l'assemblée
- 8- Levée de l'assemblée


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 11 août 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 11 août 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

97-237

Adoption de l'ordre du jour

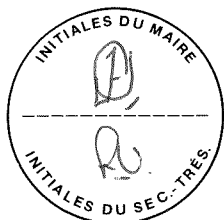
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Avis de motion
 - 8.1- Règlement numéro 406
 - 8.2- Règlement numéro 407
- 9- Sécurité publique - Service de police
- 10- Urbanisme - Nomination au comité consultatif d'urbanisme
- 11- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 12- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-24 - Madame Doris Guérin et Monsieur Jacques Guitard
- 13- Opérations cadastrales - Lots 106-10, 106-11 et 106-12
- 14- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juillet 1997
- 15- VARIA
- 16- Clôture de l'assemblée
- 17- Levée de l'assemblée

Adopté

97-238

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 7 et du 28 juillet 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-239

Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 31 juillet 1997.

Adopté

97-240

Administration - Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

14041	Entretien M.C. enr.	1 749,20
14042	Entretien M.C. enr.	1 561,18
14043	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14044	Renald Guilbault	1 800,00



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

14045	Jean Guilbault	1 800,00
14046	François Guilbault	1 800,00
14047	Lily Guilbault	1 800,00
14048	Ghislaine Guilbault	1 800,00
14049	Comité sectoriel Roger Guilbault inc.	2 200,00
14050	Hydro-Québec	1 620,29
14051	Soc. Québécoise ass. des eaux	2 994,32
14052	Bell Canada	1 173,21
14053	Me Nelson Ward	646,77
14054	MRC de Francheville	2 752,16
14055	Jules Milette inc.	9 431,31
14056	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14057	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	6 171,21
14058	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	14 430,63
14059	Comité Environnemental	2 647,27
14060	Roger Jean	176,27
14061	Impact Mauricie	598,26
14062	Club Optimiste Ste-Marthe-du-Cap	600,00
14063	Béton du Cap inc.	1 150,95
14064	Belitec inc.	46,96
14065	Hydro-Québec	3 802,59
14066	Westburne ltée	1 468,86
14067	General Bearing Service inc.	25,53
14068	Olco	500,25
14069	Olco	242,85
14070	Distribution Richard Tessier inc.	124,21
14071	Sablière du Cap	91,16
14072	9008-0417 Québec inc.	421,64
14073	RPM Tech inc.	156,24
14074	Publigam	70,00
14075	Transport Neault & Dupont inc.	55,39
14076	L'Horizon Vert enr.	17 036,27
14077	Shell Canada ltée	369,49
14078	Omnium André Doc Trahan	170,00
14079	Électricité A.C.A. inc.	74,07
14080	Municipalité de Sainte-Marthe	5 284,18
14081	Municipalité de Sainte-Marthe	1 525,34
14082	Municipalité de Sainte-Marthe	10 927,78
14083	Clément Bastien Excavation enr.	153,84
14084	Le Grand Prix Players ltée	1 052,38
14085	Cantel	105,88
14086	Bell Canada	134,65
14087	Bell Mobilité	27,21
14088	Municipalité de Sainte-Marthe	663,78
14089	Hydro-Québec	32,42
14090	Commcorp	378,32
14091	Jean-Claude Beaumier	110,41
14092	François Racette	100,00
14093	Bell Canada	788,38
14094	Hydro-Québec	6 075,76
14095	Cantel	209,87
14096	Vidéotron ltée	23,92
14097	Bell Mobilité	185,79
14098	Soc. Québécoise ass. des eaux	227,66
14099	Le Grand Prix Players ltée	343,37
14100	Frédéric Prescott	467,18
14101	Entretien M.C. enr.	1 561,18



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

14102	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14103	Soc. Québécoise ass. des eaux	12 230,76
14104	Bell Canada	533,26
14105	Microtec	246,14
14106	Municipalité de Champlain	18 962,75
14107	Gaétan Caouette	200,00
14108	Succession Joseph Douville	93,19
14109	Marc-André Morin	246,00
14110	Gaétan Désilets	61,50
14111	Luc Matton	646,13
14112	Banque Nationale du Canada	1 262,81
14113	Banque Nationale du Canada	325,55
14114	Comité Sectoriel R. Guilbault inc.	2 200,00
14115	Réjean Despins	100,00
14116	Gilles De La Fontaine	100,00
14117	Municipalité de Sainte-Marthe	5 726,12
14118	Municipalité de Sainte-Marthe	10 158,38
14119	Jean-Claude Beaumier	394,58
14120	Comm. adm. régimes de retraite	502,65
14121	Trust Général du Canada	3 953,50
14122	S.C.F.P.	241,31
14123	Ministre du Revenu	11 310,84
14124	Receveur Général du Canada	8 735,64
14125	Annulé	
14126	Annulé	

TOTAL : 195 976,64

Comptes à payer au 31 juillet 1997

14127	Groupe Bell-Horizon	1 344,68
14128	Béton du Cap inc.	169,79
14129	Buromax inc.	371,06
14130	Belitec inc.	26,71
14131	Boutique Le Chantier inc.	34,19
14132	Centre de Décoration Paré inc.	37,53
14133	Clôtures Cambrek inc.	644,53
14134	Centre-Jardin Normandin	11,33
14135	Dicom Express	39,30
14136	Duoston	131,62
14137	Électricité A.C.A. inc.	1 697,92
14138	Formulaires Ducharme inc.	33,17
14139	Formules Municipales enr.	173,17
14140	Gravier Mont-Carmel inc.	62,14
14141	Gazon Maski	358,96
14142	Hymec inc.	1 041,52
14143	Hydro Tech inc.	770,34
14144	L'Horizon Vert enr.	4 626,57
14145	Location Trois-Rivières	141,44
14146	Les Enseignes Professionnelles	1 455,21
14147	Les Équipements Aginco inc.	39,76
14148	Les Entreprises Gaston Fournier inc.	7 421,98
14149	Launier & Fils inc.	278,26
14150	Les Pétroles Maurice enr.	38,75
14151	Laboratoire d'environnement S.M. Inc.	216,51
14152	Micromedica inc.	128,20
14153	Marc Dufresne inc.	595,55



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

14154	Plurilab	23,93
14155	Pièces d'auto H.P. Jacques Inc.	753,81
14156	9013-5278 Québec inc. (Pneus S.L.)	13,67
14157	P.A. Thibeault ltée	7,52
14158	Plante Sports	216,06
14159	Praxair	79,92
14160	Québec Linge MC	22,23
14161	Remise 2000 enr.	575,64
14162	Rona L'Entrepôt	333,68
14163	Shell Canada ltée	205,28
14164	Site d'enfouissement Girard	136,74
14165	Simard Beaudry inc.	294,65
14166	Sciage et Forage Québec inc.	73,93
14167	Westburne ltée	1 292,88
14168	S.P.A.M.	267,79
14169	Accessoires Outillage Ltée	665,20
14170	Joe Loue Tout	175,49
14171	Trudel & Ass.	50,95

TOTAL : 27 079,56

Adopté

97-241 Avis de motion - Règlement numéro 406

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à l'approbation d'une somme de 38 100 \$ par un emprunt par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements numéros 99, 114, 252, 253, 254, 255, 256, 274 et 277 de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 406 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-242 Avis de motion - Règlement numéro 407

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 407 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-243 Sécurité publique - Service de police

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a reçu du ministère de la Sécurité publique, l'avis l'enjoignant de se doter d'un service de sécurité publique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que les municipalités de Saint-Louis-de-France et Pointe-du-Lac ont déjà, par résolution, manifesté leurs intentions de former une régie de sécurité publique qui inclus Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la population de regrouper nos forces afin de nous assurer d'une plus grande qualité de services;

ATTENDU qu'une étude a été préparée par la firme Quo-Vadis, laquelle nous démontre la faisabilité d'une régie à trois municipalités;

ATTENDU qu'advenant l'échec d'un regroupement des services de sécurité publique dans le Trois-Rivières Métro, nous serons dans l'obligation de procéder rapidement à la création d'un service autonome de sécurité publique;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE SIGNIFIER aux municipalités de Saint-Louis-de-France et Pointe-du-Lac notre intérêt à joindre une régie intermunicipale de sécurité publique à trois, tel que proposé dans l'étude de Quo-Vadis.

Adopté

97-244

Urbanisme - Nomination au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU la résolution numéro 97-77 adoptée par le Conseil municipal le 10 mars 1997;

ATTENDU que dans cette résolution, il y est mentionné que le siège numéro 3, suite au départ de Monsieur Claude Cossette, serait comblé ultérieurement;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean-Paul Tellier au siège numéro 3 pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat se terminant le 11 août 1999.

Adopté

97-245

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 97-04 tenue le 30 juillet 1997;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-246

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-24 - Madame Doris Guérin et Monsieur Jacques Guitard

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de Madame Doris Guérin et Monsieur Jacques Guitard visant à permettre l'agrandissement de la résidence au-dessus du garage existant dont une partie (coin est) se trouve à moins de 1.5 m (5 pieds) de la limite de propriété. La propriété se situe au 1511 rue Notre-Dame;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Madame Doris Guérin et Monsieur Jacques Guitard sera à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la dérogation mineure;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Madame Doris Guérin et Monsieur Jacques Guitard.

Adopté

97-247

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 106-10, 106-11 et 106-12

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 25 juillet 1997 concernant les lots 106-10, 106-11 et 106-12, propriété de Madame Lyse Francoeur;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 13094 étant les subdivisions numéros 106-10, 106-11 et 106-12.

Adopté

97-248

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juillet 1997

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 21 permis ont été émis au cours du mois de juillet 1997 pour une valeur estimée de 192 700 \$;

ATTENDU que sur ces 21 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 119 000 \$;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juillet 1997.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 97-240.

Secrétaire-trésorière par intérim

97-249

Levée de l'assemblée

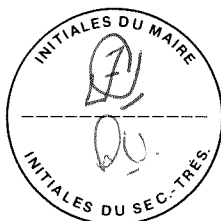
À 19:50 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 25 août 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 25 août 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

97-250

Adoption de l'ordre du jour

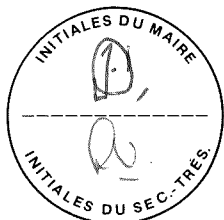
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 25 AOÛT 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

7- Avis de motion -

7.1- Règlement numéro 408

7.2- Règlement numéro 409

8- Adoption du règlement numéro 406- Relatif à l'appropriation d'une somme de 38 100 \$ par un emprunt par billets pour couvrir les frais de refinancement des règlements numéros 99, 114, 252, 253, 254, 255, 256, 274 et 277 de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

9- Adoption du règlement numéro 407 - Concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

10- Règlement numéro 231 - Affectation du solde disponible

11- Administration - Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Québec-Municipalités

12- Administration - Recommandations du Comité de gestion

13- Administration - Autorisation pour la Randonnée des Gouverneurs

14- Loisirs - 33^e Finale des Jeux du Québec à Montréal

15- VARIA

15.1- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 744-1 et 747-1

15.2- Sécurité publique - Offre de la Ville de Cap-de-la-Madeleine

16- Clôture de l'assemblée

17- Levée de l'assemblée

Adopté

97-251

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 août 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-252

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 août 1997.

Adopté

97-253

Avis de motion - Règlement numéro 408

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à l'appropriation d'une somme de 20 640 \$ par un emprunt par billets, pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

couvrir les frais de refinancement des règlements numéros 231, 232, 234 et 262 de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 408 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-254

Avis de motion - Règlement numéro 409

Madame Danielle Gélinas donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à l'appropriation d'une somme de 3 100 \$ par un emprunt par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements numéros 222 et 223 de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 409 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-255

Adoption du règlement numéro 406 - Relatif à l'appropriation d'une somme de 38 100 \$ par un emprunt par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements numéros 99, 114, 252, 253, 254, 255, 256, 274 et 277 de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 406, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-256

Adoption du règlement numéro 407 - Concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 407, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

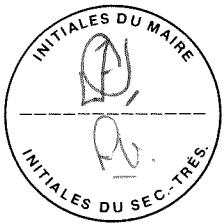
Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-257

Règlement numéro 231 - Affectation du solde disponible

ATTENDU le règlement numéro 231 relatif à la construction d'un égout pluvial, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

partie de la route 138, des limites de Cap-de-la-Madeleine jusqu'à la 10^e Rue ainsi que sur une partie de la 5^e Rue;

ATTENDU que ces travaux ont été financés par emprunt en octobre 1992;

ATTENDU qu'au cours du mois de mai 1994, le ministère des Transports versait à la municipalité des remboursements de 24 676,49 \$ et de 15 110 \$ pour le coût assumé lors du déplacement d'utilités publiques de Bell Canada et d'Hydro-Québec prévus au règlement numéro 231;

ATTENDU que cette source de financement ne pouvait pas être considérée lors de la fermeture du règlement numéro 231 compte tenu de l'incertitude relative à sa perception;

ATTENDU que le règlement numéro 231 vient en refinancement le 20 octobre 1997;

ATTENDU que le solde disponible de 39 786,49 \$ peut être affecté lors du refinancement du règlement;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'AFFECTER le solde disponible de 39 786,49 \$ relatif au règlement numéro 231 en diminution du montant à refinancer en date du 20 octobre 1997;
- 2- D'ATTRIBUER cette affectation entièrement au solde de l'emprunt à la charge des contribuables assujettis à cette taxe de secteur;
- 3- DE RESCINDER la résolution numéro 95-373.

Adopté

97-258

Administration - Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Québec-Municipalités

ATTENDU la résolution numéro 97-133 adoptée à la séance spéciale du 21 avril 1997 concernant une demande d'aide financière pour le remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égout domestique, la pose d'un égout pluvial et la réfection des infrastructures de rues dans le secteur Village;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE CONFIRMER au Ministère des Affaires municipales que les travaux prévus au projet soumis en vertu de cette demande d'aide financière constituent un investissement additionnel aux prévisions de dépenses pour les années 1997 et 1998.

Adopté

97-259

Administration - Recommandations du Comité de gestion

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ENTÉRINER les recommandations du Comité de gestion du 21 août 1997.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-260

Administration - Autorisation pour la Randonnée des Gouverneurs

ATTENDU la Randonnée des Gouverneurs qui veut organiser une randonnée cycliste de Trois-Rivières à Saint-Augustin, via Sainte-Marthe-du-Cap, le 7 septembre 1997;

ATTENDU que cette activité est la levée de fonds des Fondations des Gouverneurs des régions de Québec, Chaudière-Apalaches et Mauricie - Bois-Francs, qui se sont donnés comme mission d'aider les athlètes amateurs de toutes les disciplines sportives de leurs régions et tout particulièrement les jeunes de la catégorie Relève;

ATTENDU que le ministère des Transports demande une résolution d'autorisation à chaque municipalité où la randonnée passera;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER la Randonnée des Gouverneurs à emprunter les routes du territoire de la municipalité lors de leur randonnée cycliste qui se tiendra le 7 septembre prochain.

Adopté

97-261

Loisirs - 33^e Finale des Jeux du Québec à Montréal

ATTENDU la 33^e Finale des Jeux du Québec qui s'est tenue à Montréal du 1^{er} au 10 août dernier;

ATTENDU la délégation de 6 jeunes provenant de notre municipalité;

ATTENDU que ces athlètes ont réalisé une excellente performance;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations aux athlètes de Sainte-Marthe-du-Cap qui nous ont dignement représentés lors de la 33^e Finale des Jeux du Québec.

Adopté

97-262

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 744-1 et 747-1

ATTENDU la requête effectuée par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 22 août 1997 concernant les lots 744-1 et 747-1 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la vérification faite par le personnel du service technique;

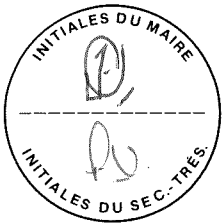
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2236 étant la subdivision des lots 744-1 et 747-1.

Adopté

97-263

Sécurité publique - Offre de la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les avis du Ministre de la Sécurité publique à l'effet que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap devra avoir mis en place, pour le 1^{er} janvier 1998, une alternative aux services de la Sûreté du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les divers scénarios envisagés pour la faisabilité d'un service de sécurité publique régional (6 municipalités) lesquels ne permettront pas de respecter l'échéance du 1^{er} janvier 1998;

ATTENDU l'offre de la Ville de Cap-de-la-Madeleine concernant la possibilité d'une mise en commun de services tels la desserte policière et la lutte contre les incendies;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à négocier avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine une entente visant la mise en commun de services incluant la desserte policière et la lutte contre les incendies, le tout en conformité avec la volonté des membres du Conseil;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer une entente pouvant résulter de cette négociation.

Adopté

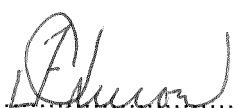
97-264

Levée de l'assemblée

À 20:25 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


LINE VEILLETTE
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 8 septembre 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 8 septembre 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Richard Dufresne

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe et Monsieur
Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

97-265

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière adjointe;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Adoption de règlements
 - 8.1- Règlement numéro 408 - Relatif à l'appropriation d'une somme de 20 640 \$ par un emprunt par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements numéros 231, 232, 234 et 262 de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 8.2- Règlement numéro 409 - Relatif à l'appropriation d'une somme de 3 100 \$ par un emprunt par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements numéros 222 et 223 de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 9- Administration - Changement de régime
- 10- Administration - Remplacement de Madame Line Veillette et engagement de Madame Nathalie Cournoyer
- 11- Administration - Nomination d'un secrétaire d'assemblée
- 12- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'août 1997
- 13- Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.
- 14- VARIA
 - 14.1- Administration - Vente d'une partie du lot numéro 106-2 à Monsieur Daniel Blais domicilié au 100, 3^e Rue
 - 14.2- Administration - Vente d'une partie du lot numéro 106-2 à Monsieur Sylvain Cloutier domicilié au 80, 3^e Rue
- 15- Clôture de l'assemblée
- 16- Levée de l'assemblée

Adopté

97-266

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 août 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-267

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 15 au 31 août 1997.

Adopté



No de résolution
ou annotation

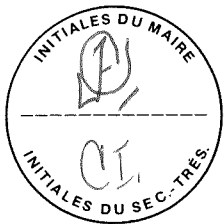
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-268

Administration - Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à en faire le paiement.

14172	Hydro-Québec	4 413,32
14173	Gaston Girard	75,00
14174	Bell Mobilité Pagette	27,21
14175	Marie Julien	400,00
14176	Canadian Tire	48,95
14177	Caisse populaire Ste-Madeleine	197 754,00
14178	Soc. Canadienne de la Croix-Rouge	160,00
14179	Laurent Corbin	1 359,69
14180	Olco	460,85
14181	Olco	186,89
14182	Entretien M.C. enr.	1 623,86
14183	Jean-Claude Beaumier, consultant	1 269,23
14184	Les Archers Le Mirador	75,00
14185	Bell Mobilité	108,97
14186	Bell Canada	68,89
14187	Institut international de recherche	1 703,63
14188	Bell Canada	305,96
14189	Pitney Bowes Leasing	369,21
14190	Cantel	194,07
14191	Commcorp	378,32
14192	Soc. Québécoise ass. des eaux	268,20
14193	Jean-Claude Beaumier	74,80
14194	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	14 621,58
14195	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	2 406,13
14196	Fondation Cloutier-du Rivage	25,00
14197	Soc. Québécoise ass. des eaux	1 908,52
14198	MRC de Francheville	2 752,16
14199	Vidéotron Itée	23,92
14200	Bell Canada	58,41
14201	Hydro-Québec	4 634,78
14202	Jules Milette inc.	9 431,31
14203	Frédéric Prescott	317,81
14204	Luc Matton	1 012,26
14205	Pauline Bastien	476,02
14206	Le groupe Investimeubles S.E.N.C.	349,71
14207	Jean-Claude Beaumier, consultant	1 269,23
14208	Entretien M.C. enr.	1 595,37
14209	Me Nelson Ward	532,82
14210	Hydro-Qubec	28,37
14211	Bell Canada	539,13
14212	Comité sectoriel R. Guilbault inc.	2 200,00
14213	Receveur général du Canada	7 722,53
14214	Comm. adm. régimes de retraite	502,65
14215	Trust général du Canada	3 487,72
14216	S.C.F.P.	181,13
14217	Ministre du Revenu	9 819,00
14218	Normand Courteau	200,00
14219	Heenan Blaikie	711,89
14220	Chambre de commerce du Cap	100,00
14221	J.P. Doyon Itée	3 214,02
14222	Richard Dufresne	70,00
14223	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	1 887,00
14224	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	11 459,86



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

14225	Ville de Cap-de-la-Madeleine	<u>3 669,58</u>
	TOTAL :	<u>298 533,96</u>
	<u>Comptes à payer au 31 août 1997</u>	
14226	Alex Coulombe ltée	262,40
14227	Atelier Usinatex	503,68
14228	Béton du Cap inc.	209,68
14229	Buromax inc.	380,10
14230	Belitec inc.	160,04
14231	Boutique Le Chantier inc.	12,30
14232	Centre de décoration Paré inc.	1 071,72
14233	Coopérative Agricole de Champlain	157,09
14234	Clôtures Cambrek inc.	1 109,39
14235	Contrair	340,00
14236	Centre-Jardin Normandin	49,83
14237	Comeau Technique Ltée	58,97
14238	Dicom Express	41,73
14239	Électricité A.C.A. inc.	894,55
14240	Équipements M.N.D. inc.	245,00
14241	Emballages Bettez	87,07
14242	Formulaires Ducharme inc.	35,31
14243	Gaston Brouillette inc.	45,27
14244	Garage Charest & Frères inc.	481,93
14245	Hymec inc.	178,75
14246	Hydra Tech inc.	1 038,70
14247	Le Nouvelliste	451,26
14248	Les Cafés populaires Henri enr.	88,75
14249	Les Équipements Réal Leblanc inc.	336,33
14250	Les Équipements Aginco inc.	696,84
14251	Les Entreprises Gaston Fournier inc.	1 082,57
14252	Major Mini Moteur enr.	14,23
14253	McKerlie-Millen (Québec) inc.	115,66
14254	Marwood Ltd.	362,09
14255	Plurilab	344,77
14256	Pièces d'auto H.P.Jacques inc.	264,51
14257	P.A. Thibeault ltée	37,89
14258	Produits chimiques Sany inc.	55,45
14259	Praxair	15,95
14260	Québec Linge MC	44,46
14261	RDS Radio inc.	15,79
14262	Ramtex	182,33
14263	Sani Mobile	252,28
14264	Serrurier du Cap inc.	47,86
14265	Site d'enfouissement Girard	91,16
14266	Simard Beaudry inc.	632,02
14267	Somavrac	509,95
14268	Sciage et forage Québec inc.	251,06
14269	Westburne ltée	692,19
14270	S.P.A.M.	131,05
14271	Joe Loue Tout	75,21
14272	Métaux Lamy inc.	43,30
14273	Signoplus	1 505,68
14274	Scelbec inc.	<u>7 834,41</u>
	TOTAL :	<u>23 538,56</u>
	Adopté	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-269

Adoption du règlement numéro 408 - Relatif à l'appropriation d'une somme de 20 640 \$ par un emprunt par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements numéros 231, 232, 234 et 262 de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 408, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-270

Adoption du règlement numéro 409 - Relatif à l'appropriation d'une somme de 3 100 \$ par un emprunt par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements numéros 222 et 223 de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 409, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-271

Administration - Changement de régime

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire s'associer à d'autres municipalités pour le partage de certains services;

ATTENDU que la majorité des partenaires potentiels sont régis par la Loi sur les Cités et Villes;

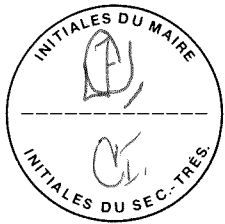
ATTENDU qu'en matière de sécurité publique, la Loi sur les Cités et Villes laisse plus de latitude que le Code municipal;

ATTENDU que la croissance de la population des 20 dernières années justifie pleinement le vocable de Ville pour Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que l'ampleur de l'administration municipale commande de scinder en deux le poste de secrétaire-trésorier et que seule les municipalités assujetties à la Loi sur les Cités et Villes peuvent avoir un trésorier et un greffier;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER au Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 210.3.1 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, de décréter que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap soit dorénavant régie par la Loi sur les Cités et Villes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- QUE la secrétaire-trésorière adjointe fasse publier l'avis public dans le quotidien Le Nouvelliste, tel que le stipule l'article 210.3.3 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

Adopté

97-272

Administration - Remplacement de Madame Line Veillette et engagement de Madame Nathalie Cournoyer

ATTENDU que Madame Line Veillette désire se prévaloir de son droit au congé parental;

ATTENDU que pendant l'absence de Madame Line Veillette, il est nécessaire de scinder en deux le poste de secrétaire-trésorière par intérim;

ATTENDU que Monsieur Jean-Claude Beaumier sera responsable du greffe;

ATTENDU que les besoins de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap justifient pleinement l'engagement d'une personne supplémentaire pour s'occuper de la trésorerie;

ATTENDU que le Comité de sélection a trouvé une candidate qui peut combler l'absence de Madame Veillette, en la personne de Madame Cournoyer;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'EMBAUCHER Madame Nathalie Cournoyer pour combler l'absence de Madame Line Veillette;
- 2- QUE le salaire de Madame Cournoyer soit fixé à 38 000 \$ annuellement.

Adopté

97-273

Administration - Nomination d'un secrétaire d'assemblée

ATTENDU que Madame Line Veillette a décidé de se prévaloir de son droit au congé parental;

ATTENDU que Madame Nathalie Cournoyer prendra charge de l'aspect financier, soit la trésorerie;

ATTENDU qu'à très court terme une réorganisation des postes s'imposera à la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE le consultant Jean-Claude Beaumier agira comme secrétaire d'assemblée.

Adopté

97-274

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'août 1997

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 24 permis ont été émis au cours du mois d'août 1997 pour une valeur estimée de 454 500 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que sur ces 24 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 170 000 \$, 1 pour la construction d'un entrepôt industriel pour une valeur estimée de 45 000 \$ et 1 pour la construction d'un immeuble à bureaux pour une valeur estimée de 100 000 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'août 1997.

Adopté

97-275

Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.

ATTENDU que l'Association de soccer Ste-Marthe inc. a remis son bilan financier pour l'année 1996;

ATTENDU leurs dépenses pour 1997;

ATTENDU la vérification effectuée par la directrice des loisirs et que des dépenses de plus de 24 300 \$ sont prévues pour l'année financière;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER une somme forfaitaire de 5 000 \$ à titre de subvention à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-83-999 (Contribution à l'Association de soccer).

Adopté

97-276

Administration - Vente d'une partie du lot numéro 106-2 à Monsieur Daniel Blais domicilié au 100, 3^e Rue

ATTENDU la demande reçue de Monsieur Daniel Blais concernant l'acquisition d'une partie du lot numéro 106-2, laquelle partie mesure 7,62 mètres par 33.53 mètres approximativement;

ATTENDU que ladite partie est adjacente à la propriété de Monsieur Blais et n'est pas bâissable à cause de servitudes existantes en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE VENDRE une partie du lot numéro 106-2 d'une superficie approximative de 255,5 mètres carrés et ce, pour le prix de 2 000 \$ avant taxes;
- 2- DE PRÉCISER que l'acheteur devra assumer tous les frais reliés à la transaction;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-277

Administration - Vente d'une partie du lot numéro 106-2 à Monsieur Sylvain Cloutier domicilié au 80, 3^e Rue

ATTENDU la demande reçue de Monsieur Sylvain Cloutier concernant l'acquisition d'une partie du lot numéro 106-2, de figure irrégulière, laquelle partie a une superficie approximative de 714,3 mètres carrés;

ATTENDU que ladite partie est adjacente à la propriété de Monsieur Cloutier et n'est pas bâissable à cause de servitudes existantes en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE VENDRE une partie du lot numéro 106-2 d'une superficie approximative de 714,3 mètres carrés et ce, pour le prix de 3 000 \$ avant taxes;
- 2- DE PRÉCISER que l'acheteur devra assumer tous les frais reliés à la transaction;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Je soussignée, Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-268, 97-272 et 97-275.

Secrétaire-trésorière adjointe

97-278

Levée de l'assemblée

À 8:30 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

RICHARD DUFRESNE
MAIRE SUPPLÉANT
CHRISTIANE ISABELLE
SEC.-TRÉSORIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 22 septembre 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 22 septembre 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

97-279

Adoption de l'ordre du jour

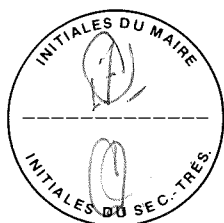
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand, il est résolu D'EN
FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 22 SEPTEMBRE 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Avis de motion - Règlement numéro 410
- 8- Administration - Règlement numéro 395 - Paiement à la firme Consultants René Gervais inc.
- 9- Administration - Autorisation d'emprunts temporaires
- 10- Administration - Demande à la compagnie Weavexx
- 11- Voirie - Acceptation des travaux pour l'amélioration du réseau routier
- 12- Transport - Scellement de fissures de diverses rues
- 13- Hygiène du milieu - Achat de produits chimiques
- 14- Hygiène du milieu - Nettoyage d'égout sanitaire et puisards de rues
- 15- Urbanisme - Procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 16- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-25 - Monsieur François Garneau - Garage Multi-Mécanique enr.
- 17- Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap
- 18- Loisirs - Félicitations aux compétiteurs Défi triple jeu
- 19- VARIA
 - 19.1- Administration - Changement de nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap pour Ville de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 19.2 Urbanisme - Demande de monsieur Gaston Girard pour une modification au règlement de zonage
 - 19.3- Avis de motion - Règlement numéro 411
 - 19.4- Administration - Refinancement du règlement numéro 231
 - 19.5- Adoption du projet de règlement numéro 411
- 20- Clôture de l'assemblée
- 21- Levée de l'assemblée

Adopté

97-280

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 septembre 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-281

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 septembre 1997.

Adopté

97-282

Avis de motion - Règlement numéro 410

Madame Paulette Roy donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant des travaux de drainage, mise en forme et pavage d'une partie de la rue René.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 410 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-283

Administration - Règlement numéro 395 - Paiement à la firme Consultants René Gervais inc.

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 395 concernant la réfection des infrastructures du secteur Village;

ATTENDU la résolution numéro 97-153 concernant l'engagement de la firme Consultants René Gervais inc.;

ATTENDU que des relevés d'arpentage et travaux techniques ont été faits par la firme Consultants René Gervais inc. pour la confection des plans et devis, pour la préparation dudit projet;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE PAYER la somme de 14 540,66 \$ à la firme Consultants René Gervais inc., pour les honoraires professionnels de relevés d'arpentage des rues concernées par le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie du secteur Village;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-920 (Infrastructures - règlement numéro 395)

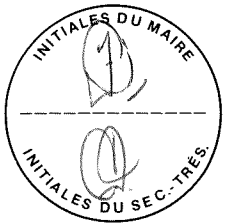
Adopté

97-284

Administration - Autorisation d'emprunts temporaires

ATTENDU l'article 1093 du Code municipal qui permet à une municipalité de décréter, par résolution, des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou des dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement est assuré;

ATTENDU que la municipalité est dans l'attente de la perception de certaines subventions gouvernementales prévues au budget 1997;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'il peut être nécessaire de contracter, au besoin, des emprunts temporaires à la Banque Nationale du Canada jusqu'à un montant maximum de 800 000 \$ et ce, pour une période n'excédant pas un an à compter de la présente résolution;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe à contracter des emprunts temporaires au besoin, tel que stipulé dans le préambule et à signer les billets et tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

97-285

Administration - Demande à la compagnie Weavexx

ATTENDU que l'usine Weavexx a annoncé récemment la fermeture de son usine de Trois-Rivières pour concentrer ses opérations au Nouveau-Brunswick;

ATTENDU que la fermeture de cette usine entraînera la perte d'environ 75 emplois directs;

ATTENDU que la production de cette usine est destinée principalement aux usines de pâtes et papier;

ATTENDU que la région de la Mauricie, voire même la province, compte plusieurs usines de pâtes et papier;

ATTENDU l'importance de la présence de cette usine en région en tant qu'employeur de main-d'oeuvre locale et en tant que fournisseur de matériel spécialisé pour les usines de pâtes et papier de la région, voire même de la province;

ATTENDU que le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap désire s'associer à la solidarité régionale dans ce dossier;

Il est résolu unanimement :

- 1- DE DEMANDER à la compagnie Weavexx de reconsidérer la possibilité de conserver en région les opérations de son entreprise de Trois-Rivières;
- 2- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap invite les compagnies de pâtes et papier de la région, les MRC, les autorisés gouvernementales et les médias à exercer les représentations nécessaires auprès de ladite compagnie pour le maintien de cette industrie.

Adopté

97-286

Voirie - Acceptation des travaux pour l'amélioration du réseau routier

ATTENDU la production du rapport des dépenses pour les travaux exécutés en 1997 en vue de l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU que le ministère des Transports accorde une subvention au montant de 4 390 \$ pour la réalisation de ces travaux;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement::

- 1- QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés en 1997 sur les chemins municipaux pour un montant de 52 391,35 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adopté

97-287

Transport - Scellement de fissures de diverses rues

ATTENDU le besoin de procéder au scellement de fissures afin de protéger le pavage de diverses rues;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le directeur des travaux publics à engager la firme spécialisée Scelbec inc. afin de procéder au scellement de fissures du pavage de diverses rues, soit environ 1600 mètres linéaires, pour un montant n'excédant pas 5 000 \$ taxes incluses;
- 2- D'UTILISER la subvention du ministère des Transports pour défrayer une partie de ces travaux, la différence devant être imputée au poste budgétaire 02-320-00-521 (Voirie - entretien et réparation).

Adopté

97-288

Hygiène du milieu - Achat de produits chimiques

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques, l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non différenciés, ainsi que l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la ville de Drummondville soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable, pour une quantité approximative de 10 tonnes métriques sèches de soude caustique, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ce, pour l'année 1998.

Adopté

97-289

Hygiène du milieu - Nettoyage d'égout sanitaire et puisards de rues

ATTENDU qu'il est nécessaire de nettoyer certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU les prix demandés à quatre entreprises, soit : Sani Mobile Trois-Rivières inc., Philipp Environnement (Québec) inc., Nettoyage Sani Mont inc. et Leros Vac inc.;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER à Leros Vac inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de location d'équipements pour le nettoyage d'égout sanitaire et les puisards de rues, le tout selon les spécificités du document d'appel d'offres, pour un montant total de 6 343,87 \$ taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-521 (Réseau d'égout - entretien et réparation).

Adopté

97-290

Urbanisme - Procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite aux réunions 97-05 et 97-06 tenues les 16 et 18 septembre 1997;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt des procès-verbaux et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

97-291

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-25 - Monsieur François Garneau - Garage Multi-Mécanique enr.

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande visant à réduire la marge de recul latérale gauche (côté motel Sainte-Madeleine) de 3 mètres (9'10") à un mètre (3'3") à l'arrière, pour terminer à 2,37 mètres à l'avant et aussi à réduire la marge de recul arrière de 1,52 mètres (5') à 1,45 mètres (4'9") et ce, pour permettre l'agrandissement du bâtiment commercial;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur François Garneau - Garage Multi-Mécanique enr. serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la dérogation mineure;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Monsieur François Garneau - Garage Multi-Mécanique enr.

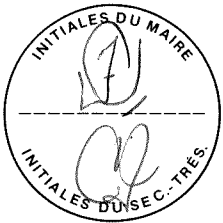
Adopté

97-292

Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les demandes des parents concernant l'inscription au Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la différence de tarification pour les non-résidents de cette ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'une dizaine d'enfants de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits à ce club de patinage;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- DE PARTICIPER financièrement pour chaque enfant inscrit au club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine, pour la différence de tarification des non-résidents, c'est-à-dire 30 \$ maximum par patineur;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Adopté

97-293

Loisirs - Félicitations aux compétiteurs Défi triple jeu

ATTENDU la compétition locale de Baseball "Défi triple jeu";

ATTENDU que 2 athlètes de Sainte-Marthe-du-Cap ont remporté la finale régionale à Louiseville;

ATTENDU que ces derniers ont représenté la Mauricie au stade olympique de Montréal le 13 septembre dernier, lors de la finale provinciale;

ATTENDU qu'ils se sont mérités la 3^e position lors de cet événement;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à Nicholas Gervais et Alexandre Jalbert pour leur performance lors de la compétition "Défi triple jeu".

Adopté

97-294

Administration - Changement de nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap pour Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a fait une demande en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale afin de changer de régime;

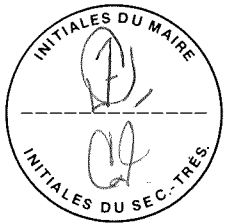
ATTENDU que la demande d'un changement de régime peut être combinée avec la demande de changement de nom;

ATTENDU la recommandation de la direction régionale du ministère des Affaires municipales de faire la demande de changement de nom avec notre demande de changement de régime;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap demande au ministre des Affaires municipales que son nom officiel soit désormais Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 2- QU'UN avis à cette fin soit publié dans le quotidien local, lequel avis devant être conforme à l'article 19 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

97-295

Urbanisme - Demande de Monsieur Gaston Girard pour une modification au règlement de zonage

ATTENDU la demande de Monsieur Gaston Girard concernant une modification au règlement de zonage numéro 263 afin d'ajouter des usages à l'intérieur de la zone numéro 160-Cc et de modifier les limites entre les zones 160-Cc, 161-Cc et 162-Cc;

ATTENDU que le comité consultatif a étudié la demande;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande;

ATTENDU que 100% des frais de modification sont à la charge du demandeur;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement: D'ACCEPTER la demande de modification de Monsieur Gaston Girard visant à permettre

1. Les usages supplémentaires suivants :

1.1 Utilisation "Commerce et services"

Services d'entreposage et de transport de matériel par véhicules (# 81, division 1);

Services de la construction (# 82 sauf # 6621, division 2);

Services de location d'équipements industriels (# 83, division 3);

1.2 Utilisation "Industries manufacturières diverses"

Services de réparation, d'entretien de véhicules industriels et lourds (# 6496);

Atelier de débosselage et de peinture pour automobiles ou camions (# 400);

2. La modification entre les zones 160-Cc, 161-Cc et 162-Cc. Les modifications se présentent ainsi et telles que présentées au plan numéro 1 :

Zone 160-Cc

déplacer la limite sud-est de cette zone jusqu'à la rue Courteau et la limite sud-ouest jusqu'à la limite sud-ouest du lot 533-P appartenant au demandeur

Zone 161-Cc

déplacer la limite nord-est vers le sud-ouest jusqu'à la limite sud-ouest du lot 533-P appartenant au demandeur

Zone 162-Cc

déplacer une partie de la limite nord-ouest vers le sud-est jusqu'à la rue Courteau

De créer une zone tampon de 8 mètres de large du côté est de la zone 160-Cc et une zone tampon de 4.5 mètres du côté ouest de cette même zone.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-296

Avis de motion - Règlement numéro 411

Madame Danielle Gélinas donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'ajouter des usages à l'intérieur de la zone numéro 160-Cc et de modifier les limites entre les zones 160-Cc, 161-Cc et 162-Cc.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 411 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-297

Administration - Refinancement du règlement numéro 231

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a reçu une subvention au montant de 39 786,49 \$ pour des travaux effectués dans le cadre du règlement numéro 231;

ATTENDU que cette subvention a été accordée après la répartition des coûts aux propriétaires;

ATTENDU que cette subvention a été versée au fonds général;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE PRENDRE le montant de 39 786,49 \$ à même le surplus accumulé et d'affecter ce montant au refinancement du règlement numéro 231.

Adopté

97-298

Adoption du projet de règlement numéro 411 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 411, tel que présenté.

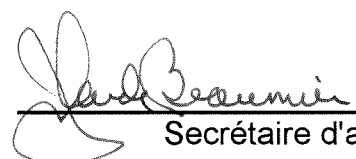
Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

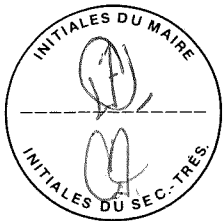
Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code municipal.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-283, 97-287 à 97-289 et 97-292.


Secrétaire d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-299

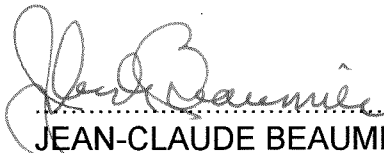
Levée de l'assemblée

À 20:16 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 6 octobre 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 6 octobre 1997 à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Paulette Roy
Roger Jean
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

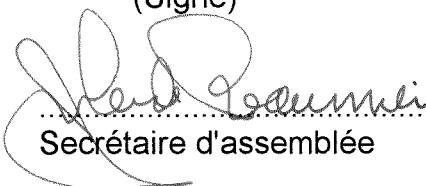
Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par
les présentes par Monsieur Jean-Claude Beaumier pour être tenue au lieu
ordinaire des séances du Conseil, lundi 6^e jour d'octobre 1997 à 19 heures et
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

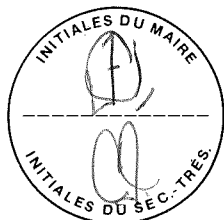
DONNÉ ce 3^e jour du mois d'octobre 1997.

(Signé)


.....
Secrétaire d'assemblée

(Copie conforme)


.....
Secrétaire d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-300

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 6 OCTOBRE 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Prière
- 3- Présences
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Assemblée publique de consultation
 - 5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation
 - * Mot de bienvenue
 - * Explication des 4 étapes
 - 5.2- Présentation du second projet de règlement numéro 411
 - 5.3- Pause
 - * Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
 - * pour complément d'information
 - * pour préparer leurs questions et/ou commentaires
 - 5.4- Période des questions et commentaires
 - * Procédure à suivre :
 - * le participant se lève
 - * il s'identifie et précise s'il s'exprime :
 - * à titre personnel
 - * au nom de l'organisme qu'il représente
 - * le conseil enregistre ses interventions
 - 5.5- Adoption du second projet règlement numéro 411
 - 5.6- Clôture de l'assemblée publique de consultation
- 6- Levée de l'assemblée

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-301

Adoption du second projet de règlement numéro 411 - Modifiant le règlement
de zonage numéro 263

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimement D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 411, tel
que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur
remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir
lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le
tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-302

Levée de l'assemblée

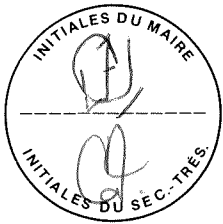
À 19:10 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 6 octobre 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue
ce lundi 6 octobre 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Paulette Roy
Roger Jean
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

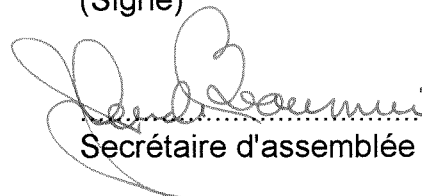
Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les
présentes par Monsieur Jean-Claude Beaumier pour être tenue au lieu
ordinaire des séances du Conseil, lundi 6^e jour d'octobre 1997 à 19 heures 30,
et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 3^e jour du mois d'octobre 1997.

(Signé)


.....
Secrétaire d'assemblée

(Copie conforme)


.....
Secrétaire d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-303

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 6 OCTOBRE 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Adoption du règlement numéro 410 - Autorisant des travaux de drainage, mise en forme et pavage d'une partie de la rue René
- 6- Transport - Octroi du contrat de pavage d'une partie de la rue René, de l'intersection de la rue Sauvageau, de la cour du Parc Saint-Malo et de la cour du garage municipal
- 7- Clôture de l'assemblée
- 8- Levée de l'assemblée

Adopté

97-304

Adoption du règlement numéro 410 - Autorisant des travaux de drainage, mise en forme et pavage d'une partie de la rue René

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 410, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

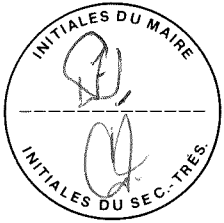
Adopté

97-305

Transport - Octroi du contrat de pavage d'une partie de la rue René, de l'intersection de la rue Sauvageau, de la cour du Parc Saint-Malo et de la cour du garage municipal

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres publiques et que 4 entreprises ont présenté des soumissions conformes au devis pour l'exécution des travaux de pavage;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 1- D'OCTROYER à Construction & Pavage Maskimo ltée, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de pavage d'une partie de la rue René, de l'intersection de la rue Sauvageau, de la cour du Parc Saint-Malo et de la cour du garage municipal, pour un montant de 43 081,27 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 03-100-00-921 (Dépenses en immobilisations - Travaux de pavage);
- 3- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont par les présentes autorisés à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 97-305.



Secrétaire d'assemblée

97-306

Levée de l'assemblée

À 19:35 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 14 octobre 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce mardi 14 octobre 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

97-307

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu
unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 231, 232, 234 et 262
- 9- Emprunt par billets - Règlements numéros 231, 232, 234 et 262
- 10- Administration - Recommandations du Comité de gestion
- 11- Administration - Conciliation du solde en banque
- 12- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 13- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 14- Administration - Changement du système informatique
- 15- Transport - Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 1997-1998
- 16- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de septembre 1997
- 17- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 106-10, 106-11 et 106-12
- 18- Loisirs - Contribution aux comités de secteurs
- 19- VARIA
 - 19.1- Administration - Transferts budgétaires
- 20- Clôture de l'assemblée
- 21- Levée de l'assemblée

Adopté

97-308

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 22 septembre et du 6 octobre 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-309

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 15 au 30 septembre 1997.

Adopté

97-310

Administration - Comptes

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

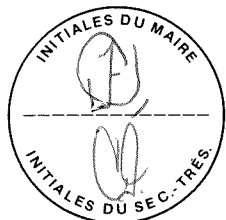
trésorière adjointe sont autorisés à en faire le paiement.

No de résolution
ou annotation

14275	Frédéric Prescott	84,68
14276	Bell Canada	124,53
14277	Olco	539,25
14278	Olco	473,13
14279	Olco	44,80
14280	Shell Canada Ltée	222,15
14281	Hydro-Québec	5 365,83
14282	Association de soccer Ste-Marthe inc.	5 000,00
14283	La Croix Rouge	35,00
14284	Société canadienne de la sclérose en plaques	50,00
14285	Remise 2000 enr.	377,85
14286	Frédéric Prescott	177,59
14287	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14288	Cantel	146,36
14289	Vidéotron Ltée	23,92
14290	Bell Canada	169,16
14291	Bell mobilité pagette	27,21
14292	Commcorp	378,32
14293	MRC de Francheville	2 752,16
14294	Laurent Corbin	843,00
14295	Municipalité de Sainte-Marthe	179,50
14296	Timothé Lagacé	95,76
14297	Entretien M.C. enr.	1 561,18
14298	Municipalité de Sainte-Marthe	13 425,83
14299	Municipalité de Sainte-Marthe	2 020,81
14300	Jules Milette inc.	9 431,31
14301	École Commerciale du Cap	150,00
14302	Pitney-Bowes	105,64
14303	Hydro-Québec	5 363,36
14304	Bell Canada	58,41
14305	René Gervais	14 540,66
14306	Entretien M.C. enr.	1 680,83
14307	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14308	Guylaine Gagnon	25,00
14309	Lucie Bellemare	32,50
14310	Carole Larkin	30,00
14311	Comité sectoriel R. Guilbault inc.	2 200,00
14312	Bell Canada	527,89
14313	Ville du Cap	1 729,52
14314	Municipalité de Sainte-Marthe	10 854,14
14315	Municipalité de Sainte-Marthe	1 106,13
14316	Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.	2 420,00
14317	Cedic inc.	910,00
14318	Commission scolaire La Riveraine	177,00
14319	Martin Boisvert	207,60
14320	Frédéric Prescott	355,38
14321	Receveur général du Canada	7 481,06
14322	Ministre du Revenu	9 537,71
14323	S.C.F.P.	206,44
14324	Trust Général du Canada	3 618,06
14325	Comm. adm. des régimes de retraites	502,65
14326	Fondation Cloutier du Rivage	400,00
14327	Ministre des Finances	243 543,00
14328	Bell mobilité	54,65
14329	Hydro-Québec	<u>265,85</u>

TOTAL :

354 171,27



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Comptes à payer au 30 septembre 1997

14330	Atelier d'usinage J.J. Tremblay inc.	1 580,95
14331	Béton du Cap inc.	142,44
14332	Buromax inc.	260,85
14333	Belitec inc.	177,67
14334	Boutique Le Chantier inc.	153,05
14335	Centre horticole du Cap inc.	819,12
14336	Const. & pavage Maskimo ltée	170,93
14337	Centre du ressort T.R. inc.	733,86
14338	Composts Québec Mauricie inc.	387,45
14339	Centre-Jardin Normandin	42,72
14340	Dicom Express	92,58
14341	Decalco Graphe	770,91
14342	Électricité A.C.A. inc.	997,11
14343	Formulaires Ducharme inc.	55,64
14344	Fabrimet inc.	170,46
14345	Éloi Guillemette	205,12
14346	Garage Charest & Frères inc.	83,47
14347	Centre de vérification mécanique	102,56
14348	Groupe Tanguay & Associés	455,82
14349	GSI Environnement	34,20
14350	Goodall Snowden Rubber	302,86
14351	Henri Bourgeois inc.	260,66
14352	Hymec inc.	166,22
14353	Hydra Tech inc.	82,05
14354	Imprimerie Art Graphique inc.	1 478,00
14355	Jertek	64,95
14356	L'Horizon vert enr.	6 028,21
14357	L'Hebdo Journal	206,26
14358	Le Nouvelliste	1 141,38
14359	Larochelle Équipement inc.	583,43
14360	Les Cafés populaires Henri enr.	95,00
14361	Location Trois-Rivières	246,55
14362	Les Équipements Aginco inc.	11,83
14363	Les machineries R.D.M. enr.	13,74
14364	Les équipements & embrayages Gagnon	671,89
14365	Major Mini Moteur enr.	60,34
14366	McKerlie-Millen (Québec) inc.	27,61
14367	Mich-O-Tomobile	564,31
14368	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	576,70
14369	P.A. Thibeault ltée	57,44
14370	Perco ltée	803,86
14371	Produits chimiques Sany inc.	90,37
14372	Praxair	94,30
14373	Piscines Léo	184,10
14374	Québec Linge MC	67,38
14375	Reynolds Radio inc.	21,65
14376	RPM Tech inc.	194,41
14377	Remise 2000 enr.	276,03
14378	RDS Radio inc.	102,56
14379	Serrurier du Cap inc.	14,53
14380	Site d'enfouissement Girard	91,16
14381	Simard Beaudry inc.	2 294,50
14382	Somavrac	4 895,51
14383	Sciage et forage Québec inc.	56,86
14384	St-Lawrence & Hudson Railway	5,70
14385	Westburne ltée	1 165,79
14386	AQTE	65,59



No de résolution
ou annotation

14387	MRC de Francheville	40,00
14388	Régie Inter. ass. des eaux	1 400,00
14389	SPAM	216,52
14390	Gilbert Roberge	139,60
14391	Continuum	<u>444,42</u>
TOTAL :		<u>32 741,18</u>

Adopté

97-311

Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 231, 232, 234 et 262

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets pour un montant total de 981 032 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
231	345 732 \$
232	240 200 \$
234	273 400 \$
262	121 700 \$

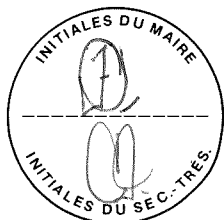
ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe;
- 3- QUE les billets seront datés du 20 octobre 1997;
- 4- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;
- 5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1-	42 932 \$
2-	45 400 \$
3-	48 100 \$
4-	50 800 \$
5-	53 700 \$
5-	740 100 \$ (à renouveler);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 6- QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:
- 5 ans (à compter du 20 octobre 1997); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 231, 232, 234 et 262; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt

Adopté

97-312

Emprunt par billets - Règlements numéros 231, 232, 234 et 262

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Ste-Madeleine pour son emprunt de 981 032 \$ par billets en vertu des règlements numéros 231, 232, 234 et 262, au prix de 100 \$, et échéant en série 5 ans comme suit:

42 932 \$	5,65%	20 octobre 1998
45 400 \$	5,65%	20 octobre 1999
48 100 \$	5,65%	20 octobre 2000
50 800 \$	5,65%	20 octobre 2001
793 800 \$	5,65%	20 octobre 2002

- 2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adopté

97-313

Administration - Recommandations du Comité de gestion

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ENTÉRINER les recommandations du Comité de gestion du 9 octobre 1997 dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté

97-314

Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 août 1997 soit adoptée.

Adopté

97-315

Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 août 1997 soit adoptée.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-316

Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 août 1997 soit adopté.

Adopté

97-317

Administration - Changement du système informatique

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a reçu un avis à l'effet que son système informatique ne pourra plus être mis à jour, la technologie étant désuète;

ATTENDU qu'il est urgent de procéder au rajeunissement de nos moyens informatiques;

ATTENDU l'appel d'offre paru dans le journal Le Nouvelliste le 23 septembre dernier;

ATTENDU qu'une seule soumission était entrée à la fermeture de la période de réception le 7 octobre à 11 heures;

ATTENDU que la firme Dynabec propose un réaménagement complet de notre technologie, de nos logiciels et progiciels au montant de 132 102,21 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER la direction générale à négocier avec la firme Dynabec pour une diminution des coûts;
- 2- D'AUTORISER la dépense jusqu'à concurrence d'une somme de 132 102,21 \$;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépense en immobilisations)
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat avec la firme Dynabec.

Adopté

97-318

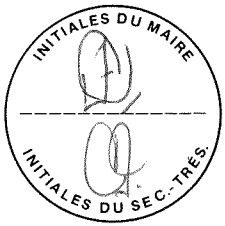
Transport - Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 1997-1998

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de sable abrasif pour faire l'entretien des rues et chemins au cours de la saison d'hiver;

ATTENDU que les quantités suivantes sont requises:

- 1- 200 tonnes de sable abrasif
- 2- 850 tonnes de sable contenant 10% de sel
- 3- 75 tonnes de pierre nette 1/8"

ATTENDU que des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants: Gravier Mont-Carmel inc. et Construction & Pavage Maskimo Itée pour le sable



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

abrasif et sable avec 10% de sel et Pagé Construction, division de Simard & Beaudry inc. pour la pierre nette 1/8";

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Gravier Mont-Carmel inc. une quantité d'environ 200 tonnes de sable abrasif et 850 tonnes de sable contenant 10% de sel, pour un montant de 9 728,91 \$ taxes incluses;
- 2- D'ACHETER de Pagé construction, division Simard & Beaudry inc., une quantité de 75 tonnes de pierre nette 1/8" pour un montant de 978,75 \$ taxes incluses;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-330-00-630 (Enlèvement de la neige - sel, sable, etc.), le tout réparti entre 1997 et 1998.

Adopté

97-319

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de septembre 1997

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 21 permis ont été émis au cours du mois de septembre 1997 pour une valeur estimée de 243 900 \$;

ATTENDU que sur ces 21 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 90 000 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de septembre 1997.

Adopté

97-320

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 106-10, 106-11 et 106-12

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 25 juillet 1997 concernant les lots 106-10, 106-11 et 106-12 propriété de Les Gestions L. Francoeur inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 13094 étant les subdivisions 106-10, 106-11 et 106-12.

Adopté

97-321

Loisirs - Contribution aux comités de secteurs

ATTENDU que des comités de secteurs ont la responsabilité de nos patinoires et équipements;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour le gardiennage et l'entretien mécanique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la directrice des loisirs et des services à la communauté;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER un montant de 1 000 \$ aux comités des secteurs Norbert et St-Malo pour l'entretien de leurs équipements et leurs patinoires;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-31-999 et 02-701-61-999 (contributions aux comités).

Adopté

97-322

Administration - Transferts budgétaires

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible aux différents postes budgétaires;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe à faire les transferts budgétaires suivants afin de pourvoir au paiement de ces dépenses.

<u>Code</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
03-100-00-999	Autres dépenses		29 139 \$
03-100-00-906	Transport		7 000
03-100-00-907	Hygiène du milieu		4 500
03-100-00-904	Administration générale	88 977 \$	
03-100-00-921	Travaux de pavage		4 500
03-100-00-917	Terrain de golf	5 749	
03-100-00-908	Mise en valeur du territoire		10 500
02-140-00-111	Rémunération		3 500
02-140-00-670	Fournitures de bureau		1 500
02-160-00-419	Frais de formation	10 053	
02-190-02-699	Objets promotionnels		7 280
02-320-00-521	Entretien et réparation		7 000
02-701-51-999	Contribution au comité		1 000
02-690-00-522	Entretien sites fleuris		2 300
02-415-00-521	Entretien et réparation		3 700
02-420-00-491	Contrat cueillette ordures		2 800
02-190-02-320	Frais de poste		1 000
02-190-02-670	Fournitures de bureau		3 300
02-160-00-416	Honoraires relation travail		3 000
02-190-01-420	Assurances		1 142
02-190-01-492	Conciergerie		3 000
02-190-01-523	Entretien réparation		1 500
02-190-01-610	Biens non durables		3 000
02-190-01-681	Électricité		4 059
02-190-02-340	Publicité et information		59
		104 779 \$	104 779 \$

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-310, 97-317, 97-318 et 97-321.



Secrétaire d'assemblée

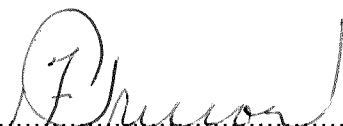
97-323

Levée de l'assemblée

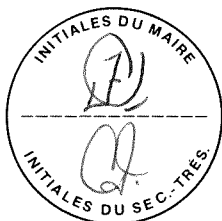
À 19:45 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Mercredi le 15 octobre 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce mercredi 15 octobre 1997 à 17 heures au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

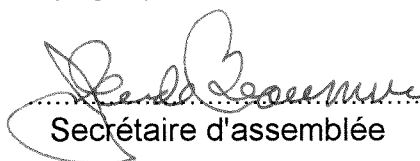
Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par
les présentes par Monsieur Jean-Claude Beaumier pour être tenue au lieu
ordinaire des séances du Conseil, mercredi 15^e jour d'octobre 1997 à 17
heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 10^e jour du mois d'octobre 1997.

(Signé)


Secrétaire d'assemblée

(Copie conforme)


Secrétaire d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-324

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 15 OCTOBRE 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Adoption du règlement numéro 411 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263
- 6- Clôture de l'assemblée
- 7- Levée de l'assemblée

Adopté

97-325

Adoption du règlement numéro 411 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 411, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

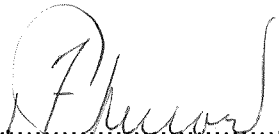
97-326

Levée de l'assemblée

À 17:30 heures;

Proposé par Louis Dubois appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


JEAN- CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 27 octobre 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 27 octobre 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

97-327

Adoption de l'ordre du jour

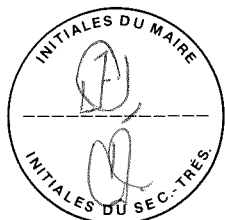
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 27 OCTOBRE 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 222 et 223
- 8- Emprunt par billets - Règlements numéros 222 et 223
- 9- Administration - Radiation de comptes à recevoir
- 10- Administration - Fourniture d'huile à chauffage
- 11- Sécurité publique - Acceptation de l'entente de service de police signée le 17 octobre 1997 et ratification des gestes posés par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe
- 12- Sécurité publique - Acceptation de l'entente d'échange de services signée le 17 octobre 1997 et ratification des gestes posés par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe
- 13- Urbanisme - Opérations cadastrales
 - 13.1- Lots 104-157 et 104-158
 - 13.2- Lots 528-10, 528-11 et 528-12
 - 13.3- Lots 532-1 et 533-60
- 14- Loisirs - Adjudication du contrat de déneigement des patinoires et du stationnement - Parc municipal Roger Guilbault
- 15- Loisirs - Octroi du contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault
- 16- Loisirs - Félicitations au Club de l'Âge d'Or Ste-Marthe
- 17- VARIA
 - 17.1- Administration - Appui à L'Interville - Coop de solidarité en soins et services
- 18- Clôture de l'assemblée
- 19- Levée de l'assemblée

Adopté

97-328

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 14 et 15 octobre 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-329

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 octobre 1997.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-330

Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 222 et 223

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets pour un montant total de 154 600 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
222	130 800 \$
223	23 800 \$

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

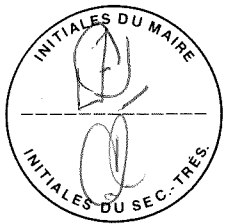
- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe;
- 3- QUE les billets seront datés du 10 novembre 1997;
- 4- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;
- 5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:
 - 1- 9 300 \$
 - 2- 9 800 \$
 - 3- 10 400 \$
 - 4- 11 000 \$
 - 5- 11 600 \$
- 5- 102 500 \$ (à renouveler);
- 6- QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:
 - 5 ans (à compter du 10 novembre 1997); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 222 et 223; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt

Adopté

97-331

Emprunt par billets - Règlements numéros 222 et 223

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Sainte-Madeleine pour son emprunt de 154 600 \$ par billets en vertu des règlements numéros 222 et 223, au prix de 100 \$, et échéant en série 5 ans comme suit:

9 300 \$	5,56%	10 novembre 1998
9 800 \$	5,56%	10 novembre 1999
10 400 \$	5,56%	10 novembre 2000
11 000 \$	5,56%	10 novembre 2001
114 100 \$	5,56%	10 novembre 2002

- 2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables à la Caisse populaire Sainte-Madeleine.

Adopté

97-332

Administration - Radiation de comptes à recevoir

ATTENDU les démarches faites pour recouvrir les montants dus à la municipalité au niveau de la facturation diverse;

ATTENDU le mandat accordé à une agence de collection qui nous a permis de récupérer la majeure partie des comptes en souffrance;

ATTENDU que les comptes suivants sont considérés comme irrécupérables:

<u>Facture Numéro</u>	<u>Date</u>	<u>Montant</u>
601	96-01-03	109,39 \$
4	96-02-08	50,00
17	96-03-01	25,00
30	96-04-01	25,00
43	96-05-01	25,00
55	96-06-01	25,00
67	97-07-01	25,00
79	96-08-01	25,00
91	96-09-01	25,00
103	96-10-01	25,00
665	96-10-30	102,56
115	96-11-01	25,00
127	96-12-01	25,00
010	97-01-13	27,00
808	97-02-14	27,00
859	97-03-01	27,00
910	97-04-01	27,00
961	97-05-01	27,00
1012	97-06-01	27,00
1063	97-07-01	27,00
1114	97-08-01	27,00
1165	97-09-01	27,00
		<u>754,95 \$</u>

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE RADIER les factures énumérées plus haut pour un montant total de 754,95 \$ résultant de la facturation diverse.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-333

Administration - Fourniture d'huile à chauffage

ATTENDU le besoin d'acheter de l'huile à chauffage pour le garage municipal et l'école Notre-Dame-de-la-Rive;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soit : La Charbonnerie Champlain Itée et les Pétroles Irving inc.;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Les Pétroles Irving inc., soit le seul soumissionnaire conforme, une quantité approximative de 16,000 litres d'huile à chauffage au prix de 0,3360 \$ le litre, taxes incluses, pour la période du 1^{er} décembre 1997 au 30 novembre 1998;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-390-01-681 (garage municipal, électricité et chauffage) et 02-701-22-681 (local Notre-Dame-de-la-Rive - électricité et chauffage).

Adopté

97-334

Sécurité publique - Acceptation de l'entente de service de police signée le 17 octobre 1997 et ratification des gestes posés par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER l'entente intervenue avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine signée le 17 octobre 1997 relativement à la fourniture du service de police par la Ville de Cap-de-la-Madeleine à la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, dont copie de l'entente est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;
- 2- DE RATIFIER tous les gestes posés par le maire, Monsieur Frédéric Prescott et la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Christiane Isabelle, pour la conclusion de l'entente ci-dessus mentionnée.

Adopté

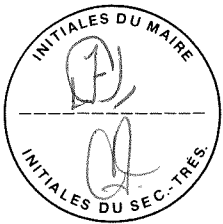
97-335

Sécurité publique - Acceptation de l'entente d'échange de services signée le 17 octobre 1997 et ratification des gestes posés par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER l'entente intervenue avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine et signée le 17 octobre 1997 relativement à un échange de services pour les pompiers, la cour municipale et la bibliothèque municipale, dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;
- 2- DE RATIFIER tous les gestes posés par le maire, Monsieur Frédéric Prescott et la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Christiane Isabelle, pour la conclusion de l'entente ci-dessus mentionnée.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-336

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 104-157 et 104-158

ATTENDU la requête effectuée par Michel Plante, arpenteur-géomètre, en date du 8 octobre 1997 concernant les lots numéros 104-157 et 104-158 propriété de Madame Pierrette Lanneville;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 327 étant les subdivisions 104-157 et 104-158.

Adopté

97-337

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 528-10, 528-11 et 528-12

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 6 octobre 1997 concernant les lots numéros 528-10, 528-11 propriété de Monsieur Michel Morin ainsi que le lot numéro 528-12 propriété de 9001-2451 Québec Inc. dont Monsieur Normand Laquerre est président;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2477 étant les subdivisions 528-10 à 528-12 inclusivement.

Adopté

97-338

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 532-1 et 533-60

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 17 octobre 1997 concernant les lots numéros 532-1 et 533-60 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2490 étant les subdivisions 532-1 et 533-60.

Adopté

~~97-339~~

Loisirs - Octroi du contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guibault

ATTENDU la nécessité d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guibault pour la saison hivernale;

ATTENDU que la municipalité a demandé des prix à deux fournisseurs par voie de soumissions sur invitation et ce, pour une période d'un an ou de deux ans;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues dans les délais prévus et qu'une analyse en a été faite afin de s'assurer de leur conformité au document d'appel d'offres;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

Nul voir
page 3749



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

97-339

Loisirs - Adjudication du contrat de déneigement des patinoires et du stationnement - Parc municipal Roger Guilbault

ATTENDU que des soumissions pour le déneigement des patinoires et du stationnement ont été demandées à deux (2) entrepreneurs locaux;

ATTENDU que deux entrepreneurs se sont montrés intéressés et ont déposés une soumission pour le déneigement des patinoires et du stationnement;

ATTENDU qu'une seule soumission est conforme à notre demande;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER le contrat de déneigement du parc municipal Roger Guilbault et du stationnement à Pierre Desruisseaux enr., soit le seul soumissionnaire conforme, au coût de 250 \$ l'occasion taxes incluses, pour une période d'un an;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-33-999 (patinoires parc Guilbault)

Adopté

97-340

Loisirs - Octroi du contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault

ATTENDU la nécessité d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault pour la saison hivernale;

ATTENDU que la municipalité a demandé des prix à deux fournisseurs par voie de soumissions sur invitation et ce, pour une période d'un an ou de deux ans;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues dans les délais prévus et qu'une analyse en a été faite afin de s'assurer de leur conformité au document d'appel d'offres;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER le contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault à Monsieur Normand Courteau et Madame Danielle Lecours, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 2 ans (97-98 et 98-99), variant entre 8 et 12 semaines annuellement, débutant vers le 19 décembre et ce, au montant forfaitaire hebdomadaire total de 725 \$;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-42-433 (Parc Roger Guilbault - Contrat d'entretien et de gardiennage).

Adopté

97-341

Loisirs - Félicitations au Club de l'Âge d'Or Ste-Marthe

ATTENDU la participation de l'Âge d'Or Ste-Marthe à la finale provinciale des jeux des aînés tenue les 29 et 30 septembre dernier;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que le Club de l'Âge d'Or Ste-Marthe s'est mérité une médaille d'or lors de cette finale provinciale dans la catégorie sacs de sable;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR toutes nos félicitations au Club de l'Âge d'Or Ste-Marthe.

Adopté

97-342

Loisirs - Appui à L'Interville - Coop de solidarité en soins et services

ATTENDU la demande d'appui de L'Interville, coopérative de solidarité en soins et services;

ATTENDU que les buts poursuivis répondent aux besoins de notre population en perte d'autonomie;

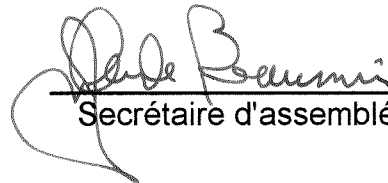
ATTENDU que les grands changements dans le domaine de la santé ont amené de grands bouleversements dans la manière de dispenser les services et que cette coopérative pourrait y suppléer;

Il est résolu unanimement D'APPORTER notre appui à l'organisme L'Interville qui pourrait être très utile à notre population du 3^e âge.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-333, 97-339 et 97-340.


Secrétaire d'assemblée

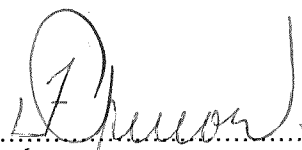
97-343

Levée de l'assemblée

À 20:10 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 28 octobre 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce mardi 28 octobre 1997 à 12 heures 00 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe et Monsieur
Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

Les membres du Conseil municipal étant tous présents, ils renoncent à l'avis
de convocation.

97-344

Adoption de l'ordre du jour

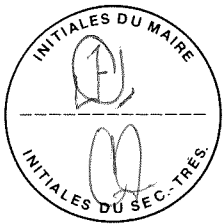
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-
trésorière adjointe;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 28 OCTOBRE 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 4- Période de questions
- 5- Administration - Acquisition d'une partie du lot numéro 439 et de deux
parties du lot numéro 440 propriété de la compagnie Matériaux J.G.
inc.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

6- Clôture de l'assemblée

7- Levée de l'assemblée

Adopté

97-345

Administration - Acquisition d'une partie du lot numéro 439 et de deux parties du lot numéro 440 propriété de Matériaux J.G. inc.

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap d'acquérir une partie du lot numéro 439 et deux parties du lot numéro 440 propriété de la compagnie Matériaux J.G. inc.;

ATTENDU que ces parties de lot ont la vocation de sablière, reçoivent des eaux de drainage des terres avoisinantes et par le fait même servent de réservoir d'emmagasinage de l'eau de ces terres;

ATTENDU que l'eau récupérée doit contribuer à la recharge de la nappe phréatique pour l'alimentation en eau potable de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité prévoit exploiter la sablière pour ses besoins en sable d'emprunt pour ses travaux d'infrastructures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'ACQUÉRIR de Matériaux J.G. inc. une partie du lot numéro 439 et deux parties du lot numéro 440, soit le matricule 8140-26-4853 et ce pour le prix de 30 000 \$ avant taxes;
- 2- DE MANDATER Me Robert Carrier, notaire, pour préparer l'acte notarié;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous document donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Achat d'actif immobilisé;
- 5- DE FINANCER cette dépense à même le surplus accumulé.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

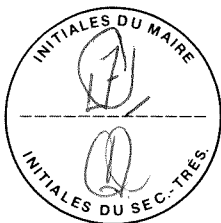
Je soussignée, Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 97-345.

Secrétaire-trésorière adjointe

97-346

Levée de l'assemblée

À 12:15 heures;

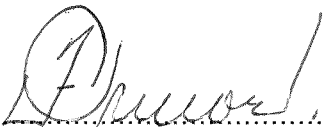


No de résolution
ou annotation

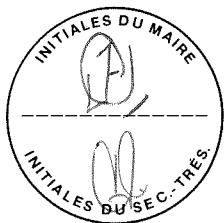
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 10 novembre 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 10 novembre 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Richard Dufresne

Madame et Messieurs
les Conseillers : Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

97-347

Adoption de l'ordre du jour

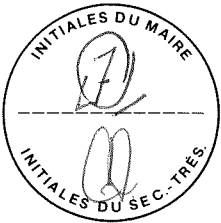
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 10 NOVEMBRE 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Avis de motion - Règlement numéro 412 - Pour approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain pour l'exercice financier 1998
- 9- Administration - Demande de Bell Canada - Établissement d'une servitude permanente en leur faveur sur le lot numéro 462-1 (rue Des Cormiers)
- 10- Administration - Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées
- 11- Transport - Contrat d'entretien d'hiver des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès
- 12- Transport - Entretien du Chemin de desserte
- 13- Urbanisme - Réparation du mur de soutènement - 3560, rue Notre-Dame (École Notre-Dame-de-la-Rive)
- 14- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 15- Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 pour le 599 boulevard Sainte-Madeleine
- 16- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-26 - Monsieur Martin Céré
- 17- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'octobre 1997
- 18- VARIA
- 19- Clôture de l'assemblée
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

97-348

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 27 et 28 octobre 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement
D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-349

Correspondance

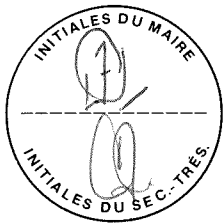
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 octobre 1997.

Adopté

97-350

Administration - Comptes

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement

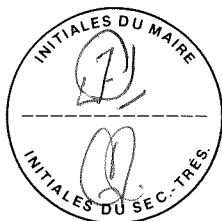


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à en faire le paiement.

14392	Bell Canada	271,98
14393	Hydro-Québec	3 922,12
14394	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14395	Olco	579,32
14396	Olco	12,20
14397	Timothe Lagacé	72,96
14398	Shell Canada Ltée	119,84
14399	Bell Mobilité Pagette	27,21
14400	Bell Mobilité	29,00
14401	SQAE	9 490,13
14402	Municipalité de Sainte-Marthe	698,97
14403	Municipalité de Sainte-Marthe	10 922,91
14404	Municipalité de Champlain	18 962,75
14405	Entretien M.C. enr.	1 646,65
14406	Nathalie Audet	25,00
14407	Louise Brouillette	30,00
14408	Commcorp	378,32
14409	Jules Milette inc.	9 431,31
14410	Jean-Claude Beaumier	121,50
14411	Frédéric Prescott	173,25
14412	MRC De Francheville	2 546,70
14413	Hydro-Québec	4 145,40
14414	Bell Canada	42,29
14415	Cantel	132,76
14416	Municipalité de Sainte-Marthe	694,68
14417	Vidéotron Ltée	23,92
14418	SQAE	80,54
14419	Patrick Pontbriand	82,08
14420	Laurent Pontbriand	98,47
14421	Fondation Centre Hospitalier Régional de TR	240,00
14422	Chambre de commerce	400,00
14423	Ville de Cap-de-la-Madeleine	119,34
14424	Mathieu Fortin	150,00
14425	Maison des Jeunes	440,00
14426	Les Pétroles Maurice enr.	437,71
14427	Comm. Scolaire Samuel-de Champlain	198,15
14428	Comité Sectoriel Norbert	1 000,00
14429	Comité Sectoriel St-Malo	1 000,00
14430	Frédéric Prescott	392,62
14431	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14432	Jean-Claude Beaumier	274,53
14433	Laurent Pontbriand	17,00
14434	Roger Jean	124,50
14435	Hydro-Québec	39,83
14436	Bell Canada	414,31
14437	Bell Canada	414,31
14438	Bell Canada	568,73
14479	Soc. Imm. Robert Harvey inc.	39,24
14440	Comité Sectoriel R. Guilbault inc.	2 200,00
14441	Nove Environnement inc.	444,42
14442	Entretien M.C. enr.	1 612,46
14443	Municipalité de Sainte-Marthe	17 207,04
14444	Municipalité de Sainte-Marthe	687,66
14445	Robert Carrier	34 186,50
14446	Hydro-Québec	1 127,54
14447	Tremblay, Bois, Mignault	1 826,11



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

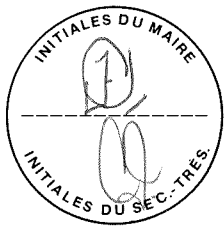
No de résolution
ou annotation

14448	Jean-Marc Spénard	200,00
14449	Lamothe, Ayotte & Grenier, avocats	28,49
14450	Maison Carignan	200,00
14451	Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.	6 265,87
14452	Ministre des Finances	497,00
14453	SPAM	80,00
14454	Yves Mongrain	24,58
14455	SCFP	309,88
14456	Trust Général du Canada	5 367,14
14457	Comm. adm. régimes de retraite	502,65
14458	Ministre du Revenu	15 065,63
14459	Receveur Général du Canada	<u>10 996,80</u>

TOTAL : 172 400,76

Comptes à payer au 31 octobre 1997

14460	Annulé	
14461	Atelier Usinatex	37,60
14462	Air Liquide Canada inc.	17,08
14463	Buromax inc.	434,92
14464	Boutique Le Chantier inc.	109,85
14465	Centre de Décoration Paré inc.	187,76
14466	Centre Horticole du Cap inc.	1 823,28
14467	Canadian Tire	52,06
14468	Clément Bastien Excavation enr.	703,15
14469	Composts Québec Mauricie inc.	341,87
14470	Dynabec Itée	153,84
14471	Électricité A.C.A. inc.	552,69
14472	Fabrimet inc.	70,12
14473	General Bearing Service inc.	87,37
14474	GSI Environnement	261,53
14475	L'Horizon Vert enr.	4 364,47
14476	La Cie de Construction Dollard Itée	1 324,73
14477	L'Hebdo Journal	923,03
14478	Le Nouvelliste	273,03
14479	Les Pétroles Irving inc.	6,49
14480	Les Équipements Aginco inc.	42,89
14481	Labon Inc.	650,68
14482	Les Entreprises Gaston Fournier inc.	699,12
14483	Launier & Fils inc.	188,31
14484	Les Pétroles Maurice enr.	218,20
14485	Laboratoire d'Environnement S.M. inc.	82,05
14486	Leros-Vac inc.	5 754,18
14487	Major Mini Moteur enr.	8,64
14488	McKerlie-Millen (Québec) inc.	22,75
14489	Micromedica inc.	175,20
14490	Machineries Baron & Tousignant Itée	141,93
14491	Mich-O-Tomobile	28,49
14492	Matteau Électronique inc.	263,25
14493	Maurice Couture Itée	2 816,97
14494	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	85,62
14495	Protection incendie CFS Itée	51,28
14496	Produits chimiques Sany inc.	257,51
14497	Quevis inc.	272,41
14498	Québec Linge inc.	57,26



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

14499	Remise 2000 enr.	123,85
14500	RDS Radio inc.	132,36
14501	Sani-Marc inc.	160,06
14502	Shell Canada ltée	126,92
14503	Serrurier du Cap inc.	54,36
14504	Simard Beaudry inc.	3 669,96
14505	Sciage et forage Québec inc.	349,72
14506	Telecon	296,28
14507	Technic Alarme inc.	1 595,37
14508	Westburne ltée	2 605,15
14509	Guy Veillette	50,00
14510	SPAM	153,84
14511	Signoplus	723,19
14512	Scelbec inc.	<u>5 014,02</u>
TOTAL :		<u>38 596,69</u>

Adopté

97-351

Avis de motion - Règlement numéro 412 - Pour approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain pour l'exercice financier 1998

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain pour l'exercice financier 1998.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 412 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-352

Administration - Demande de Bell Canada - Établissement d'une servitude permanente en leur faveur sur le lot numéro 462-1 (rue Des Cormiers)

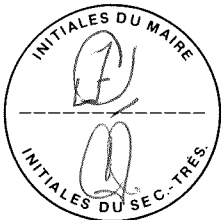
ATTENDU que la compagnie Bell Canada a fait une demande pour l'établissement d'une servitude sur le lot numéro 462-1 (rue des Cormiers);

ATTENDU qu'une description technique a été préparée à cet effet par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 28 octobre 1997;

ATTENDU qu'une vérification a été faite par le directeur des travaux publics et qu'il recommande son approbation;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- DE PERMETTRE à la compagnie Bell Canada d'établir une servitude permanente en leur faveur, sur le lot numéro 462-1 (rue Des Cormiers) afin de faire l'entretien de leurs équipements de télécommunication;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

97-353

Administration - Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées

ATTENDU la semaine québécoise des personnes handicapées;

ATTENDU que l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 3 décembre journée internationale des personnes handicapées;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a institué une semaine québécoise des personnes handicapées qui aura lieu du 3 au 9 décembre de chaque année;

Il est résolu unanimement:

- 1- DE PROCLAMER qu'une semaine annuelle des personnes handicapées sera instituée dans notre municipalité du 3 au 9 décembre de chaque année;
- 2- QUE pour l'année 1997, cette semaine se tienne sous le thème de "L'Accès: c'est l'autonomie... tout le monde y gagne".

Adopté

97-354

Transport - Contrat d'entretien d'hiver des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès

ATTENDU le marché à intervenir entre le ministère des Transports et la municipalité concernant l'entretien d'hiver de parties des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès appartenant au ministère des Transports;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

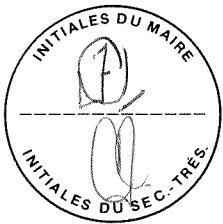
- 1- D'ACCORDER, pour la saison 1997-1998, le contrat de déneigement des parties des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès, soit une longueur physique de 1.74 kilomètres, à Monsieur Gaston Girard, entrepreneur, pour un montant total de 4 178,68 \$ taxes incluses;
- 2- DE MENTIONNER à Monsieur Gaston Girard que les travaux d'entretien doivent être exécutés selon les conditions du marché à intervenir entre le ministère des Transports et la municipalité (contrat numéro 3873-96-4916);
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-433 (Transport - Contrat de déneigement).

Adopté

97-355

Transport - Entretien du Chemin de desserte

ATTENDU le règlement municipal numéro 348 adopté lors de la séance du 28 novembre 1994, par lequel la municipalité se dispense d'ouvrir ou d'entretenir le Chemin de desserte longeant l'autoroute 40 entre le 1^{er} janvier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

et le 1^{er} avril de chaque année;

ATTENDU que l'entretien d'hiver des chemins débute normalement au mois de novembre;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- DE DÉCRÉTER que le Chemin de desserte longeant l'autoroute 40, tel que délimité sur le plan ci-annexé, ne fera l'objet d'aucun entretien municipal à compter du 15 novembre 1997 et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 1998, date du début de l'application des dispositions prévues au règlement municipal numéro 348;
- 2- D'AUTORISER le personnel du service technique à procéder à l'installation des panneaux de signalisation appropriés aux abords de ce chemin.

Adopté

97-356

Urbanisme - Réparation du mur de soutènement - 3560, rue Notre-Dame (École Notre-Dame-de-la-Rive)

ATTENDU l'effondrement d'une partie du mur de soutènement survenu au printemps 1997 lors de la crue des eaux;

ATTENDU que des réparations doivent être effectuées afin de prévenir une plus grande détérioration au cours de la prochaine crue des eaux, ce qui nécessiterait des coûts plus élevés;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le service technique à procéder à la réparation du mur de soutènement selon l'estimation préparée et ce, au montant de 4 000 \$;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-513 (Urbanisme - entretien et réparation).

Adopté

97-357

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 97-07 tenue le 29 octobre 1997;

Il est résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-358

Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 pour le 599 boulevard Sainte-Madeleine

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Robert Garneau concernant l'ajout d'usages de type commerce et service pour le mini centre d'achats situé au 599, boulevard Sainte-Madeleine;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de l'ajout des usages suivants :

- 44- vente au détail, antiquités et marchandises d'occasion;
- 45- vente au détail, fabrication artisanale de biens divers;
- 69- service de buanderie et nettoyage à sec, teinture;
- 71- service de transport (4291 et 4292);
- 72- service de communication;
- 77- établissement où l'on sert à boire, boissons alcooliques (sans spectacles);
- 78- casse-croûte, cuisine à emporter, bar laitier et établissements similaires;
- 80- autres établissements de restauration;

excluant les usages :

- 86- salle de jeux et d'amusements
- 113- communication, centres et réseaux.

ATTENDU que l'ajout de ces usages ne crée aucune nuisance pour le secteur environnant et de plus, l'immeuble fait partie du Parc industriel de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement

D'ACCEPTER la demande de modification au règlement de zonage numéro 263 et que les frais inhérents à cette demande soit à la charge du demandeur.

Adopté

97-359

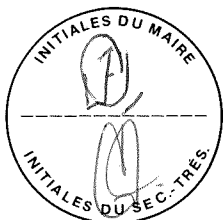
Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-26 - Monsieur Martin Céré

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure visant à permettre le revêtement extérieur en façade autre que de la brique pour une nouvelle construction résidentielle unifamiliale sur la rue Dubé;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur Martin Céré serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant le refus de la dérogation mineure;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE REFUSER la demande de dérogation mineure de Monsieur Martin Céré.

Adopté

97-360

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'octobre 1997

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 14 permis ont été émis au cours du mois d'octobre 1997 pour une valeur estimée de 163 700 \$;

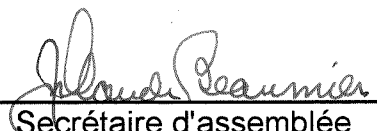
ATTENDU que sur ces 14 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 129 500 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'octobre 1997.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-350 et 97-354.


Secrétaire d'assemblée

97-361

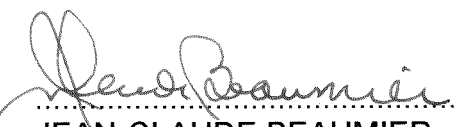
Levée de l'assemblée

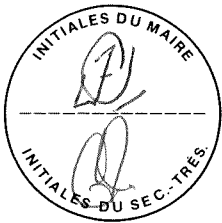
À 20:10 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


RICHARD DUFRESNE
MAIRE SUPPLÉANT


JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 24 novembre 1997

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 24 novembre 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général ~~et~~ général est aussi
présent.

97-362

Adoption de l'ordre du jour

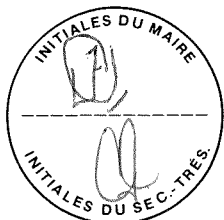
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 24 NOVEMBRE 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Rapport du maire
- 8- Avis de motion
 - 8.1- Règlement numéro 413 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maison Mobiles inc. pour l'exercice financier 1998
 - 8.2- Règlement numéro 414 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1998
 - 8.3- Règlement numéro 415 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1998 et les conditions de perception
 - 8.4- Règlement numéro 416 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 103-la
 - 8.5- Règlement numéro 417 - Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur la 3^e, 4^e et 7^e Rue, sur une partie de la 6^e, 8^e et 9^e Rue ainsi que sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue (Secteur Village)
 - 8.6- Règlement numéro 418 - Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage ainsi que la construction d'un trottoir sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit : entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement
- 9- Adoption du règlement numéro 412 - Pour approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain pour l'exercice financier 1998
- 10- Adoption du premier projet de règlement numéro 416 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 103-la
- 11- Administration - Liste des arrérages de taxes municipales
- 12- Administration - Transferts budgétaires
- 13- Administration - Proposition de rachat anticipé de dette de la Société québécoise d'assainissement des eaux
- 14- Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie
- 15- Administration - Horaire des services de l'hôtel municipal pour la période des Fêtes
- 16- Achat d'équipements pour système informatique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 17- Administration - Achat de timbres
- 18- Transport - Contribution à la Corporation de Transport adapté de Franche-mont
- 19- Urbanisme - Émission de constats d'infractions - Monsieur Jean Houde
- 20- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 21- VARIA
 - 21.-1 Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 - Monsieur Jean-Marc Massicotte
 - 21.2- Avis de motion - Règlement numéro 419 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 284-Cc
 - 21.3- Adoption du premier projet de règlement numéro 419 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 284-Cc
- 22- Clôture de l'assemblée
- 23- Levée de l'assemblée

Adopté

97-363

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 novembre 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-364

Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 novembre 1997.

Adopté

97-365

Rapport du maire

ATTENDU les dispositions de l'article 955 du Code municipal qui stipule que, au moins quatre semaines avant que le budget de l'exercice subséquent ne soit déposé devant le Conseil, le maire doit faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une session du Conseil;

Il est résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER le rapport du maire;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 2- QUE les orientations citées dans le rapport du maire servent de base à la préparation du budget 1998.

Adopté

97-366

Avis de motion - Règlement numéro 413 – Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1998

Madame Paulette Roy donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1998.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 413 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-367

Avis de motion - Règlement numéro 414 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1998

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1998.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 414 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-368

Avis de motion - Règlement numéro 415 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1998 et les conditions de perception

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1998 et les conditions de perception.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 415 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-369

Avis de motion - Règlement numéro 416 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 103-la

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 103-la.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 416 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-370

Avis de motion - Règlement numéro 417 - Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur la 3^e, 4^e et 7^e Rue, sur une partie de la 6^e, 8^e et 9^e Rue ainsi que sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue (Secteur Village)

Madame Danielle Gélinas donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur la 3^e, 4^e et 7^e Rue, sur une partie de la 6^e, 8^e et 9^e Rue ainsi que sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue (Secteur Village);

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 417 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-371

Avis de motion - Règlement numéro 418 - Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage ainsi que la construction d'un trottoir sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit : entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage ainsi que la construction d'un trottoir sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit : entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement;

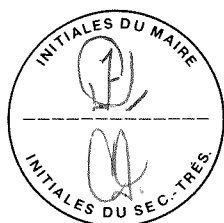
Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 418 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-372

Adoption du règlement numéro 412 - Pour approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain pour l'exercice financier 1998

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

D'ADOPTER le règlement numéro 412, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-373

Adoption du premier projet de règlement numéro 416 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 103-la

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 416, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-374

Administration - Liste des arrérages de taxes municipales

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, la liste des taxes municipales restant dues à la municipalité doit être présentée lors d'une séance du mois de novembre de chaque année;

ATTENDU la liste ci-jointe précisant les dossiers en arrérage en date du 21 novembre 1997;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la liste des arrérages de taxes municipales dues à la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap en date du 21 novembre 1997.

Adopté

97-375

Administration - Transferts budgétaires

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible aux différents postes budgétaires;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe à faire les transferts budgétaires suivants afin de pourvoir au paiement de ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

<u>Code</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-130-00-113	Vacances payées	1 175 \$	
02-130-00-114	Maladies payées	2 900	
02-190-02-320	Frais de poste	350	
02-190-02-412	Services juridiques	780	
02-190-02-414	Frais de gestion	80	
02-190-02-999	Dépenses imprévues	106	
02-320-00-513	Location de matériel	720	
02-320-00-620	Biens non durables	1 100	
02-390-01-522	Entretien et réparation	220	
02-390-01-620	Biens non durables	30	
02-390-02-523	Entretien et réparation	50	
02-390-02-640	Pièces et accessoires	350	
02-413-00-513	Location de machinerie	145	
02-413-00-521	Entretien et réparation	550	
02-413-00-641	Pièces et accessoires	1 400	
02-420-00-436	Entente site Champlain	1 112	
02-701-10-330	Télécommunication	450	
02-701-10-523	Entretien et réparation	100	
02-701-11-111	Rémunération	875	
02-701-11-310	Frais de déplacement	21	
02-701-24-999	Chalet de loisirs	44	
02-701-32-620	Biens non durables	350	
02-701-41-999	Contribution au comité	55	
02-701-42-620	Biens non durables	45	
02-701-43-620	Biens non durables	250	
02-701-44-620	Biens non durables	175	
02-701-63-620	Biens non durables	10	
02-919-00-899	Gestion coupons obligations	1 160	
01-231-40-400	Vente d'eau Champlain		1 022 \$
01-232-50-590	Recouvrement de tiers		3 655
01-232-90-900	Autres revenus		1 723
01-233-10-110	Licences et permis		423
01-233-10-120	Mutations immobilières		2 585
01-233-30-320	Arrérages de taxes		7 322
01-233-40-490	Autres actifs		5 000
01-382-30-100	Subv. amél. réseau routier		4 390
01-382-80-840	Programme carrière été		3 570
03-100-00-917	Terrain de golf	135	
03-100-00-920	Infrastructure	14 030	
05-990-11	Excédent budgétaire	922	
TOTAL :		29 690 \$	29 690 \$

Adopté

97-376

Administration - Proposition de rachat anticipé de dette de la Société
québécoise d'assainissement des eaux

ATTENDU la proposition présentée à la municipalité en date du 13 novembre 1997 à l'effet de racheter la dette de 34 205,10 \$ contractée lors de l'entente pour la construction des installations pour l'assainissement des eaux usées (obligation de série AL);

ATTENDU que cette dépense n'avait pas été prévue au moment de l'adoption du budget 1997;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la municipalité ne dispose pas des deniers nécessaires et qu'elle devrait procéder par voie d'emprunt pour acquitter cette dette;

ATTENDU que la municipalité n'a aucun avantage à emprunter elle-même cette somme;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'AVISER la Société québécoise d'assainissement des eaux que la Municipalité de Sainte-Marthe ne désire pas se prévaloir de l'offre de rachat anticipé d'obligation série AL.

Adopté

97-377

Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

ATTENDU le projet d'entente concernant les services offerts par la Société protectrice des animaux de la Mauricie pour l'année 1998;

ATTENDU les dispositions du règlement municipal numéro 379 relatif à la garde d'animaux;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie pour l'année 1998;
- 2- D'AUTORISER les agents de la Société protectrice des animaux de la Mauricie à émettre des constats d'infraction relativement à l'application des dispositions du règlement numéro 379 relatif à la garde d'animaux pour l'année 1998.

Adopté

97-378

Administration - Horaire des services de l'hôtel municipal pour la période des Fêtes

ATTENDU que pour la période des Fêtes, un horaire de travail particulier a été adopté par le passé;

ATTENDU que les 24, 25, 26, 31 décembre et les 1^{er} et 2 janvier sont des congés fériés par la convention;

ATTENDU que la proposition de fermeture serait du 23 décembre à 17 heures au 5 janvier 8 heures 30;

ATTENDU que les journées du 29 et 30 décembre peuvent être soustraites des banques de vacances ou de journées monnayables en réserve pour maladie;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE les employés soient en congé les 29 et 30 décembre, donc que l'hôtel municipal soit fermé du 23 décembre 17 heures au 5 janvier 8 heures 30.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-379

Administration - Achat d'équipements pour système informatique

ATTENDU la nécessité de compléter certains équipements pour notre système informatique;

ATTENDU la nécessité de doter certains services d'imprimantes indépendantes;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de Dynabec ltée un C.D.ROM pour l'ordinateur principal au coût de 148,14 \$ taxes incluses;
- 2- D'ACHETER de Micromédica 2 imprimantes H.P. Deskjet au coût de 365,50 \$ chacune taxes incluses, soit un total de 731 \$;
- 3- D'ACHETER de Misco Canada inc. une table pour les 2 imprimantes du système central ainsi que les raccords nécessaires, le tout au coût de 290,52 \$ taxes incluses;
- 4- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-904 (Administration générale - Actifs immobilisés)

Adopté

97-380

Administration - Achat de timbres

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 700 \$ taxes incluses, pour l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la municipalité;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (frais de poste).

Adopté

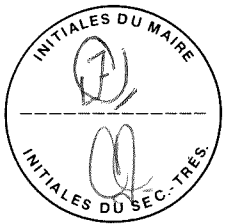
97-381

Transport - Contribution à la Corporation de Transport adapté de Fran-che-mont

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal du Québec pour accorder une subvention à la Corporation de Transport adapté de Fran-che-mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 1998 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- QUE le coût pour la neuvième année d'opération est estimé à 187 918 \$ et que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de Transport adapté de Fran-che-mont au montant de 5 473 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998;
- 3- QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions et qu'il subventionne le service à 75% et le solde étant financé par les usagers;
- 4- QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de St-Narcisse et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de Transport adapté de Fran-che-mont;
- 5- QUE le Maire et la Secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap avec la Corporation de Transport adapté de Fran-che-mont.

Adopté

Urbanisme – Émission de constats d'infractions – Monsieur Jean Houde

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

97-382

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 97-08 tenue le 19 novembre 1997;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

97-383

Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 - Monsieur Jean-Marc Massicotte

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Jean-Marc Massicotte concernant l'ajout d'usages de type industriel dans la zone 284-Cc;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de l'ajout des usages suivants:

- 26- Groupe 8 - Industrie du bois
- 31- Groupe 13 - Fabrication de produits en métal (sauf machine et équipement de transport)

ATTENDU que l'ajout de ces usages ne crée aucune nuisance pour le secteur environnant;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de modification au règlement de zonage numéro 263 et que les frais inhérents à cette demande soit à la charge du demandeur.

Adopté

97-384

Avis de motion - Règlement numéro 419 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 284-Cc

Madame Paulette Roy donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 284-Cc.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 419 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

97-385

Adoption du premier projet de règlement numéro 419 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 284-Cc

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 419, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

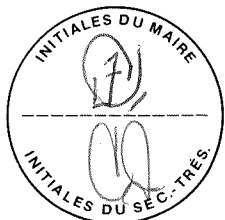
Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-379 à 97-381.


Secrétaire d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-386

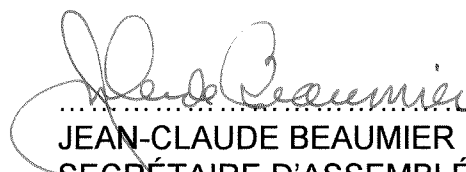
Levée de l'assemblée

À 8:12 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 8 décembre 1997

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 8 décembre 1997 à 19 heures au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

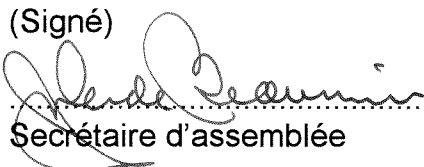
Mesdames,
Messieurs,

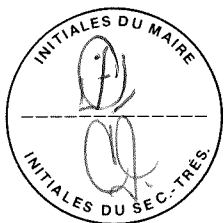
AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par
les présentes par Monsieur Jean-Claude Beaumier pour être tenue au lieu
ordinaire des séances du Conseil, lundi 8^e jour de décembre 1997 à 19
heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir « ANNEXE »

DONNÉ ce 5^e jour du mois de décembre 1997.

(Signé)


Secrétaire d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

(Copie conforme)

Secrétaire d'assemblée

97-387

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 8 DÉCEMBRE 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Prière
- 3- Présences
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Assemblée publique de consultation
 - 5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation
 - * Mot de bienvenue
 - * Explication des 4 étapes
 - 5.2- Présentation du second projet de règlement numéro 416
 - 5.3- Présentation du second projet de règlement numéro 419
 - 5.4- Pause
 - * Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
 - * pour complément d'information
 - * pour préparer leurs questions et/ou commentaires
 - 5.5- Période des questions et commentaires
 - * Procédure à suivre :
 - * le participant se lève
 - * il s'identifie et précise s'il s'exprime :
 - * à titre personnel
 - * au nom de l'organisme qu'il représente
 - * le conseil enregistre ses interventions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 5.6- Adoption du second projet de règlement numéro 416
- 5.7- Adoption du second projet de règlement numéro 419
- 5.8- Clôture de l'assemblée publique de consultation
- 6- Levée de l'assemblée

Adopté

97-388

Adoption du second projet de règlement numéro 416 – Modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 103-Ia

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 416, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-389

Adoption du second projet de règlement numéro 419 – Modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 284-Cc

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 419, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-390

Levée de l'assemblée

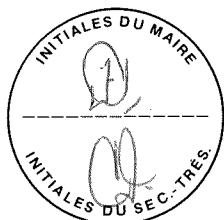
À 7:30 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE-D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 8 décembre 1997

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 8 décembre 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

97-391

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement
D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 8 DÉCEMBRE 1997

ORDRE DU JOUR

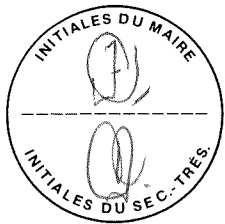
- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Adoption de règlements
- 8.1- Règlement numéro 413 – Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1998
 - 8.2- Règlement numéro 414 – Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1998
 - 8.3- Règlement numéro 417 - Règlement numéro 417 – Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur la 3^e, 4^e et 7^e Rue, sur une partie de la 6^e, 8^e et 9^e Rue ainsi que sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue (Secteur Village) et à un emprunt n'excédant pas 87 800 \$ à cette fin
 - 8.4- Règlement numéro 418 - Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage ainsi que la construction d'un trottoir sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit : entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement et à un emprunt n'excédant pas 86 000 \$ à cette fin
- 9- Règlement numéro 417 – Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services sur la 3^e, 4^e et 7^e Rue, sur une partie de la 6^e, 8^e et 9^e Rue ainsi que sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue (Secteur Village)
- 10- Règlement numéro 418 – Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services et de trottoir sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit : entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement
- 11- Administration – Liste des immeubles que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour défaut de paiement de taxes
- 12- Administration – Opposition à la Loi 175
- 13- Administration – Approbation des règlements d'annexion de la Ville de Cap-de-la-Madeleine
- 14- Urbanisme – Rapport des permis pour le mois de novembre 1997
- 15- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-27 – Madame Jacynthe Toutant
- 16- VARIA
- 16.1- Loisirs- Versement à la Commission de Hockey mineur
- 17- Clôture de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

18- Levée de l'assemblée

Adopté

97-392

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 novembre 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement
D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

97-393

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement
D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 novembre 1997.

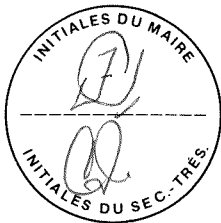
Adopté

97-394

Administration - Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement
QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à en faire le paiement.

14513	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14514	Entretien M.C. enr.	1 561,18
14515	Bell Mobilité Pagette	27,21
14516	Hydro-Québec	978,51
14517	Somavrac	4 018,40
14518	Municipalité de Sainte-Marthe	196,78
14519	Municipalité de Sainte-Marthe	15 777,53
14520	Hydro-Québec	1 811,88
14521	Hydro-Québec	9 405,25
14522	Bell Canada	160,39
14523	Bell Mobilité	32,42
14524	Bell Canada	124,43
14525	Olco	641,16
14526	Olco	194,89
14527	Chambre de commerce du Cap	63,00
14528	Me Robert Carrier	527,82
14529	Laurent Corbin	1 097,75
14530	Cons. & Pavage Maskimo Itée	2 452,60
14531	Soirée Jean-Marie Jodoin	140,00
14532	Paulette Roy	90,00
14533	Club de l'Amitié de Ste-Marthe	300,00
14534	Jules Milette inc.	9 442,99
14535	Frédéric Prescott	233,54
14536	Entretien M.C. enr.	1 646,65
14537	Jean-Claude Beaumier	1 322,87
14538	Gilles De La Fontaine	25,00
14539	Jean-Paul Tellier	100,00
14540	Réjean Despins	100,00
14541	Martheli-Neige	100,00
14542	Hydro-Québec	313,06



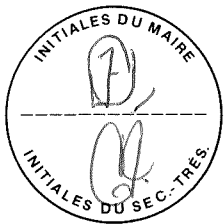
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

14543	Municipalité de Sainte-Marthe	10 579,15
14544	Lucie Plourde	45,00
14545	Bell Canada	126,87
14546	Commcorp	378,32
14547	Pitney Bowes Leasing	369,21
14548	Comité sectoriel R. Guilbault inc.	2 200,00
14549	Martheli-Neige	161,25
14550	Annulé	
14551	MRC de Francheville	2 654,17
14552	Trust Général du Canada	3 659,00
14553	Receveur Général du Canada	7 015,63
14554	Ministre du Revenu	8 925,11
14555	S.C.F.P.	191,04
14556	Comm. adm. des régimes de retraites	502,65
14557	Municipalité de Sainte-Marthe	156,97
14558	Frédéric Prescott	39,74
14559	Caisse populaire St-Odilon	248,99
14560	Amélie Huard	50,00
14561	Geneviève Gauthier	50,00
14562	Valérie Charrette	50,00
14563	Carole Chevalier	630,00
TOTAL :		<u>92 187,64</u>

Comptes à payer au 30 novembre 1997

14564	Acier d'armature de Trois-Rivières	178,62
14565	Air Liquide Canada inc.	94,24
14566	Béton du Cap inc.	1 326,43
14567	Buromax inc.	752,80
14568	Béton Vibré inc.	419,35
14569	Bureau en Gros	336,16
14570	Centre de décoration Paré inc.	71,33
14571	Const. & Pavage Maskimo Itée	45 518,48
14572	Carquest	35,69
14573	Dicom Express	28,48
14574	Formules d'Affaires CCL	48,49
14575	Gravier Mont-Carmel inc.	3 208,70
14576	Guillevin International inc.	173,22
14577	Hymec inc.	38,09
14578	J.D. Paré Électrique inc.	209,68
14579	Jean Bastien	287,50
14580	L'Hebdo Journal	256,40
14581	Les Éditions Yvon Blais inc.	99,46
14582	Location Trois-Rivières	49,99
14583	Labon inc.	547,00
14584	Les Entreprises Gaston Fournier inc.	2 222,12
14585	Les Pétroles Maurice enr.	86,00
14586	Leros-Vac inc.	1 934,40
14587	Marchand Audio-Vidéo inc.	118,99
14588	Major Mini Moteur enr.	30,88
14589	McKerlie-Millen inc.	29,00
14590	Micromédica inc.	5 011,23
14591	Matteau Électronique inc.	375,89
14592	Outibo inc.	11,84



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

14593	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	484,07
14594	Praxair	8,14
14595	Québec Linge MC	45,60
14596	RPM Tech inc.	590,62
14597	Remise 2000 enr.	400,17
14598	Site d'enfouissement Girard	91,16
14599	Simard Beaudry inc.	988,80
14600	Sciage et Forage Québec inc.	216,08
14601	Vitres d'auto Mauricie inc.	101,08
14602	Westburne ltée	798,97
14603	SPAM	398,84
14604	Microtec	1 367,46
14605	Centre Japonais de la Photo	63,55
14606	Métaux Lamy inc.	307,98
14607	Signoplus	<u>243,74</u>
TOTAL :		<u>69 606,72</u>

Adopté

97-395

Adoption du règlement numéro 413 – Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1998

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 413, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-396

Adoption du règlement numéro 414 – Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1998

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 414, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté



97-397

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Adoption du règlement numéro 417 - Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur la 3^e, 4^e et 7^e Rue, sur une partie de la 6^e, 8^e et 9^e Rue ainsi que sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue (Secteur Village) et à un emprunt de 87 800 \$ à cette fin

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 417, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-398

Adoption du règlement numéro 418 - Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage ainsi que la construction d'un trottoir sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit : entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement et à un emprunt n'excédant pas 86 000 \$ à cette fin

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 418, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-399

Règlement numéro 417 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services sur la 3^e, 4^e et 7^e Rue, sur une partie de la 6^e, 8^e, et 9^e Rue ainsi que sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue (Secteur Village)

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'engagement d'une firme d'ingénieurs pour la confection des plans et devis et la préparation de l'appel d'offres pour le projet de construction de services sur la 3^e, 4^e et 7^e Rue, sur une partie de la 6^e, 8^e, et 9^e Rue ainsi que sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue (Secteur Village);

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'engagement de la firme Les Consultants René Gervais inc. pour la confection des plans et devis ainsi que la préparation de l'appel d'offres pour le projet de construction de services sur la 3^e, 4^e et 7^e Rue, sur une partie de la 6^e, 8^e, et 9^e Rue ainsi que sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue (Secteur Village).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

97-400

Règlement numéro 418 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services et de trottoir sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit : entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'engagement d'une firme d'ingénieurs pour la confection des plans et devis et la préparation de l'appel d'offres pour le projet de construction de services et de trottoir sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit : entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'engagement de la firme Les Consultants VFP inc. pour la confection des plans et devis ainsi que la préparation de l'appel d'offres pour le projet de construction de services et de trottoir sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit : entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement.

Adopté

97-401

Administration – Liste des immeubles que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU que les membres du Conseil ont accepté, lors de la séance du 24 novembre 1997, la liste des arrérages de taxes municipales dues à la municipalité en date du 21 novembre 1997;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, un extrait de cette liste doit être transmis, avant le 20 janvier de chaque année, au bureau de la Municipalité régionale de comté ainsi qu'au bureau de la Commission scolaire ayant juridiction sur notre territoire;

ATTENDU la politique de la municipalité concernant les immeubles devant faire l'objet de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE TRANSMETTRE la liste ci-jointe des immeubles que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour défaut de paiement de taxes, au secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Francheville;
- 2- DE TRANSMETTRE copie conforme de cette liste au bureau de la Commission scolaire Samuel-de Champlain.

Adopté

97-402

Administration – Opposition à la Loi 175

ATTENDU que le Ministre des Affaires municipales à déposer un projet de loi qui vient modifier le droit de retrait des municipalités lors de prises de décisions au sein des M.R.C.;

ATTENDU que le critère de représentativité est très relatif au sein des M.R.C.;

ATTENDU que les lois qui régissent le monde municipal permettent aux élus locaux de se doter des services qu'ils jugent nécessaires pour la population qui



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

les a élus;

ATTENDU que l'imputabilité des décisions doit être un critère important dans un processus de décision;

ATTENDU que les membres du Conseil d'une M.R.C. ne sont redevables qu'à la population qui les a élus;

ATTENDU qu'une telle modification pourrait devenir une source de discordes inutile;

Il est résolu unanimement QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap demande au Ministre des Affaires municipales de garder le droit de retrait pour les municipalités lors de prises de décisions au sein des M.R.C. pour tous les sujets qui ne sont pas prévus dans les règles de fonctionnement présentement en vigueur.

Adopté

97-403

Administration – Approbation des règlements d'annexion de la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU l'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine concernant les échanges de terrains;

ATTENDU que ces ententes préalables prévoyaient que les frais inhérents seraient à la charge de la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER les règlements numéros 988 et 996 de la Ville de Cap-de-la-Madeleine décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à celui de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

97-404

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de novembre 1997

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 11 permis ont été émis au cours du mois de novembre 1997 pour une valeur estimée de 204 500 \$;

ATTENDU que sur ces 11 permis, 1 a été émis pour la construction d'un commerce pour une valeur estimée de 100 000 \$;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de novembre 1997.

Adopté

97-405

Urbanisme – Demande de dérogation mineure DM-27 – Madame Jacynthe Toutant

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure visant à :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

- a) accepter l'empiétement à l'intérieur de la marge de recul avant pour le bâtiment principal à 4,32m (côté Notre-Dame sud) et à 5,88m (côté Richard-Hayes) au lieu de 6m;
- b) accepter l'empiétement à l'intérieur de la marge de recul latérale pour la remise, cette dernière est construite sur la ligne.

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Madame Jacynthe Toutant serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la dérogation mineure;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Madame Jacynthe Toutant.

Adopté

97-406

Loisirs – Versement à la Commission de Hockey mineur

ATTENDU que nous avons pris connaissance de la demande de la Commission de Hockey mineur de St-Louis-de-France concernant le support à nos structures de hockey mineur respectives et de la prise en charge des négociations de location de patinoires avec le Complexe sportif « Les Deux Glaces »;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévu au budget 1997;

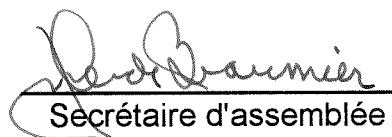
Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER à la Commission de Hockey mineur, une somme forfaitaire de 6 564,86 \$ à titre de deuxième versement sur la subvention 1997;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-84-999 (Hockey mineur).

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 97-394 et 97-406.


Secrétaire d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

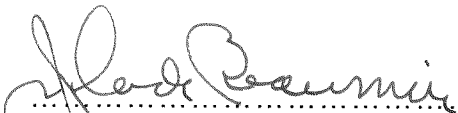
97-407
Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 16 décembre 1997

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue
ce mardi 16 décembre 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les
présentes par Monsieur Jean-Claude Beaumier pour être tenue au lieu
ordinaire des séances du Conseil, mardi le 16^e jour de décembre 1997 à 19
heures 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir « ANNEXE »

DONNÉ ce 12^e jour du mois de décembre 1997.

(Signé)


Secrétaire d'assemblée

(Copie conforme)


Secrétaire d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-408

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Adoption du règlement numéro 416 – Modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 103-la
- 6- Adoption du règlement numéro 419 – Modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 284-Cc
- 7- Clôture de l'assemblée
- 8- Levée de l'assemblée

Adopté

97-409

Adoption du règlement numéro 416 – Modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 103-la

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 416, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

97-410

Adoption du règlement numéro 419 – Modifiant le règlement de zonage numéro 263 et ajoutant des usages permis dans la zone 284-Cc

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 419, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu
ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en
conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

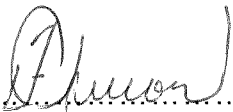
97-411

Levée de l'assemblée

À 19:40 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 22 décembre 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 22 décembre 1997 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

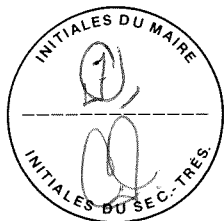
Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par
les présentes par Monsieur Jean-Claude Beaumier pour être tenue au lieu
ordinaire des séances du Conseil, lundi 22^e jour de décembre 1997 à 19
heures 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

SESSION SPÉCIALE DU 22 DÉCEMBRE 1997

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour



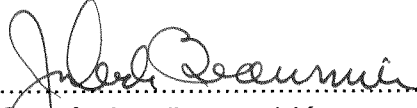
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1998 et du plan triennal des immobilisations pour les trois exercices subséquents
- 6- Adoption du règlement numéro 415 – Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1998 et les conditions de perception
- 7- Clôture de l'assemblée
- 8- Levée de l'assemblée

DONNÉ ce 19^e jour du mois de décembre 1997.

(Signé)


.....
Secrétaire d'assemblée

(Copie conforme)


.....
Secrétaire d'assemblée

97-412

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

97-413

Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1998 et du plan triennal des immobilisations pour les trois exercices subséquents

ATTENDU les dispositions des articles 953.1 à 957 inclusivement du Code municipal concernant la préparation et l'adoption du budget pour le prochain exercice financier de la municipalité et du plan triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices subséquents;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le budget de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998 et le plan triennal des immobilisations pour les trois exercices subséquents.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

97-414

Adoption du règlement numéro 415 – Pour fixer les taux de taxes pour
l'exercice financier 1998 et les conditions de perception

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement
D'ADOPTER le règlement numéro 415, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur
remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir
lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le
tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

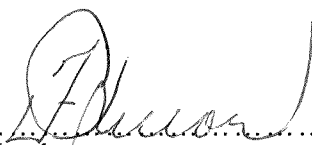
97-415

Levée de l'assemblée

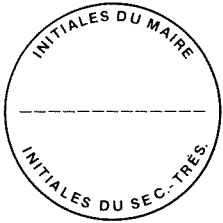
À 19:57 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**